VENDREDI 07 MARS 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1824
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



De la friture sur la ligne entre la Région et le monde agricole



Le 26 février, c'était la journée de la Bourgogne Franche-Comté au salon de l'Agriculture. Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional, a tenu à cette occasion un discours où la volonté de retisser le lien de confiance, très malmené depuis deux ans, avec le monde agricole était flagrante. Pourtant, méfiance et défiance prédominent toujours…

PAGES 3 à 6



P.08
ACTUALITÉS
Prédation // Un énième carnage



P.14
PRODUCTIONS *Cultures*
Pois et féveroles // Combiner les moyens pour désherber

L. Jung / Terres Inovia



P.15
DOSSIER *Élevage*
Prairies // Tous les chemins mènent à l'herbe…

Encart : Catalogue Delta Force (Buchez - De Bruin) / sur certains cantons





// SOMMAIRE

TEMPS FORTS // SPÉCIAL SALON 2025

.04 LES CÔTE-D'ORIENS AU SIA : PARIS, C'EST FINI

.05 L'YONNE AU SIA : L'YONNE QUI SE VISITE ET SE GOÛTE

.06 ÉLEVAGE OVIN : *« ENCOURAGEANT »* ET *« EXCEPTIONNEL »*

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE : MATTHIEU DUTHU, L'HEUREUX ÉLU

.08 PRÉDATION : UN ÉNIÈME CARNAGE

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 ÉNERGIE : L'AGRIVOLTAÏSME, UNE QUESTION DE TAILLE…

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 RACES : LA SIMMENTAL DE CÔTE-D'OR SE PENCHE SUR LE SANITAIRE

.11 MOUTONNIERS NIVERNAIS (AMN 58) : LES AVANTAGES DU GROUPE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 AVERTISOL : QUELS INDICATEURS POUR ÉVALUER LA FERTILITÉ BIOLOGIQUE DU SOL ?

.14 POIS ET FÉVEROLES DE PRINTEMPS : COMBINER LES MOYENS POUR DÉSHERBER

DOSSIER // SPÉCIAL MISE À L'HERBE

.15 SANITAIRE : SÉCURISER SA MISE À L'HERBE AU TEMPS DE LA FCO ET DE LA MHE

.16 DÉGÂTS DE SANGLIERS DANS LES PRAIRIES : UN SUJET TOUJOURS COMPLEXE

.17 ACCÈS : TOUS LES CHEMINS MÈNENT À L'HERBE…

.18 PRODUCTION LAITIÈRE : ATOUT PÂTURAGE

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL

.19 SÉCURITÉ : *« ON A LA VOLONTÉ DE FAIRE PLUS »*

.20 FORMATION : MIEUX ORGANISER SON TRAVAIL, ÇA S'APPREND !

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 *« AGRICULTURE : NOM FÉMININ »* : QUAND LES AGRICULTRICES SE RACONTENT

.32 CBD : UNE FILIÈRE EN PLEIN BOOM



// LE DESSIN

// EN BREF

Taxes américaines Trump annonce des droits de douane sur l'agriculture pour le 2 avril

Le président américain Donald Trump a annoncé, le 3 mars sur son réseau social Truth Social, la mise en place de droits de douane sur les importations de produits agricoles aux États-Unis à compter du 2 avril. *« Aux grands agriculteurs des États-Unis : préparez-vous à commencer à produire beaucoup de produits agricoles à vendre à l'intérieur des États-Unis »*, indique-t-il. Et d'ajouter : *« Amusez-vous bien ! »*. Après s'être attaqué à la sylviculture, à l'acier et à l'aluminium, cette annonce marque une nouvelle étape dans la politique commerciale agressive lancée par le locataire de la Maison Blanche depuis son retour au pouvoir en janvier. Nul doute que l'UE devrait réagir. Lors de sa visite du Salon de l'Agriculture, le 27 février, le commissaire européen à l'Agriculture, Christophe Hansen avait déjà indiqué : *« On est frappés, on va devoir réagir »*. Et d'ajouter : *« Je pense qu'on a besoin d'un filet de sécurité unitaire pour de tels chantages ou chocs géopolitiques »*, renvoyant ainsi à sa Vision pour l'agriculture et l'alimentation présentée le 19 février. Des représailles tarifaires européennes qui, si elles sont appliquées, devront être ciblées, analyse, de son côté, le professeur Alan Matthews, du Trinity College de Dublin (Irlande), afin de minimiser les dommages qu'elles pourraient infliger à l'économie européenne.

Taxes américaines Macron appelle l'UE à répondre aux droits de douane de Trump

En rétorsion aux annonces du président américain Donald Trump, Emmanuel Macron a annoncé le 28 février que l'UE se prépare, elle aussi, à mettre en place des droits de douane réciproques sur l'acier et l'aluminium et à *« répondre »* sur les autres produits. En visite au Portugal, le chef de l'État a déclaré : *« Nous n'avons pas en quelque sorte à être faible face à ces mesures »* annoncées par son homologue états-unien. Et d'ajouter : *« Et si début avril, comme cela a été annoncé, des tarifs étaient mis sur les produits européens à cette hauteur-là, les Européens auront à répondre »*. Une tactique que soutient le premier ministre portugais Luis Montenegro, qui estime que *« l'Europe devra réagir sur l'application de tarifs, du même montant ou semblables, [cela] n'aurait aucun sens de ne pas faire la même chose, rendre la pareille »*. Depuis son retour à la Maison blanche le 20 janvier, le milliardaire américain mène une politique commerciale agressive, multipliant les diatribes et les annonces de droits de douane à l'encontre de ses principaux alliés (Canada, Mexique, UE) ou de la Chine.

Police de l'environnement Darmanin propose un rattachement au ministère de l'Intérieur

Interviewé le 27 février à l'occasion de sa visite au Salon de l'agriculture, le ministre de la Justice Gérald Darmanin a proposé que la police de l'environnement soit rattachée au ministère de l'Intérieur. *« La police de l'environnement serait mieux chez les gendarmes, qui ont l'habitude du monde rural, qui ont l'habitude avec le monde agricole »*, a-t-il déclaré au micro de RTL. Tout en précisant qu'il s'agit de sa *« proposition personnelle »*, et non de la *« position du gouvernement »*. La police de l'environnement est actuellement assurée par l'Office français de la biodiversité (OFB), placé sous la double tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture. Le garde des Sceaux était interrogé sur la suppression de l'OFB, réclamée par une partie de la droite et par la Coordination rurale. M. Darmanin s'y est dit opposé : *« Il faut qu'il y ait une police de l'environnement. La question, c'est où et comment doit fonctionner cette police de l'environnement »*. Par ailleurs, le ministre de la Justice a annoncé que, *« à partir sans doute du mois prochain »*, les agriculteurs entendus dans le cadre d'une enquête seront auditionnés dans leur exploitation, et non plus à la gendarmerie ou au commissariat. *« Une convention va être faite avec l'ensemble des forces de l'ordre et avec l'OFB »*, a-t-il précisé.

// EN IMAGE

Salon de l'agriculture 607 000 visiteurs en 2025, en légère hausse



Le Salon de l'agriculture a fermé ses portes le 2 mars, porte de Versailles à Paris, après avoir accueilli 607 503 visiteurs, une fréquentation en très légère hausse par rapport à l'an passé (603 652 visiteurs). Après une édition 2024 marquée par la colère agricole et des heurts lors de l'inauguration par Emmanuel Macron, *« tout le monde a retrouvé la sérénité »* en 2025, a déclaré le président du Ceneca (organisateur) Jérôme Despey à l'AFP. Les organisateurs du Sia avaient élaboré une charte pour encadrer les visites politiques, en limitant notamment la taille des délégations et en encadrant les déambulations. Cette charte a été *« bien respectée »*, a ajouté M. Despey, notant *« l'absence d'altercations majeures »* lors des 88 visites politiques et institutionnelles de cette année. Autre nouveauté cette année : la mise à l'honneur d'un pays, le Maroc. La prochaine édition du Salon de l'Agriculture se tiendra du 21 février au 1er mars 2026.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

SPÉCIAL SALON 2025

// DANS LES ALLÉES DU SALON

La Région en quête d'une confiance perdue

Lors de la journée consacrée à la Bourgogne-Franche-Comté, au SIA de Paris, le 26 février, la Région, par la voix de sa présidente, a tenté de corriger une image bien abîmée auprès des agriculteurs depuis deux ans. Mais le message passe difficilement…



A la tribune, Marie-Guite Dufay, la présidente de Région BFC, en compagnie de la ministre de l'Agriculture Annie Genevard, s'est attachée à retisser une confiance lourdement mise à mal avec le monde agricole, en raison du dossier Feader.

S'ils ne sont pas « LA » vérité, mais une part de celle-ci, les réseaux sociaux sont néanmoins des thermomètres qui renseignent sur un niveau de malaise. Les réactions générées par les vidéos montrant, sur la page Facebook de Terres de Bourgogne, la visite de Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) au Salon de l'Agriculture, le 26 février, sont, de ce point de vue, assez parlantes. Celles et ceux qui ont choisi de les commenter n'ont pas été tendres avec l'élue ni, à travers elle, envers la collectivité qu'elle représente. Le torchon brûle depuis deux ans entre la Région et le monde agricole, autour de la gestion des aides européennes déléguées aux Conseils régionaux. Des retards ont été pris dans le traitement des dossiers, plaçant des exploitations dans des situations délicates ou les contraignant à repousser ou annuler des investissements.

Exercice d'autocritique

Malgré le secours de l'État, le fait est que certains problèmes ne sont toujours pas résolus *(voir la lettre ouverte de la FDSEA et de JA 21 ci-dessous)*. Dans ce contexte Marie-Guite Dufay est intervenue, sur le stand régional, au Salon de l'Agriculture. Elle s'y trouvait en compagnie d'Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et élue du Doubs. La présidente de Région s'est livrée à un exercice d'autocritique : *« je reconnais notre part de responsabilité dans les problèmes qui se sont posés sur la gestion du Feader. Mais nous avons eu affaire à une multiplicité de mauvaises circonstances avec, je le maintiens, un transfert depuis l'État qui ne s'est pas passé comme il aurait dû. »* Malgré tout, Marie-Guite Dufay salue les bonnes relations avec les services de l'État qui ont permis de trouver des solutions. Elle insistait aussi sur d'autres aspects, plus positifs : *« Sur la DJA, les choses sont fluides désormais et je m'en réjouis. Sur l'ancienne programmation (RDR 3) nous serons au rendez-vous du mois de juin et donc aucun financement ne repartira à Bruxelles. En revanche, la nouvelle programmation (RDR 4) va devenir le grand sujet de préoccupation. Il y a encore de l'engorgement mais les engagements que nous avons pris en décembre, pour que plus de 1 000 dossiers soient conventionnés en 2025, sont en train de se mettre en place progressivement. À partir de juin, on entrera dans un autre système et la fluidité pourra être au rendez-vous. Il nous faudra néanmoins rapidement remonter ensemble à Bruxelles pour préparer la prochaine programmation sur laquelle nous devons anticiper ».*

Pour conclure, la présidente de Région demeure consciente que reconstruire la confiance ne se décrète pas : *« pour retrouver la confiance il faut la travailler et je sais combien la distance s'est instaurée entre certains et la Région du fait des retards constatés. À nous de rebâtir ce lien, parce que sans confiance on ne construit rien, mais l'envie doit être des deux côtés. Il faut quand même regarder le chemin parcouru ».*

Berty Robert

Des éléments dans la balance de la confiance

Marie-Guite Dufay a insisté, lors de l'inauguration, sur la nécessité de retisser un lien de confiance avec le monde agricole. Dans ce but, elle fait quelques rappels et annonces :

- *« un retour à un rythme de croisière de programmation à l'été »*
- *« un travail à mener ensemble sur la revoyure des grilles de sélection, trop complexes et parfois, inadaptées. La région se mettra autour de la table avec les nouveaux élus pour avancer sur le sujet. On n'abandonnera pas, pour autant, la sélectivité des grilles parce que nous partageons tous les objectifs de soutenir les dossiers écologiquement vertueux, mais il faut aller vers une plus juste rémunération des agriculteurs. Nous ferons donc tout notre possible pour trouver, dans l'évolution des grilles, les moyens d'y parvenir »*
- *« lever les freins qui empêchent de déposer des dossiers, notamment pour la filière avicole que je rencontrerai bientôt »*
- *« En attendant les nouvelles grilles nous ferons tout notre possible, par voie d'arrêtés, pour simplifier les démarches administratives de nos appels à projets »*
- *« nous avons lancé un plan d'engraissement en viande bovine. Fin mars, 70 éleveurs auront été accompagnés dans ce cadre »*
- *« nous avons ouvert l'aide à l'achat de reproducteurs en moutons Charollais afin d'améliorer les performances génétiques des troupeaux. 29 exploitations ont été soutenues pour près de 70 000 euros »*
- *« La Région soutient les investissements dans les petits équipements, non concernés par le Feader. Une aide bientôt élargie aux investissements liés à la transformation de produits agricoles à la ferme »*
- *« soutien aux projets collectifs en agriculture biologique »*
- *« extension de l'expérimentation Relocalisation des achats de denrées alimentaires (Rada) à tous les lycées de BFC afin d'atteindre l'objectif de 75 % d'alimentation bio et locale dans les cantines »*

// SYNDICALISME

Lettre ouverte à la présidente de Région BFC

La Présidente de Région BFC parade cette année au Salon International de l'Agriculture, et c'est pour dire que tout va bien, que la région fait ce qu'il faut pour les aides du FEADER, que la Région va réclamer des choses dans la prochaine Pac et pour emboîter le pas de la ministre de l'Agriculture qui trouve nos exploitations trop grandes et pas assez en élevage…

Madame la Présidente, c'est assez incroyable d'entendre ça aujourd'hui ! Les dossiers FEADER n'avancent pas malgré tout ce qui a été fait pour vous aider : aide des chambres pour vérifier les dossiers, reprise de plusieurs grosses séries de dossiers par l'État (dont nous remercions les agents de la DDT d'intervenir en plus de leurs fonctions), comités de suivi dans lesquels des mensonges sont régulièrement proférés, volonté d'empêcher les agriculteurs de dialoguer avec les autres élus régionaux au point qu'il s'en est fallu de peu pour que les agriculteurs ne puissent pas enfin s'exprimer lors de la session de décembre 2024. Et maintenant, vous nous dites que le RDR3 avance : heureusement ! Ce sont des dossiers qui datent de 2023, voire bien avant. Et c'est grâce à l'intervention de l'État qui traite ces dossiers via les DDT.

Pour le RDR4, vous nous semblez plutôt silencieuse : pourtant, les demandes déposées en 2023 n'ont toujours rien reçu, même pas un accord de principe, ne parlons surtout pas de la subvention. Non, clairement, le traitement de ce dossier du FEADER n'avance pas, et c'est une véritable honte. Oui, vous laissez des agriculteurs dans l'expectative, qui attendent parfois des dizaines de milliers d'euros pour des investissements pourtant nécessaires, et alors même que l'année agricole a été particulièrement mauvaise et que les taux d'intérêt sont toujours hauts.

Ces fonds proviennent de l'Europe et il est de votre devoir d'en assurer la bonne distribution, nous en sommes loin, pas moins de deux ministres de l'Agriculture successifs vous ont repris des centaines de dossiers ! C'est autant d'argent qui n'est pas investi dans la modernisation des exploitations, dans la transition climatique et énergétique, et qui ne circule pas dans l'économie locale…

On voit bien sur le FEADER qu'en plus d'être débordée, la vision erronée de l'agriculture que vous tentez d'imposer pénalise même les plus petites structures, ou avec des productions sous label, bio, en vente directe, en diversification : elles se retrouvent à attendre comme tout le monde que vos services se mettent en ordre de marche. Alors, pour ce qui est de la prochaine Pac, laissez des gens compétents s'en occuper.

Et madame, pour ce qui relève de la gestion de nos exploitations, de ce que nous voulons produire, et comment : n'hésitez pas à produire les chiffres de l'élevage. Il y a une embellie aujourd'hui : heureusement, elle fait suite à des années de travail à perte, et personne ne saurait dire combien de temps ça durera. Et si vous savez où trouver des repreneurs pour nos élevages, proposez-les !

Enfin, plus de productions bios, de vente directe, de fromages sous AOP ? Êtes-vous vraiment sûres que ces produits se vendront ? Ce n'est pas ce que nous entendons de la part de ceux qui s'y sont déjà engagés, qui vendent parfois au prix du conventionnel malgré des charges plus élevées. Voulez-vous vraiment mettre encore plus en difficulté les exploitations qui ont déjà fait le choix de s'engager dans ces démarches, après leur avoir promis la lune ?

L'agriculture ne se décrète pas, c'est un savoir-faire qui dépend du climat, du sol etc. Vouloir promouvoir la polyculture-élevage alors que nos éleveurs subissent de nombreuses attaques de loups, animal défendu par certains de vos "proches" : on croit rêver !

Vos propos nous sidèrent. Compte tenu de la situation actuelle, nous aurions attendu que vous fassiez comme l'an dernier : abstenez-vous de parader !

FDSEA - JA 21

// LES CÔTE-D'ORIENS AU SIA

21 Paris, c'est fini

Voici les derniers résultats des Côte-d'Oriens au Sia 2025. Nos « ambassadeurs » ont encore une fois assuré !

Tisa, la mieux classée



La Brune du Gaec Changarnier, première de section et menée par Elsa Harnet, à côté du juge Mickaël Clerget.

Le concours de Miss BGS a réuni 16 vaches Brunes de l'Hexagone dont cinq côte-d'oriennes. La grande championne n'est pas du 21, mais trois podiums ont tout de même été décrochés en sections. Tisa, du Gaec Changarnier, ramène un premier prix, Tequila (Gaec Loosli) signe un deuxième prix et Taliareine (Gaec Chevallier de Mauvilly) monte sur la troisième marche de sa section. Le concours était jugé par les Côte-d'oriens Mickaël Clerget et Laurette Millot.



Il n'y a pas que des Brunes chez la famille Terrillon ! L'élevage de Griselles remporte un deuxième prix de section avec Souane, sa belle Montbéliarde.

Montbéliarde Association

The number one

Premier prix des mâles de plus de 4 ans et surtout, prix de championnat ! Le taureau blond d'Aquitaine de Franck Debeaupuis, éleveur à Montberthault près d'Époisses, a cartonné à Paris.
Ce reproducteur en copropriété avec le Gaec Planté-Moulet (81) et le Gaec des Colibiris (38) pèse 1 500 kg et compte 140 veaux dans ses trois élevages.
Un seul autre reproducteur allaitant de Côte-d'Or était en lice dans ce Sia 2025 : Nénuphar, taureau Charolais appartenant au Gaec Baudot Élevage, de Pont-et-Massène. L'imposant animal de 1 674 kg se classe à la sixième place de sa section. Nicolas Guenot, d'Allerey, était également en lice à Paris avec des charolais : il apparaissait dans le palmarès de la Nièvre, avec son père Gérard, d'Alligny-en-Morvan.



Le taureau blond d'Aquitaine de Franck Debeaupuis, éleveur à Montberthault près d'Époisses.



La Maison familiale de Pouilly-en-Auxois termine à une très belle troisième place du challenge des jeunes meneurs (ex Équi-trait-jeunes). L'équipe coachée par Abel Bizouard et Nicolas Bachotet était composée de Florian Evrard (Fleurey-sur-Ouche), Baptiste Bouverot (Auxerre), Agathe Fillot (Valravillon) et Justine Jouannet (Pouilly-en-Auxois).



Une fois n'est pas coutume, il n'y avait pas de Simmental côte-d'orienne cette année, au Salon. Un représentant du 21 était toutefois présent dans les épreuves : Alexis Magnière, qui avait enfilé le costume de ringman (assistant du juge) !

Amélie Perrin

Alexandre Premier

Neuf étudiants côte-d'oriens ont participé aux finales nationales de jugement de bétail. La plus gosse « perf' » a été réalisée par le barottin Alexandre Isselin, avec la victoire dans la catégorie des Brunes ! L'habitant de Lucey devance une autre élève de La Barotte, Lola Randon, dans le même concours et pour un formidable doublé. Six autres jeunes du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine étaient en lice : Augustin Priet (6e en charolais), Frédéric Regley (70e en Prim'Holstein), Gislain Massicard et Clément Hoschar (4e et 5e en Simmental), Paul Chauvirey (27e en Montbéliarde) et Clément Lamarche (10e en Blonde d'Aquitaine). Esteban Colas, de la MFR de Pouilly-en-Auxois, termine à la 79e place en en Prim'Holstein.



Le lauréat (en vert, au centre), félicité par l'équipe barottine.



Podium pour La Barotte ! Les Brunes d'Or se hissent à la troisième place du Trophée international de l'enseignement agricole (section 2, races laitières) au terme d'un très beau travail en amont et d'une très belle implication sur le salon.



Des plaques comme s'il en pleuvait ! Les éleveurs ovins de Côte-d'Or, à l'image d'Alex Hemery, ont encore brillé et apparaissent à 80 reprises dans le palmarès du salon.

// LES ICAUNAIS AU SIA

L'Yonne qui se visite et se goûte

Retour sur quelques moments forts du Salon de l'agriculture à travers le prisme des produits et personnalités icaunaises.



Le Préfet de l'Yonne, Pascal Jan (à gauche) a parcouru les stands des producteurs icaunais en compagnie du président de la FDSEA 89, Damien Brayotel, d'Hélène Dapvril, la vice-présidente, et d'Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture 89.



Fabien Marroy, de la ferme du Bois Ramard, paysan boulanger à Charny-Orée-de-Puisaye, lors de la visite des représentants de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'Yonne est rentrée de ce salon international de l'Agriculture avec un sac chargé de récompenses, que ce soit sur des produits marquants la singularité d'un terroir et de ses artisans producteurs, ou sur la qualité de son élevage. Les gourmandises de l'Yonne, à boire ou à manger, ont récolté 11 médailles dans le cadre du Concours général agricole. Pour mémoire, en 2024, c'était seulement 3 médailles. Rien que les vins icaunais ont rapporté 8 % de médailles supplémentaires par rapport à l'an passé, lors du concours dédié. Mais au-delà de ces produits artisanaux, l'élevage icaunais au sens large (bovins, ovins, équins) a glané 17 récompenses. Découvrez le détail de ces distinctions dans notre encadré et retrouvez, en images, quelques-uns des produits mis en lumière. Parce que, non seulement ces producteurs sont bons, mais ils innovent chaque année et enrichissent leur offre !



Photo 3

Le « Trou Bourguignon » de L'Amour est dans le Lait

Au sein de l'EARL de La Jaunière, exploitation laitière en polyculture élevage bio située à Moulin-sur-Ouanne, Coralie et Sébastien Fouquet ont développé, il y a quatre ans, un atelier de production de glaces, joliment nommé L'Amour est dans le Lait. Sur le salon, ils proposaient, entre autres de goûter leur « Trou bourguignon », version icaunaise du fameux « Trou normand », sauf qu'ici, le Calvados est remplacé par un ratafia de poire du Domaine Jean-Marc Bon, de Migé. *« On propose aussi la cerise-ratafia,* précise Coralie Fouquet, *les sorbets poire, pomme, mirabelle, cerise, la pêche de vigne… Autant de fruits qui sont issus du verger de mon père. »* (Photo 3)

Nouvelle bière… et Y'Cola à la brasserie La Vaugermaine

On savait déjà que dans l'Yonne, on trouve de bons brasseurs, dont La Vaugermaine, à Saint-Cyr-les-Colon. Mais on ignorait, jusqu'au salon, que cette brasserie venait de lancer son Y'Cola. Un soda bien rafraîchissant et à la couleur rouge sombre qui pourrait bien faire un petit malheur, présentée fièrement par Odile Vandermoere, cofondatrice de la brasserie. Que les amateurs de bière se rassurent toutefois : la brasserie présentait également au salon une Neipa (comprenez New England IPA) réalisée à partir de houblon 100 % bourguignon, produit au Gaec Seguin de Lux, en Côte-d'Or. Une bière toute en finesse, avec des nuances d'agrumes, des saveurs épicées et florales. (photo 4)

Maddam est couronnée !

Une médaille d'or au Concours général agricole, ça fait toujours son petit effet ! Pour la brasserie Maddam, de Chablis, c'est la seconde fois que cela se produit : une bière blonde maison avait déjà obtenu cette récompense suprême par le passé. Cette fois-ci, c'est la bière ambrée « Jardin du Prieuré » qui a été couronnée. *« C'est une bière que nous avons créée en 2017,* précise Alexis Madelin, fondateur de la brasserie en 2016. *Elle est faite avec trois épices et trois types de malt. Elle a beaucoup de succès auprès des restaurateurs. »* Alexis Madelin est aussi viticulteur. Il a repris le domaine familial en août dernier dans les côtes d'Auxerre, à Saint-Bris-le-Vineux et Vaux. Sa brasserie produit des bières biologiques, plutôt aromatiques, fines, dans lesquelles on retrouve des saveurs complexes et variées. Elle propose une gamme de sept bières permanentes auxquelles s'ajoutent des bières plus spécifiques, en série limitée, dites « Vintage » élevées en fûts de chêne pendant 12 à 15 mois, dont fait partie la « Jardin du Prieuré ». Cette médaille d'or, au-delà de la reconnaissance qu'elle représente, est aussi un outil de communication important pour la brasserie icaunaise. Un outil pas seulement valable en Bourgogne-Franche-Comté ou en France : l'entreprise réalise aujourd'hui plus de 20 % de ses ventes à l'export. (Photo 5)

Berty Robert

Palmarès icaunais

Dans le cadre du Concours général agricole, les produits icaunais ont remporté 11 médailles :
- **médaille d'or pour la bière ambrée de la brasserie de Chablis, Maddam ;**
- **médaille d'or pour la bière blonde haute fermentation de la brasserie La Truite, à Butteaux ;**
- **médaille d'or pour le miel d'acacia de Sylvestre Bonnemain, à Montacher-Villegardin ;**
- **médaille d'or pour le yaourt au lait de brebis ferme nature des Brebis de Cinto, à Bazarnes ;**
- **médaille d'argent pour la bière blonde haute fermentation de la Brasserie de Vézelay ;**
- **médaille d'argent pour la bière à dominante houblonnée de la brasserie La Truite ;**
- **médaille d'argent pour le miel de châtaignier de l'EURL Caprices d'Abeille, à Champigny-sur-Yonne ;**
- **médaille de bronze pour le jus de pomme fermier de la SCEA Domaine La Charloise, à Boeurs-en-Othe ;**
- **médaille de bronze pour le miel d'acacia de l'Happyculteur d'Escolives, à Escolives-Saint-Camille ;**
- **médaille de bronze pour le miel de tilleul de Sylvestre Bonnemain ;**
- **médaille de bronze pour le miel de tilleul de l'EURL Caprices d'Abeille.**

Bovins : rang 4 race Charolaise, mâles nés avant le 1er août 2020 pour Phoenix RS, SCEA Riotte-Schrapfer, à Angely.

Ovins : 16 récompenses Berrichon du Cher pour Lilian Rameau, de Précy-le-Sec.

Équidés : en Trait Auxois, 2e prix pour Libellule de Marcilly et 6e prix pour Kaline de Marcilly.



Photo 4



Photo 5

SPÉCIAL SALON 2025

// ÉLEVAGE OVIN

« Encourageant » et « exceptionnel »

L'élevage ovin nivernais était représenté, lors du Salon de l'agriculture par Michel Clément (Mouton Charollais) et le Gaec des Aubus (Berrichon du Cher).

Pour la 61e édition du Salon International de l'agriculture (Sia), la Nièvre était représentée pour les Moutons Charollais par Michel Clément (Cossaye) et, pour les Berrichons du Cher, par le Gaec des Aubus (à Germenay). Ainsi, si les deux élevages sont issus du même département, ils n'ont pas un nombre identique de sélections au Sia. En effet, Michel Clément comptabilise 27 sélections et les associés du Gaec (Véronique et Rodolphe Clément de Givry) deux sélections – avec une première participation en 2024. Malgré tout les distinctions sont là, puisque Michel Clément a décroché, la 2e et 3e place en « béliers adultes 1re section » du Concours général agricole en race Mouton Charollais. Le Gaec des Aubus, pour sa part, s'est distingué pour les Berrichons du Cher avec la 2e place en « mâles 2e section tondus », la 3e et 4e place en « mâles 1re section Apt. Laine », la 4e place en « mâles 1re section tondus », la 5e et 6e place en « mâles 1re section laine ».



Romain Rogemont

Michel Clément participait au SIA pour la 27e fois.



Gaec des Aubus

De gauche à droite : Véronique, Perrine, Louis et Rodolphe Clément de Givry.

Valorisation de la génétique

Pour Michel Clément, *« monter à Paris est exceptionnel, peu importe si l'on remporte une plaque »* tout en précisant en souriant : *« cela dit je n'aime pas perdre. Et, je vous assure qu'à 77 ans je serais mieux dans mon lit qu'à Paris, si je n'étais pas habité par cette passion du mouton Charollais »*. Si pour Michel Clément l'élevage est plus *« une passion inexplicable »* qu'une *« véritable profession »*, il rebondit sur le travail génétique nécessaire. *« Aujourd'hui, le mouton Charollais est à son apogée. À mon sens, on ne peut pas faire mieux que ce qui est proposé actuellement »*. Du côté des associés du Gaec, *« rien que de participer est très encourageant car cela veut dire que nos choix génétiques sont sur la bonne voie. Cela étant, il est nécessaire de se comparer aux autres pour chercher l'évolution, et les concours sont un lieu propice pour se positionner »*. En parallèle, Véronique et Rodolphe Clément de Givry détaillent : *« cet événement offre une ouverture vers le monde. Preuve en est, cette année, nous avons eu un contact commercial hongrois ! »*. Toujours pour la commercialisation, ils évoquent la tenue de la « vente Prestige » des béliers, le mercredi 26 février : *« Cela donne encore plus de la visibilité à nos élevages et teinte le Salon d'une dimension très professionnelle »*.

Acte manqué ?

Malgré cet enthousiasme, ils regrettent que certains points n'aient pas été, ou peu, abordés durant le Sia. *« Les élevages ovins et bovins subissent la prédation et les pressions sanitaires… et ces problématiques ne sont pas expliquées au grand public alors qu'elles sont le quotidien de la fameuse "ferme France". Après, nous avons bien conscience que seuls les politiques ont un pouvoir, et franchement au vu de la situation – notamment pour la prédation – dans la Nièvre, nous nous demandons ce qu'ils font. Ce n'est pas quand il n'y aura plus d'éleveurs ovins dans le département qu'il faudra s'en préoccuper »*. Pour Michel Clément, cette question est littéralement : *« un scandale ! Comment envisager un avenir pour notre système de production et pour les jeunes dans ces conditions ? C'est encore plus problématique lorsque l'on constate que même avec des prix de vente qui n'ont jamais été aussi élevés les jeunes sont frileux à se lancer dans cette voie »*. Véronique et Rodolphe Clément de Givry poursuivent : *« les jeunes qui veulent s'installer sont passionnés mais il ne faudrait pas qu'ils se désespèrent face à l'inaction de certains pour ces questions »*.

Pour rappel, afin d'épauler un peu les projets d'installations, la « vente Prestige » du SIA s'est clôturée par une levée de fonds interactive organisée par le Groupement d'intérêts économiques (GIE) Ovins du Centre-Ouest. Patrick Soury, président de la section ovine d'Interbev, vice-président de la Fédération nationale ovine (FNO), ainsi qu'éleveur ovins et bovins en Charente, souligne pour l'occasion : *« le renouvellement se fera en créant une dynamique. Et, la dynamique nous sommes en train de la créer ! »*. Michel Clément conclut : *« tous les métiers sont compliqués et l'élevage a ses contraintes. Mais, je reste persuadé qu'il a un avenir »*.

Chloé Monget

Retrouvez la retransmission vidéo de la vente prestige sur www.agribourgogne.fr

// SOIGNEURS BÉNÉVOLES

Une aide précieuse

Durant le Salon international de l'agriculture (SIA), la présence des éleveurs est immanquable. Mais, d'autres éléments, plus discrets, assurent aussi son bon déroulement…

Afin que le Salon international de l'agriculture se déroule pour le mieux, certains services sont indispensables, à l'image de la présence de la sécurité ou celle des soigneurs. Parmi ces derniers, dans la catégorie bovins (HBC), les professionnels pouvaient compter sur Louanne Touillon, 18 ans. Elle nous présente ses missions : *« nous nourrissons, changeons, abreuvons les animaux… En somme, tout ce que l'on fait pour nos propres cheptels »*. Si les gestes sont donc connus, le lieu lui ne l'est pas : *« c'est une première pour moi »* sourit largement la jeune femme. *« Mes parents sont éleveurs (Gaec Touillon-Moiron), et j'aime les animaux depuis toute petite. Je suis baignée dans cet univers des concours et j'ai conscience des contraintes qu'une participation à un salon peut engendrer dans une exploitation »* souligne-t-elle pour expliquer l'origine de son implication. *« Certains éleveurs ont des animaux sélectionnés pour le SIA, mais ne peuvent pas être présents sur toute la période. Il faut donc des gens pour s'occuper de leurs bêtes. Sans nous, il n'est pas assuré que tous puissent participer. Mais comme il s'agit d'une aide volontaire, il faut quand même être motivé, car cela n'est pas de tout repos ! »*. Au-delà de la satisfaction d'épauler les éleveurs, cet engagement personnel offre aussi à Louanne d'autres avantages. *« C'est un moment convivial avec les autres soigneurs car nous sommes tous jeunes. Nous tissons des liens forts durant l'événement, et comme nous avons à peu près tous le même âge nous sommes quasi sûrs de nous revoir dans les années à venir, soit comme salarié d'un organisme agricole soit comme exploitant. En parallèle, c'est également un instant privilégié avec tous les autres éleveurs confirmés car nous sommes en contact direct avec eux. Toutes les générations sont mélangées et nous apprenons beaucoup les uns des autres. C'est très appréciable de pouvoir se réunir, même si c'est finalement pour une courte durée »*.



Anaïs Touillon

Louanne Touillon, 18 ans, soigneuse HBC lors du Salon international de l'agriculture, ici avec son frère Alban, 16 ans.

Chloé Monget

// CONCOURS CHAROLAIS

Une superbe édition



Sébastien Cluzel, président du Herd-Book Charolais (HBC) lors du concours Charolais au SIA, le dimanche 23 février.

Lors du Salon international de l'agriculture (SIA), se déroulait le concours général agricole avec celui dédié aux Charolais, qui s'est tenu le 23 février. Suite aux passages des animaux sélectionnés, Sébastien Cluzel, président du Herd-Book Charolais, revient sur ce concours. *« Nous avons eu énormément d'animaux proposés et, finalement, un animal sur trois a été retenu pour participer. Il y a donc eu énormément d'animaux qualitatifs qui sont restés chez eux. Pour aujourd'hui, la présentation globale et celle des champions correspondent, je pense, parfaitement aux attentes raciales incluant beaucoup de finesse de viande avec toutes les qualités de races qui vont avec. Donc nous sommes très contents de cette superbe édition »*.

Chloé Monget

Retrouvez le lien vers le palmarès 2025 sur notre site www.agribourgogne.fr

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

Matthieu Duthu, l'heureux élu

L'agriculteur de Saint-Martin-du-Mont est le nouveau président de la commission « productions végétales annuelles » de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

La nouvelle équipe de la Chambre d'agriculture est en place depuis la session d'installation du 20 février. Plusieurs nouveaux membres la composent, à l'image de Matthieu Duthu, exploitant près de Saint-Seine-l'Abbaye. Celui-ci qui cultive du colza, du blé, de l'orge et du tournesol depuis 2011 sur la commune de Saint-Martin-du-Mont, a accepté de nous rencontrer quelques minutes pour présenter son parcours, depuis ses études. *« Après un bac techno STAE à Quetigny, un BTS Acse à Fontaines et un stage de six mois en Ukraine, j'avais travaillé plusieurs saisons sur la plaine dijonnaise, dans la betterave avant qu'elle ne disparaisse puis chez Bayer, avant de m'installer. J'ai commencé avec des terres de ma belle-famille, puis j'ai repris la ferme familiale en 2017 »*. Ancien trésorier des JA de Saint-Seine-l'Abbaye, Matthieu Duthu préside le Geda des Hautes-Côtes depuis plusieurs années. *« Notre groupement compte une douzaine d'adhérents depuis la fusion entre deux Geda : celui de Saint-Seine et celui des Hautes-Côtes, dont le nom a été conservé. Celui-ci s'étendait jusqu'à Pasques, aux limites de notre territoire : la fusion était donc cohérente avec des terres et des problématiques similaires. Notre Geda actuel est effectivement très étendu, nous dépassons les 2 000 ha »*.

Le Côte-d'orien, fervent défenseur du travail collectif, a accepté de relever le challenge de la Chambre d'agriculture, qui recherchait un successeur à Fabrice Genin au pôle des productions végétales annuelles. *« Le travail effectué par la Chambre dans tout ce qui touche au suivi des cultures ainsi qu'aux formations continues est très important à mes yeux, j'ai donc souhaité m'investir. L'équipe PV compte une quinzaine de personnes dont dix techniciens, il y a de quoi faire de belles choses. La dynamique du groupe est très intéressante : nous ferons tout pour l'entretenir, aux bénéfices des producteurs »*.



L'exploitant de 38 ans préside également le Geda des Hautes-Côtes.

Seul sur sa ferme, Mathieu Duthu n'avait qu'une seule crainte dans cette élection, celle de devoir s'absenter en période de travaux dans les champs : *« j'ai été rassuré par Vincent Lavier, l'ancien président, qui était entré à la Chambre par ce même poste au pôle PV. L'équipe tourne très bien et quand les dossiers sont parfaitement suivis comme ils le sont actuellement, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas si prenant que ça… Revenez me voir dans six ans, nous ferons le point ! »*.

AG

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

21

Prêts pour la dixième ?

La dixième édition de la Fête du Bœuf se tiendra samedi 26 avril. Les courriers d'inscription arrivent dans les boîtes aux lettres des éleveurs.

Le 18 avril 2015, la Fête du Bœuf — première du nom — se déroulait au pôle agricole de Créancey. Ce concours d'animaux de boucherie succédait au concours du Bœuf de Pâques, plus que centenaire, organisé jusqu'ici à Dijon. La Fête du Bœuf s'est frayé, depuis, un beau chemin et fait désormais partie des dates immanquables de l'année agricole en Côte-d'Or. *« Nous avons gagné en popularité. Plus loin que les nombreux animaux et éleveurs que nous accueillons, le public se montre de plus en plus intéressé et environ 400 repas sont servis à chacune de nos éditions. C'est une belle satisfaction »*, se félicite Jean-Louis Brazey, président de l'association organisatrice.



Retour palmarès

Des très beaux *« bébés »* ont été réunis à Créancey durant la décennie écoulée. Le prix Vallée, distinction la plus prestigieuse de l'évènement, récompense le meilleur bœuf ou le meilleur culard charolais du concours.

À Créancey, celui-ci a été attribué à quatre reprises à Charles Guedjou (La Comelle, 71), lauréat en 2024, 2023, 2019 et 2015. Viennent ensuite le Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan, 58) vainqueur en 2022, 2021 et 2017, puis Loïc Bretigny (Sanvignes-les-Mines, 71) prix vallée en 2018 et Bernard Labopin (Chassy, 71) inscrit au palmarès de 2016. La Fête du Bœuf décerne aussi de plus en plus de signes officiels de qualité et d'origine, avec de très beaux animaux mis à l'honneur à chaque concours. La seule ombre au tableau de cette décennie *« bouchère »* est bel et bien l'édition 2020 qui n'a en réalité pas eu lieu, faute à la crise sanitaire.

Inscrivez-vous !

Jean-Louis Brazey espère un rendez-vous 2025 encore très réussi. La première satisfaction des membres de l'organisation sera de recueillir de nombreuses inscriptions en amont du 26 avril. *« La Chambre d'agriculture enverra des courriers aux éleveurs à partir du 10 mars. Les exposants auront jusqu'à la fin du mois en cours pour valider leur participation »*, souligne l'habitant de Saint-Sernin-du-Plain, village au nord de la Saône-et-Loire. La Fête du Bœuf, c'est aussi un joli concours ovin, avec une quarantaine de places proposées aux exposants.

AG

Renseignements au 03 80 90 68 80.

Précisions À propos du congrès national FNB

À la suite de la parution, dans notre dernière édition, d'un article titré « La Région BFC largement représentée au congrès de la FNB » Interbev BFC apporte des précisions : *« Les organisations membres d'Interbev ont voté à l'unanimité des accords interprofessionnels qui définissent les règles régissant l'activité de la filière bétail et viande en conformité avec le cadre réglementaire national et communautaire. L'accord interprofessionnel étendu du 25 juin 2024 (PPCM) définit les modalités du suivi qualité du classement, du marquage, de la pesée et de la présentation des carcasses de bovins de 8 mois ou plus ainsi que la circulation des informations d'abattage. Son article 9 impose que les abattoirs fassent remonter les données d'abattage à Normabev avant 22 h le jour de l'abattage pour que les éleveurs puissent en disposer au plus tard à 23 h (sans contrôle de la BDNI), dans le cas des ventes où le poids et/ou le classement sont des éléments de détermination du prix. Concernant le droit des éleveurs (ou tout autre opérateur de la filière) à porter réclamations, celles-ci doivent transiter par le Comité Régional Interprofessionnel d'Interbev territorialement compétent. La demande est traitée et jugée recevable ou non par le CRI qui doit ensuite s'assurer de la présence de la carcasse à l'abattoir. Si les délais sont respectés et la carcasse présente, l'abattoir est tenu d'assurer le blocage de la carcasse pour une durée maximale de 24 h. L'association Normabev intervient dans ce délai. En 2024, en BFC, 25 dossiers de réclamation ont été ouverts pour 46 bovins. L'article 13 de l'accord définit la procédure de gestion des non-conformités. L'accord PPCM est disponible sur le site www.interbev.fr/accord-interpro/accords-filieres/ ainsi que tous les autres accords votés par les organisations nationales ».*





// PRÉDATION

21

Un énième carnage

Une exploitation près d'Arnay-le-Duc a été victime d'une attaque de loup, le 23 février.



Pascal, Florian et Vincent Carémentrant, derrière l'une de leurs sept brebis visées par le loup (cinq étaient mortes le jour de la rencontre). Celle-ci a été retrouvée à proximité des maisons.

Des sales photos et des sales vidéos : désolé, on ne peut pas faire mieux, c'est la triste réalité. La réalité de ces éleveurs qui, un matin, découvrent que le loup est passé chez eux sans prévenir, en laissant une note économique, morale et psychologique salée. Dimanche 23 février à Longecourt-lès-Culêtre, l'alerte a été donnée par le maire de la commune, qui a téléphoné à la famille Carémentrant. *« Gérard Brouillon nous a informés qu'un mouton en sang était au milieu du village… Mon premier réflexe a été de me rendre dans le pré où étaient nos douze brebis »*, retrace Vincent Carémentrant. Arrivé sur place, le jeune éleveur est intrigué par l'absence du moindre ovin au nourrisseur, installé à l'entrée de la parcelle : *« cela n'était pas dans leurs habitudes, surtout en matinée… Avec le brouillard, je ne voyais rien à 50 mètres alors je suis allé à leur rencontre. J'ai retrouvé une première brebis étendue par terre, morte, avec du sang au niveau de la gorge. Cinq autres, un peu plus loin, étaient bien vivantes, mais en continuant de marcher, j'en ai retrouvé trois autres sans vie. Les deux dernières étaient encore debout mais ensanglantées… »*.

Pas de doute

Vincent Carémentrant, son frère Florian et leur père Pascal se mettent à rechercher l'animal qui avait été aperçu dans le village, en vain. Ce dernier ne sera retrouvé qu'en fin d'après-midi, dans un sale état lui aussi. Il sera rapidement euthanasié.

Les éleveurs contactent l'OFB dès la découverte du sinistre. Deux agents mettent moins d'une heure pour arriver. *« Ils sont restés jusqu'en milieu d'après-midi pour relever les empreintes, notamment en découpant la peau de chaque brebis, de l'épaule jusqu'aux oreilles, pour évaluer la largeur, la profondeur et le nombre de crocs »*, explique Pascal Carémentrant, qui restera lui aussi une bonne partie de son dimanche dans le pré pour *« donner la main »* aux agents, avec ses deux enfants. Pour les trois éleveurs côte-d'oriens et plusieurs connaissances venues sur place, il n'y a bien sûr aucun doute : *« tous les indices vont dans le sens du loup. Les trachées des brebis sont sectionnées et broyées, c'est typique de ce prédateur. Il y a des empreintes au sol, elles sont à chaque fois dans le même axe alors qu'avec un chien, visiblement, il y a toujours un petit décalage. Aussi et surtout : un agriculteur du village est sûr à 95 % d'avoir vu le loup en fin de matinée, lorsque nous étions dans le pré avec l'OFB. C'était à 300 mètres de là où nous étions, il devait être calé dans une haie en bas du pré. Il a pris la direction du bois. Il y a quelques jours, un chasseur nous avait dit qu'il pensait avoir vu des pas de loup à quelques kilomètres d'ici, cela coïncide : il traînait effectivement dans le coin »*.

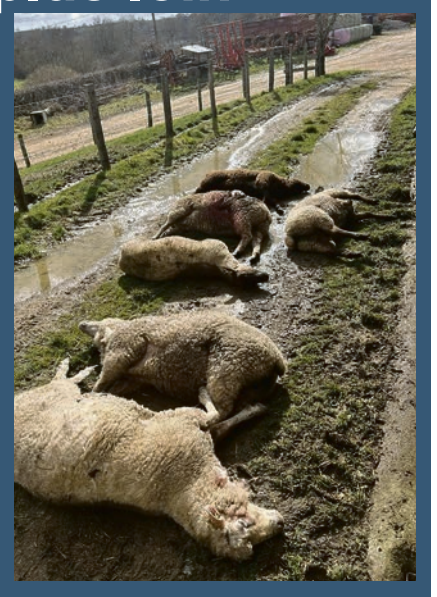
Rencontrés le lendemain de l'attaque, les éleveurs tentaient de contacter la DDT pour obtenir un tir de défense pour le jour même[1] : *« il va forcément attaquer de nouveau quelque part, il faut agir. En ce qui nous concerne, nos brebis charollaises croisées texel allaient faire des agneaux à partir du 1er mars… Dans quelques jours, elles allaient être rentrées, ce n'est vraiment pas de chance. Pour celles qui sont indemnes, rien ne dit qu'il n'y aura pas d'avortement suite à ce traumatisme. Nous avons une toute petite troupe, ces douze brebis étaient les seules que nous avions, nous sommes avant tout des éleveurs bovins. Nous serions encore plus énervés s'il s'agissait de notre activité principale… Voir cela arriver chez nous et si proche des maisons reste incroyable et difficile à avaler »*.

AG

(1) L'autorisation de tir n'a été donnée que le mercredi 26 février, en fin d'après-midi.

Deux autres attaques 20 km plus loin

Le Gaec du Moulin de Jonchery, à Diancey, a lui aussi été victime du loup, 48 heures après l'attaque de Longecourt-lès-Culêtre. Trois brebis ont été tuées et trois autres ont été blessées à la gorge dans la nuit du 24 au 25 février. Le lendemain matin, le bilan s'alourdissait de huit agnelles et un bélier, portant le total des dégâts à 15 ovins… *« À quoi bon se démener toute l'année pour produire des animaux de qualité, pour au final voir son travail anéanti par un animal réintroduit ? Pourquoi, pour qui ? »*, s'interroge Baptiste Guyot, associé du Gaec avec son père Jean-Marie et son oncle Francis. Le jeune éleveur venait de vivre de bons moments au salon de l'agriculture… Quel contraste ! Et le jour de la première attaque de loup coïncidait avec l'arrivée d'un jeune stagiaire sur l'exploitation de Diancey : *« la première chose que nous avons faite, avec ce jeune motivé, a été de compter les cadavres et de courir après les bêtes apeurées. La première image que je lui ai transmise du métier était loin de celle que j'aurais aimé lui véhiculer. Est-ce cela l'élevage ovin aujourd'hui ? Malheureusement oui, et même s'il est sûrement déjà trop tard, il faudra que les politiques s'arrêtent beaucoup plus sérieusement sur ce fléau qui décime les élevages français. Loup ou éleveurs, il n'y a de la place pour un… Malheureusement les choses ne bougent pas et c'est une nouvelle attaque qui s'abat sur notre troupeau, six mois après une première en mai dernier »*. Baptiste Guyot a partagé son inquiétude sur les réseaux sociaux : *« aujourd'hui je suis inquiet, en colère mais également impuissant comme jamais, me rendant compte que mon métier et ma passion sont clairement en danger. À quelques semaines de lâcher les petits agneaux, fraîchement nés sur l'exploitation pour qu'ils profitent du soleil et de l'herbe du printemps, c'est de nouveau une période pleine d'inquiétudes qui attend toutes les familles d'éleveurs, se voyant envoyer tout droit leurs animaux directement dans la gueule du loup, expression qui prend aujourd'hui tout son sens »*.



// APRÈS UNE ATTAQUE DE LOUP

21

Des dégâts largement sous-évalués

Deux éleveurs de Censerey alertent la profession, les élus et les services de l'État sur les dommages indirects causés par le loup. Le préjudice est énorme.

Une attaque de loup ne se résume pas à X moutons retrouvés morts ou blessés sur le coup, au milieu d'un pré. *« Le problème est bien plus complexe que cela, avec la note qui va avec »*, lancent Anne et Édouard Beurton, éleveurs entre Arnay-le-Duc et Saulieu. Ces deux frère et sœur *« profitent »* des dernières attaques dans le département pour communiquer sur le désastre engendré par un sinistre. *« Indemniser les animaux morts juste après le passage du loup est la chose la plus simple et la moins chère dans ce dossier, c'est clair. Dans notre cas, en plus des ovins perdus à l'automne 2023, nous avons eu 50 avortements pour les 70 agnelages programmés en début d'année 2024. Le traumatisme vécu au sein de la troupe est extrêmement important. De nouvelles naissances débutent chez nous et celles-ci n'annoncent rien de plus florissant, avec certaines brebis qui n'ont plus de qualités maternelles et qui ne reconnaissent pas leurs agneaux. Deux de ces derniers viennent même d'être tués »*.

Référencer le tout

Les pertes indirectes du Gaec Beurton s'élèvent à plus de 25 000 euros, avec notamment un rachat de 50 agnelles qui a nécessité près de 12 000 euros, mais aussi un manque à gagner lié à l'absence d'agneaux en 2024 évalué à plus de 7 000 euros, sans oublier des frais bancaires à hauteur de 2 000 euros et des frais vétérinaires estimés à 3 000 euros. *« Cela s'ajoute aux 12 400 euros de nos pertes directes, dans lesquelles nous avons intégré nos heures travaillées spécifiquement sur cette problématique du loup. La facture totale avoisine tout de même les 40 000 euros ! Nous invitons les éleveurs sinistrés à bien chiffrer leurs dégâts pour faire valoir nos revendications et être indemnisés au juste prix »*. L'exploitation de Nailly compte plusieurs productions et *« heureusement »*, comme le font remarquer les deux éleveurs : *« une ferme qui n'aurait que des moutons peut vite mettre la clé sous la porte dans ce cas-là… L'indemnisation que nous avons touchée pour les pertes indirectes n'est que de 200 euros, c'est ridicule, le dispositif doit changer. Encore une fois, tous les éleveurs qui auront la malchance d'y passer doivent bien noter toutes leurs pertes. Ce sera notre seule chance d'être écoutés et d'être entendus, avec de grands changements espérés de notre côté. C'est certain, cela ne peut plus continuer comme ça »*.

AG



Anne et Édouard Beurton ont enregistré 50 avortements après une attaque à l'automne 2023. Les agnelages qui débutent n'augurent rien de bon. Les dommages collatéraux se chiffrent à plusieurs dizaines de milliers d'euros et non pas à 200 euros, comme la « ridicule » somme perçue l'an passé !

RÉGION

// ÉNERGIE

L'agrivoltaïsme : une question de taille...

Lors des Assises nationales de l'agrivoltaïsme, à Dijon, on a beaucoup débattu du cadre législatif qui se rapporte à ces installations. Une récente proposition de loi prévoit de limiter la puissance des centrales. Une orientation à laquelle la Fédération française des producteurs agrivoltaïques est opposée.



Le député Modem de la Vienne, Pascal Lecamp, auteur d'une proposition de loi controversée sur l'agrivoltaïsme, était venu en débattre, le 13 février à Dijon, lors des Assises nationales de l'agrivoltaïsme.

Le 7 février, le député de la Vienne Pascal Lecamp (Modem) a déposé une proposition de loi transpartisane, dans le but de limiter la puissance des centrales agrivoltaïques à un maximum de 5 mégawatts-crête (MWC) par installation. Selon la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA) opposée à cette proposition, *« la limitation de puissance des projets empêche un développement intelligent de l'agrivoltaïsme. En l'état, seules de petites installations près des postes sources seraient possibles sans intérêt agronomique ni rentabilité pour les agriculteurs et les développeurs. »* Quelques jours après le dépôt de cette proposition de loi, se tenaient, à Dijon, le 13 février, les Assises nationales de l'agrivoltaïsme, organisées par la FFPA. Le sujet a donc fait débat, d'autant que Pascal Lecamp était présent et participait à une table ronde ayant pour thème *« Une loi protectrice de l'agriculture en lien avec des objectifs de décarbonation et de résilience des filières agricoles »*. Il était rappelé que le cadre de départ, c'est la loi relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelables (Aper) de 2023, à laquelle s'ajoute un rapport de 2022 de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) mettant en lumière le potentiel de l'agrivoltaïsme en France.

Plusieurs articles

Pour Jean-Marc Fugit, député du Rhône (Ensemble pour la République), qui présentait les avancées législatives en faveur de l'agrivoltaïsme, cette activité représente *« un vecteur de résilience, d'attractivité, créateur d'emploi. »* Pascal Lecamp, pour sa part, rappelait qu'un objectif de 50 000 ha de panneaux solaires est prévu en France à l'horizon 2050. La proposition de loi qu'il a déposée comporte plusieurs articles portant sur le partage de la valeur en fléchant le retour d'investissement sur l'agriculture, sur la volonté de limiter la puissance des installations à 5 MWC, dans le but, rappelait-il, de *« pousser à des projets collectifs, afin de permettre à ceux qui ont des petites surfaces de pouvoir s'y impliquer »*, ou encore sur le fait de prévoir un choix de contractualisation et que le bail emphytéotique repose sur les panneaux et pas sur le terrain concerné. Pour le notaire Guillaume Lorisson, participant à la table-ronde, l'un des principaux problèmes que ce schéma pourrait poser, s'il était adopté, réside dans la difficulté qui se poserait à l'énergéticien, de contrôler l'activité agricole pour être en accord avec ses obligations. *« Il y a encore des angles morts »* selon lui, qui notait également de fortes crispations observées aujourd'hui parce que de nombreux projets agrivoltaïques n'arrivent pas à sortir.

Pas nécessaire d'empiler les textes

L'avocate Diane Mouratoglou, pour sa part, s'est attiré les applaudissements du public de ces Assises en soulignant qu'on croulait déjà sous l'empilement de textes, que nous disposons déjà de suffisamment d'outils juridiques autour de l'agrivoltaïsme, et qu'il n'était pas nécessaire d'en rajouter… *« Il y a,* concluait-elle, *la volonté de sécuriser l'agriculteur, qui pourra récupérer la jouissance de son bail rural au terme de la période d'activité de production agrivoltaïque. »*

Reste que pour le député Pascal Lecamp, il semblait important de resituer sa proposition de loi dans un contexte plus large, où *« l'agrivoltaïsme ne doit pas être une roue de secours pour des agriculteurs en difficulté, il doit permettre de maintenir l'activité agricole et les revenus qu'on en tire ne doivent pas suppléer aux autres revenus, mais les compléter ! »* Clairement, au terme de ces Assises, le projet de loi, qui pourrait faire l'objet d'un vote cet été ne fait pas l'unanimité. Une voie d'équilibre reste à trouver dans ce domaine.

Berty Robert

// CONVENTION

Partenariat entre le Parc du Morvan et la coopérative forestière CFBL



PNRM

De gauche à droite : Nicolas Blanchard, chargé de mission forêt bois au PNRM ; Olivier Georges, directeur du PNRM ; Laurent Paris, chef du pôle environnement au PNRM ; Sylvain Mathieu, président du PNRM ; Lionel Say, directeur général CFBL ; Xavier Finous, responsable d'agence CFBL (Autun).

Le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) et la coopérative forestière CFBL viennent d'annoncer la signature d'une convention visant à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts. Cette convention s'articule autour de trois axes de collaboration :

- Favoriser le partage de données entre les deux partenaires notamment en ce qui concerne les zones à forte valeur écologique.
- Renforcer la prise en compte de la biodiversité, avec l'engagement de CFBL à adapter ses pratiques. Le PNRM mettra, de son côté, ses compétences à profit dans le cadre de formations dispensées pour les conseillers forestiers de CFBL.
- Le PNRM et CFBL souhaitent améliorer le dialogue avec les riverains, les usagers du territoire et les élus par la mise en place de réunions annuelles de suivi pour échanger sur les actions et répondre aux questions.

D'après communiqué



// RACES

21

La Simmental de Côte-d'Or se penche sur le sanitaire

Le syndicat de la Simmental de Côte-d'Or propose un colloque destiné à faire le point sur plusieurs sujets de préoccupation des éleveurs, au premier rang desquels figurent les menaces sanitaires.

Avec une vingtaine d'éleveurs dans le département (bio ou conventionnels), dont certains en zone Époisses, la race Simmental n'est certes pas hégémonique en Côte-d'Or, mais elle tient son rang, avec cette particularité supplémentaire d'être une race mixte lait-viande.

Mardi 11 mars, à la salle polyvalente de Marey-sur-Tille, au nord de Dijon, le syndicat représentatif de la race organise, à partir de 9 h 45, un colloque au cours duquel de nombreux sujets d'actualité pourront être abordés. On y parlera génomie, importance de la mixité de la race, mais aussi immunité face aux menaces sanitaires du moment au premier rang desquelles figurent la FCO et la MHE, et d'autres pathologies. C'est pourquoi l'évènement sera notamment marqué par une table-ronde axée sur la question sanitaire, en présence de deux intervenants qui nourriront la réflexion des participants : Pierre Dubourg, dirigeant de la société Symbiopôle spécialisée dans l'alimentation et le bien-être animal, et Pierre-Elie Richard, directeur de Simmental France.

Génomie, mixité, immunité

Pour Michel Menestrier, éleveur et président du syndicat Simmental de Côte-d'Or depuis 4 ans, ce moment doit en tout cas constituer une vraie « fenêtre » de réflexion. *« Sur la génomie de la race, par exemple,* explique-t-il, *depuis une dizaine d'années, les éleveurs se perfectionnent. Cette implication a un coût pour eux, mais le but est de les encourager à faire du génotypage, parce que, notamment, aujourd'hui, les mères à taureaux ne sont choisies que sur animaux génotypés. En Côte-d'Or nous tentons d'aider financièrement les éleveurs pour aller plus loin dans ce domaine. »* Les progrès sont réels sur la question. Du point de vue des éleveurs, la génomie est un véritable outil pour aider à avancer, au même titre que le sexage des doses. La priorité, toutefois, reste sur la préservation de la mixité de la race, en progressant en parallèle sur la qualité de production, sur les aplombs et les mamelles. *« Cette mixité lait-viande,* confirme Michel Menestrier, *est vraiment un trait important de la race auquel nous sommes très attachés. »* L'immunité sera un des autres aspects essentiels de ce colloque, face aux problèmes sanitaires qui se posent, FCO, MHE, *« mais aussi l'ehrlichiose, dont on parle très peu,* souligne Michel Menestrier, *c'est aussi une maladie vectorielle diffusée par des moustiques et là, en revanche, il n'existe pas de vaccin ! On doit donc vivre avec et les vaches doivent fabriquer leur immunité. Tout cela nous amène à réfléchir aux moyens de renforcer l'immunité des animaux. En 2024, avec les excès d'eau, le manque d'ensoleillement et les fourrages peu nourrissants, des problèmes se sont posés. Le but du colloque, c'est que tout le monde puisse apprendre quelque chose, que l'on soit en bio ou en conventionnel. »*



Michel Menestrier, président du syndicat Simmental de Côte-d'Or et éleveur à Villy-en-Auxois.

Bientôt cent ans !

À noter, pour l'aspect convivial, que le repas servi à l'occasion du colloque sera 100 % Côte-d'Or. L'évènement permettra aussi aux participants de profiter d'une exposition de photos retraçant quelques grands moments du syndicat Simmental de Côte-d'Or : concours, foires de la Saint-Martin… Une bonne occasion de se replonger dans le passé à quelques années du centenaire du syndicat, qui interviendra en 2028. Enfin, une visite de l'exploitation de François Chevalier complétera ce colloque, l'après-midi, à Crecey-sur-Tille. *« On est toujours contents d'aller voir des vaches, c'est donc une belle façon de prolonger la journée »* conclut le président du syndicat.

Berty Robert

// ÉLEVAGE

89

Vacciner en marché privé

Face à la multiplication des maladies vectorielles et à l'absence de vaccins gratuits, le marché privé devient le seul allié des éleveurs. Aujourd'hui, le marché d'approvisionnement est en tension. État des lieux.

« Sur le FCO 3, où on nous a incités à vacciner, il y a de grosses conséquences cliniques sur les troupeaux avec des pertes de production en lait, avec la mortalité de très jeunes animaux, comme des veaux qui naissent non viables ou des vaches qui avortent. », déclare Florence Seuzel, éleveuse et présidente du GDS Grand Est. Des conséquences qu'on peut également retrouver sur des maladies comme la MHE, ou encore le nouveau variant du FCO 3, le FCO 8. Depuis fin janvier, l'État a stoppé les vaccins gratuits à destination des éleveurs. *« En MHE, FCO 3 ou FCO 4 et 8, pour l'instant l'État s'est désengagé, donc on ne peut trouver le vaccin que sur le marché privé. »*, dénonce l'éleveuse. Aujourd'hui, les éleveurs qui veulent vacciner sont donc obligés d'acheter sur les marchés privés. *« Selon les cliniques vétérinaires, le prix moyen sur un animal est entre 8 et 10 euros, entre la primo injection et le rappel »*. Un prix important, mais qui vaut, selon elle, le coup. *« Le message fort qu'on envoie aux éleveurs c'est, que dès qu'on a eu la disponibilité des vaccins au mois d'août sur la FCO 3, c'est de vacciner, d'une part pour diminuer les signes cliniques et puis pouvoir installer une immunité aussi à terme en 2025, pour que ces animaux soient couverts lorsqu'ils vont retourner au pré »*, alerte-t-elle consciente des risques futurs que cela peut avoir sur les élevages. *« Cela va influer sur le capital cheptel, les conséquences vont être sur la baisse de productions laitières, par le manque de vaches. Certains éleveurs que je connais ont calculé le coût annuel, il va manquer 10 % de lait, 20 % de broutards, un peu moins en ovins, 4 à 5 %. »*, estime Florence Seuzel.



Freepick

Depuis fin janvier, l'État a stoppé les vaccins gratuits à destination des éleveurs.

Vacciner, mais à quel prix ?

Anticiper et prendre commande à l'avance, c'est le maître mot du discours de Florence Seuzel. *« On a des grosses tensions d'alimentation en marché privé, en ce moment. En France, l'État préfère laisser la vaccination libre. Cela donne un message négatif aux laboratoires et ils deviennent donc frileux. »*, narre-t-elle, et elle insiste donc sur le fait de commander au plus tôt ces doses pour être sûre de pouvoir mettre les élevages au pré. Claire Legru, vétérinaire à Saint Sauveur en Puisaye et représentante pour le GTV Yonne, relativise sur les tensions d'approvisionnement. *« Le marché payant est en rupture, mais ça n'en sera pas une grosse. On a des vaccins qui nous sont alloués. Les éleveurs devaient donc prendre les devants. »*, énonce-t-elle, au fait des dernières actualités concernant la vaccination.

Une situation délicate, surtout à l'approche de la mise des élevages dans leurs prés. *« Il nous reste 4 à 5 semaines avant que les animaux sortent, or si vous voulez vacciner les animaux sur toutes les maladies existantes, il faudrait pouvoir faire six injections et avoir du temps »*, déclare l'éleveuse. Claire Legru, quant à elle, met en priorité la vaccination sur la période de transition pour les éleveurs. *« Rentrez les bêtes tant pis, mais vaccinez. »*, alerte la vétérinaire.

En tant qu'intermédiaire entre les éleveurs et les laboratoires, Claire Legru, met en avant les difficultés de ce marché privé. *« Les vétérinaires n'ont pas le droit de faire des petites commandes, on doit faire au moins des commandes de 300 doses. Si j'ai un éleveur retardataire, il faut que je voie ou je case les autres. Vu que les règles changent souvent on ne sait pas trop. Dans l'Yonne, c'est une petite clientèle, on a très peu de visibilité »*, détaille-t-elle. *« Préservez le capital cheptel ! »*, concluent donc les deux femmes, conscientes de l'importance des vaccins.

C.S.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// ASSOCIATION DES MOUTONNIERS NIVERNAIS (AMN 58)

58 Les avantages du groupe

Après les réactions à chaud concernant la question de la prédation [1] quelques pistes ont été évoquées durant la réunion de l'association des moutonniers Nivernais (AMN 58) du 13 février, à Billy-Chevannes.



La prédation ou encore les conséquences de la FCO furent les sujets principaux abordés durant la rencontre de l'AMN 58.

Afin d'engager le dialogue autour des différentes missions possibles de l'association des moutonniers Nivernais (relancée il y a peu – 2), le bureau proposait une rencontre le 13 février, à Billy-Chevannes. Après des discussions vives sur la question de la prédation, les débats se sont dirigés vers les leviers possibles pour éclaircir cette situation.
Ainsi, les analyses ADN systématiques ont été pointées comme une demande à formuler à l'administration afin d'être assuré que les prédations sont bien imputables au loup. La mise en place d'une étude détaillée sur les bienfaits – ou non - de la présence lupine pour la biodiversité a également été soumise avec une exclamation de la salle : *« qu'on nous prouve qu'il apporte du positif… on verra ensuite »*. Pour l'exemple, une étude de l'impact de la prédation sur les ongulés sauvages a été menée dans les Alpes-Maritimes (voir encadré). Ensuite, Solenn Bourdon rappelle la prudence à avoir face aux éléments circulants sur les réseaux sociaux, entre autres : *« Ne croyez pas tout ce qui est partagé, car tout n'est pas vrai »* et de poursuivre : *« Par contre, si vous avez en votre possession des vidéos ou des photos de grands canidés – qui ressemblent à des loups – je vous conseille de les transmettre à l'Office Français de la Biodiversité (OFB), seul organisme à pouvoir déterminer si oui ou non il s'agit d'un loup. N'oubliez pas, de bien renseigner la personne qui est à l'origine de la prise d'image, le lieu, la date et l'horaire précis de leur création. Plus il y aura de remontées du terrain, plus notre voix pourra se faire entendre auprès des instances. Nous devons nous donner les moyens d'y parvenir »*. Pour rappel, l'AMN 58 dispose d'un siège au Comité loup.

En plus…

Après la myriade de questions sur cette problématique, la FCO fut abordée, avec la demande de la salle d'organiser une rencontre avec le GDS 58 pour *« obtenir plus d'informations »*. Puis, le bureau de l'AMN 58 a pointé que l'association pouvait également servir à passer des commandes groupées ; une initiative appréciée par les éleveurs présents, notamment pour l'achat de filets ou encore de croquettes pour les chiens (protection ou troupeau). Enfin, la mise en place d'une conversation instantanée a été évoquée afin de *« transmettre le plus rapidement possible les informations et aussi pour créer du lien entre vous, en cas de besoin ou tout simplement pour ne pas rester isolé »* détaille Solenn Bourdon. Dans cette optique, l'organisation de visites d'élevage fut suggérée, avec quelques réflexions lancées à la volée : *« Pourquoi ne pas visiter nos fermes à tour de rôle, ainsi nous pourrions vraiment découvrir nos collègues et leur manière de travailler. Cela serait plus pertinent que d'aller dans d'autres départements, et probablement plus simple pour l'organisation de chacun »*. La demande fut notée pour l'avenir. Pour le moment, aucun autre rendez-vous n'est prévu, mais la présidente l'assure : *« Nous nous reverrons vite »* avant de partager un pot convivial avec toutes les personnes présentes. Pour rappel, l'adhésion à l'AMN 58 s'élève à 20 euros/ an / exploitation. Renseignements : asso.amn58@gmail.com ou au 06 58 96 39 36 (Solenn Bourdon).

Chloé Monget

1. (notre dernière édition)
2.voir TdB n° 1820

Impact sur les ongulés sauvages

Dans un dossier publié dans Faune Sauvage [1], l'impact de la prédation lupine sur les ongulés sauvages est détaillé via les résultats de l'étude menée dans les Alpes-Maritimes au travers du « *Programme prédateur-proies (PPP)* » (réalisé en collaboration entre l'ONCFS, le CNRS le Parc national du Mercantour et la FDC des Alpes-Maritimes). Ainsi, dans ce dossier, il est stipulé : *« Contrairement à ce qui pouvait être attendu de manière intuitive, chamois et chevreuils ne survivent globalement pas mieux en absence du loup que dans un site avec présence permanente d'une meute depuis plus de quinze ans. Les chevreuils souffrent d'une mortalité accrue en présence de loups uniquement les années à fort enneigement, suggérant une interaction entre prédation et conditions climatiques »*. Outre cela, il est expliqué que : *« Si les prédateurs ont un impact direct sur les populations de leurs proies, ils peuvent également avoir des effets indirects sur le fonctionnement de celles-ci, du fait des modifications comportementales qui sont adoptées pour échapper à la prédation »* et *« Face au risque de prédation, les individus n'ont pas la même capacité à maintenir un haut niveau de vigilance au détriment de l'alimentation, et ceux qui sont en mauvaises conditions physiques sont souvent moins vigilants, bien que plus vulnérables à la prédation »*.

1. https://www.loupfrance.fr/wp-content/uploads/FS_306_predation_loup_sur_ongules_sauvages-1.pdf

// DÉCHETS DE SOINS VÉTÉRINAIRES

58 Récupération des fûts

Le GDS 58 annoce le calendrier des tournées de récupération des fûts des déchets de soins vétérinaires. Attention, aucune autre possibilité n'est prévue pour 2025.

Pour rappel, les deux fûts doivent être remis fermés (inscrire le numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 35,02 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société Proserve Dasri, seuls les règlements par chèque seront acceptés. Pour tout renseignement complémentaire, GDS 58 : 03 86 90 18 90.

• Lundi 24 mars :
- Alligny-Cosne, coopérative Axéréal, Suchet : arrivée 8 heures, départ 8 h 45.
- Clamecy : coopérative Axéréal, route de Varzy : arrivée 9 h 15, départ 10 h 45.
- Corbigny, Sicagemac, route de Saint-Saulge : arrivée 12 heures, départ 13 h 45.

• Mardi 25 mars :
- Montsauche, parking près du Crédit Agricole : arrivée 8 heures, départ 9 heures.
- Château-Chinon, parking municipal Jean Sallonnyer : arrivée 9 h 45, départ 10 h 45.
- Moulins-Engilbert, Sicafome, 29 route de Châtillon : arrivée 11 h 15, départ 13 heures.
- Châtillon, coopérative Axéréal, route d'Aunay : arrivée 14 heures, départ 15 h 30.
- Guérigny, coopérative Axéréal, ZI Villemenant : arrivée 16 h 15, départ 17 heures.

• Mercredi 26 mars :
- Sermoise, GDS, ZA du Clos Ry : arrivée 8 heures, départ 9 h 30.
- Decize, parking Gamm Vert, route de Champvert : arrivée 10 h 15, départ 11 h 45.
- Cercy-la-Tour, coopérative Axéréal, route de Decize : arrivée 12 h 15, départ 13 h 45.
- Luzy, gare – coopérative agricole Teol : arrivée 15 heures, départ 16 h 15.

GDS 58

// FORMATION

21 Parés pour le parage

Alysé a proposé une formation au parage de bovins. Le rendez-vous s'est tenu le 11 février dans le Châtillonnais.

Une dizaine d'éleveurs se sont formés au parage de bovins le 11 février à Mauvilly. Cette journée animée par Jean-Charles Pélissot, professionnel dans l'Aube, a permis d'aborder l'aspect théorique du parage, avec près de deux heures en salle pendant lesquelles ont été successivement détaillés les intérêts du parage bovin, le matériel (disques de meuleuse/renettes, produits de soins, talonnette…), les méthodes, l'anatomie du pied, le parage proprement dit et enfin les pathologies.
Les éleveurs ont montré un intérêt particulier pour la détection des boiteries et les feuilles de parage qui permettent un suivi fiable des interventions, des lésions trouvées et des soins apportés dans les cas où les éleveurs parent eux-mêmes leurs animaux. Jean-Charles Pélissot a également mis en avant les différents types d'interventions : le parage préventif (intervention régulière, à considérer comme un investissement permettant de prévenir les boiteries, pas de soin) et le parage curatif (intervention exceptionnelle selon les besoins des animaux, possible mise en place de soin). Après la théorie, la pratique : les éleveurs ont été accueillis l'après-midi par le Gaec Chevallier. Les producteurs laitiers ont mis leurs vaches de race Brune à disposition pour une mise en application des points abordés dans la matinée.

Alysé

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

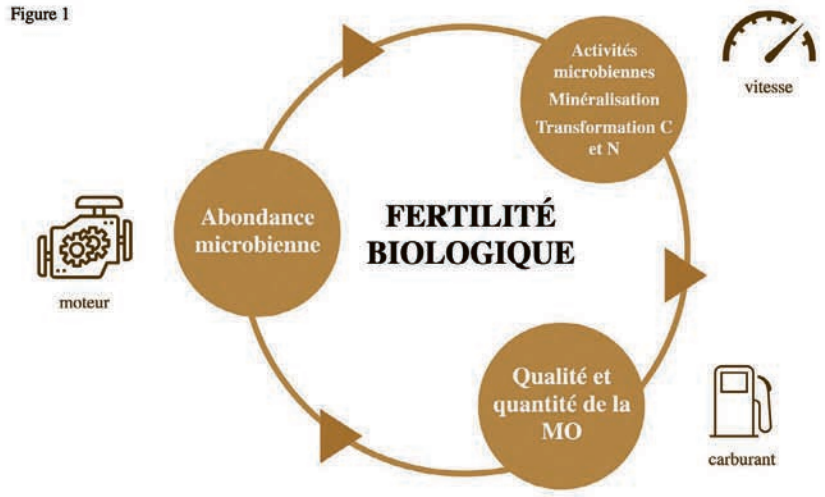
SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

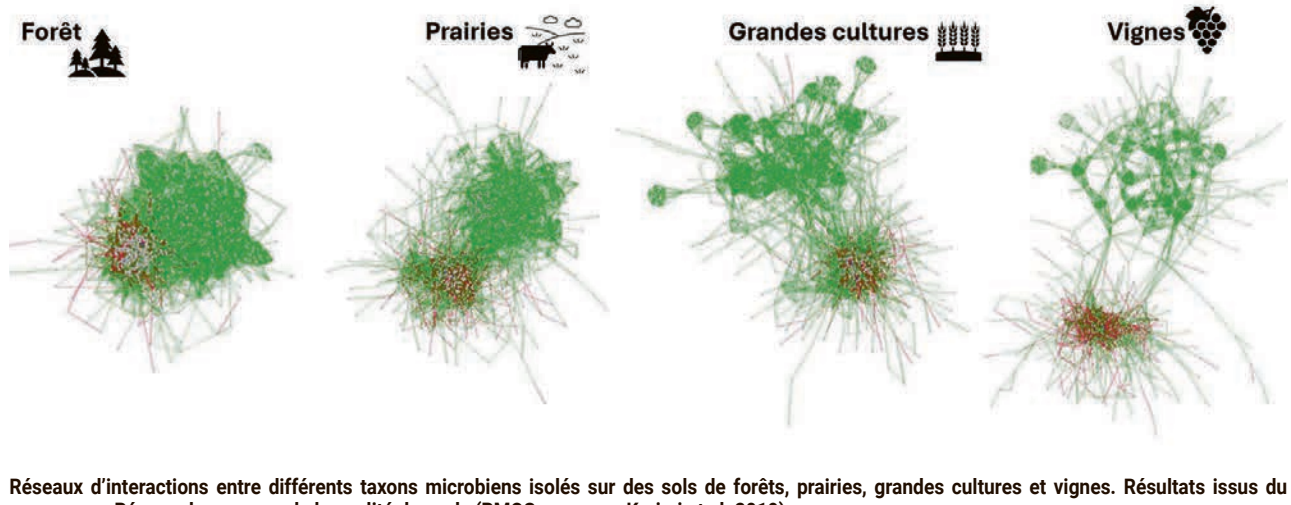
// AVERTISOL

Quels indicateurs pour évaluer la fertilité biologique du sol ?

La chronique Avertisol se poursuit, avec les équipes de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, de Bourgogne-Franche-Comté, des instituts techniques Arvalis et Terres Inovia, d'Agro Campus Dijon et de l'Ademe. Cette semaine, ils « dissèquent » la fertilité biologique d'un sol, après l'avoir fait sur les aspects chimique et physique de cette donnée.



Représentation de la dynamique de la fertilité biologique du sol.



Cirad 2022

Réseaux d'interactions entre différents taxons microbiens isolés sur des sols de forêts, prairies, grandes cultures et vignes. Résultats issus du programme Réseau de mesures de la qualité des sols (RMQS - source : Karimi et al. 2019).

La fertilité biologique est le dernier pilier de la fertilité des sols, après les aspects physiques et chimiques, vus précédemment. Elle sera présentée ici, ainsi que ses effets sur les autres composantes de la fertilité. Au cœur de ces interactions se trouve la matière organique, fondamentale pour stimuler l'activité biologique, puisqu'elle offre le gîte et le couvert aux organismes du sol. Ces organismes seront également présentés, avec leurs principales fonctions ainsi que les moyens de mesurer leur activité.

Fertilité biologique du sol, définition

La fertilité biologique fait référence à l'activité des organismes vivants dans un sol. Elle assure différentes fonctions en lien avec la croissance des plantes cultivées. Le sol est un immense réservoir de biodiversité.

Afin de favoriser celle-ci, il doit fournir un habitat et les ressources nutritives pour le développement et la multiplication de ses habitants. Ces organismes jouent un rôle essentiel dans l'élaboration et le maintien de la structure du sol (galeries de vers de terre par exemple) et le recyclage des nutriments. Par le processus de dégradation des matières organiques, les organismes vivants du sol participent à libérer des éléments minéraux assimilables par les plantes tels que l'azote (N), le phosphore (P), le potassium (K), le soufre (S), etc.

Il est possible de représenter la fertilité biologique comme un processus mécanique à l'origine du bon fonctionnement du sol. Dans ce cadre les matières organiques (MO) représentent le « carburant », l'abondance et la diversité des organismes telluriques seraient la « taille du moteur ». Enfin, la réalisation des processus de minéralisation, de stockage du carbone et de l'azote, l'activité enzymatique, correspondent à la « vitesse » de l'ensemble (photo 1).

La matière organique, pilier central

C'est la source d'énergie des organismes vivants dans le sol. Elle joue un grand rôle dans leur développement et leur activité. En général on considère qu'elle se répartit dans deux compartiments : la MO libre et la MO liée. Cette dernière est également dite humifiée, elle est stable dans le temps car elle est intimement liée avec les éléments minéraux du sol (particules d'argile notamment). La MO libre est plus facilement accessible et dégradable. Elle est principalement constituée par des débris organiques et se renouvelle rapidement. La dégradation des matières organiques par la vie du sol peut conduire à la libération de nutriments, via la minéralisation. Elle peut également conduire au stockage de MO dans le compartiment de la MO liée via le processus de l'organisation, impliquant des organismes différents. La fertilité biologique contribue ainsi à l'atténuation du changement climatique par le stockage de carbone qu'elle engendre.

Le saviez-vous ?

Il est possible d'avoir un sol très riche en matière organique, mais avec une faible vie microbienne, dans le cas où cette MO n'est pas facilement accessible ou dégradable (exemple : tourbière) ou s'il manque un élément de la chaîne de dégradation de la MO.

La biodiversité au service de la fertilité biologique

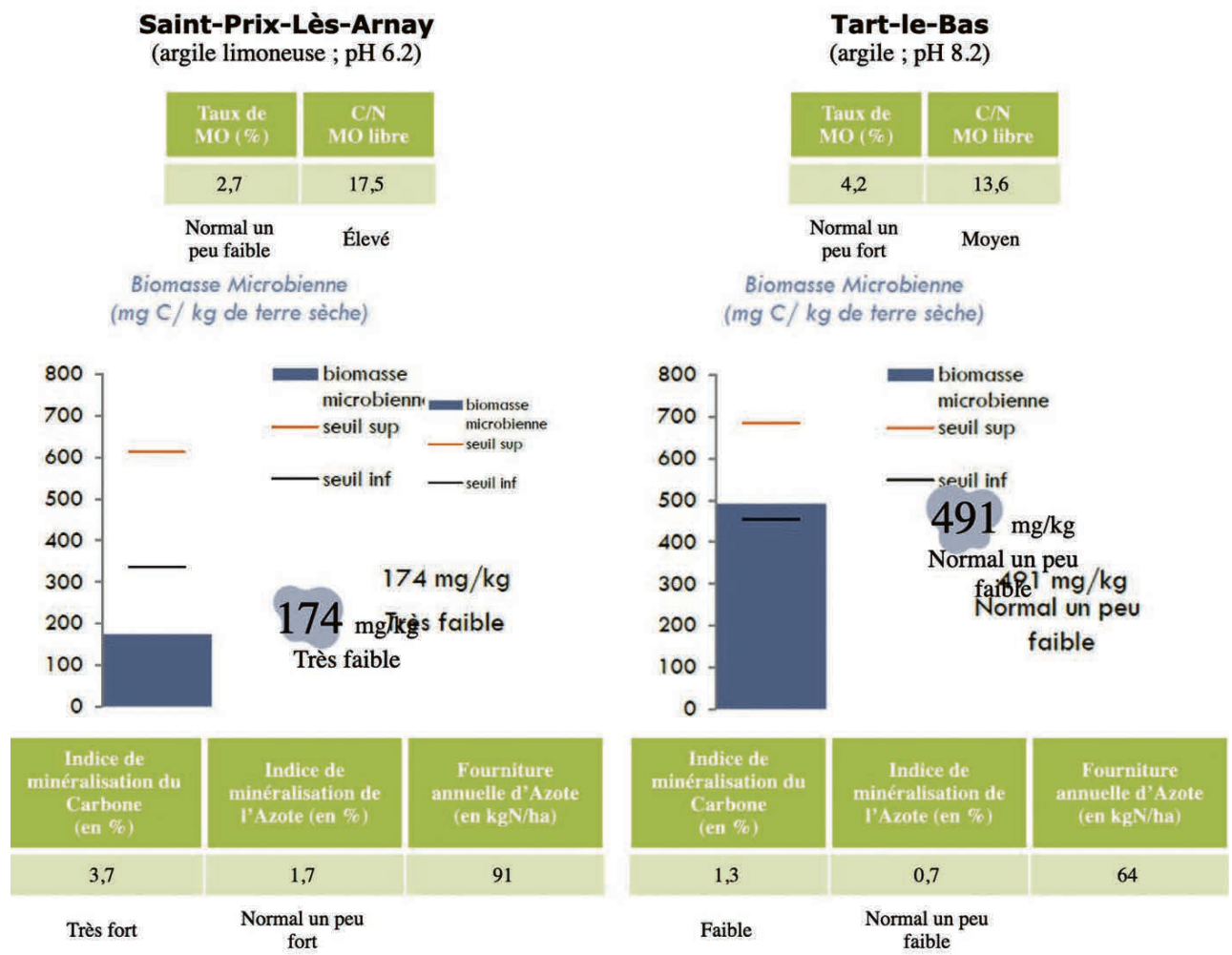
La biodiversité se définit par l'ensemble des espèces vivantes dans un milieu. Elle est caractérisée par le nombre d'espèces qui la composent et leur abondance (nombre d'individus ou biomasse). Indispensable au fonctionnement du sol, elle rend de multiples services : dégradation des matières organiques et des pesticides, amélioration de la structure, cycle de l'azote et du carbone, associations symbiotiques avec les plantes, lutte contre les pathogènes… Tous ces organismes interagissent entre eux de manière complexe. La fragmentation et la dégradation de la matière organique nécessitent, par exemple, l'intervention de différents acteurs, du macro (visible à l'œil nu) organisme tel que le vers de terre, au micro (invisible à l'œil nu) organisme comme les champignons ou bactéries. L'état du milieu qui abrite cette biodiversité conditionne son organisation et, a fortiori, son fonctionnement. Sans oublier que cet état dépend des aspects structural et chimique. Les pratiques agricoles (travail du sol, plantes cultivées, fertilisation…) exercent notamment une grande influence sur ceux-ci. Les sols de forêts, par exemple, sont des milieux très stables. Souvent considérés comme une référence, ils sont peu perturbés et voient leurs communautés bactériennes très structurées. Les bactéries y sont abondantes et présentent de fortes interactions dites coopératives entre elles (comme la fixation symbiotique, symbolisée par les lien verts sur la photo 2). Les sols agricoles, à l'inverse, présentent des structures de communautés plus « éclatées » et moins denses : elles sont moins nombreuses, plus diverses, avec plus d'interactions compétitives ou antagonistes, (liens rouges sur la photo 2).

Le saviez-vous ?

Une perte de 30 % de biodiversité du sol peut se traduire par un temps de résidence des pathogènes multiplié par 5, 40% de minéralisation en moins et 50% de perte de productivité végétale et de stabilité structurale. (source : Novasol Experts).

Les organismes et leurs fonctions

Les organismes telluriques peuvent être



Analyse comparative sur deux secteurs de Côte-d'Or.

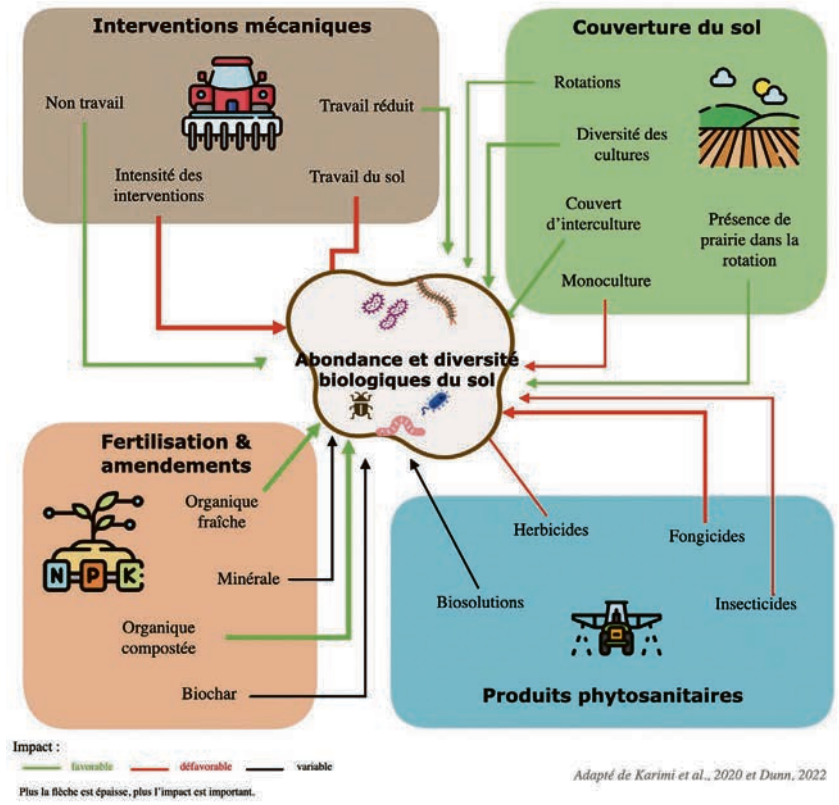


Différents types de bio-indicateurs.

Classification des organismes du sol selon leur taille

CA21

Sur mon exploitation : les leviers à favoriser et ceux à éviter



Impacts des leviers agronomiques sur l'abondance et la diversité biologiques du sol.

CA21 adapté de Karimi et al., 2020 et Dunn, 2022

classifiés en fonction de leur taille (photo 3). Chaque classe assure différentes fonctions participant au bon fonctionnement du sol.

Macrofaune, les brasseurs du sol

La macrofaune regroupe les organismes visibles à l'œil nu (> 2 mm), comme les lombrics, les insectes (coléoptères, diptères…), les araignées, les myriapodes (millepattes), et certaines larves. Les organismes de cette catégorie jouent un rôle essentiel dans la décomposition et la fragmentation de la matière organique (feuilles mortes, résidus de culture, racines, etc.) en particules plus petites, facilitant ainsi le travail de la mésofaune et des micro-organismes (bactéries, champignons) qui réalisent la décomposition finale. Considérés comme de véritables ingénieurs du sol, les macro-organismes et plus particulièrement les vers de terres, exercent une action indispensable à l'élaboration de la matière organique et au maintien de la structure du sol. Par leur bioturbation (galeries et mélange des composants du sol), ils favorisent l'aération du milieu, son drainage, et améliorent sa porosité structurale. Les vers de terre anéciques mélangent les horizons du sol en ingérant des particules en profondeur et en les rejetant en surface sous formes de turricules (photo 4). Ces turricules contribuent à la formation d'agrégats stables, précurseurs de l'élaboration du complexe argilo-humique, pilier de la fertilité du sol.

Mésofaune, les ouvriers du sol

Composée principalement des acariens, collemboles, de petits insectes, des nématodes et des enchytréides (cousins des vers de terre) (200 μm – 2 mm), la mésofaune assure des rôles similaires à une plus petite échelle.
Elle génère et maintient une mésoporosité grâce aux déplacements des organismes dans le sol. Ils poursuivent également la fragmentation et le brassage de la MO initié par les macro-organismes. En digérant ces matières, ils libèrent des nutriments essentiels sous des formes biodisponibles pour les plantes (azote, phosphore, potassium).
Les organismes de la mésofaune régulent les populations de micro-organismes nuisibles et disséminent les bactéries et champignons dans le sol.

Le saviez-vous ?
Un hectare de sol contient 15 tonnes d'organismes, l'équivalent du poids de 20 vaches. Cela représente 1,5 kg de vie par m² de terre. (source : L'Atlas du sol, 2016).

Micro-acteurs, maxi-impacts

Les micro-organismes du sol sont les plus petits (1 – 200 μm) mais aussi les plus nombreux. Ils comprennent les bactéries, champignons, protozoaires ou certains nématodes. Tout comme la macro et mésofaune, ces acteurs du sol agissent à plusieurs niveaux afin de maintenir une fertilité optimale. La MO décomposée par la macro et mésofaune est ensuite transformée en humus par les micro-organismes. L'humus est une matière organique stable, essentielle à la fertilité du sol. Pendant cette transformation, des nutriments sont libérés et absorbés par les végétaux. Leurs actions sont majeures, notamment dans les cycles des nutriments :

-azote : Fixation biologique de l'azote (N2) par des bactéries symbiotiques (rhizobium dans les nodules des légumineuses) ou libres (azotobacter, cyanobactéries). Nitrification, ou transformation de l'ammonium (NH4+) en nitrate (NO3-, forme la plus assimilable par les plantes) par des bactéries nitrifiantes comme nitrosomonas et nitrobacter. Dénitrification, où des bactéries dénitrifiantes (pseudomonas) peuvent réduire des nitrates en azote gazeux (N2).

-phosphore : Solubilisation par des bactéries comme pseudomonas et bacillus, ou encore les champignons mycorhiziens rendant cet élément du sol biodisponible pour les plantes.

-potassium : Solubilisation et mobilisation par des micro-organismes spécifiques, contribuant à l'alimentation minérales des cultures.
Ils peuvent entrer en compétition pour les ressources nutritives et l'espace, limitant ainsi la croissance des pathogènes. C'est notamment le cas des bactéries Plant Growth-Promoting Rhizobacteria (PGPR). Certaines bactéries et champignons (Trichoderma) produisent des substances antimicrobiennes qui inhibent les pathogènes. Tandis que d'autres stimulent les défenses naturelles des cultures, rendant celles-ci plus résistantes aux maladies. Les micro-organismes peuvent également synthétiser des hormones végétales (auxines, cytokinines...) qui stimulent la croissance des plantes. De plus, le procédé de bioremédiation (dépollution biologique) est une fonction assurée par des micro-organismes spécifiques qui permettent l'élimination des déchets présents dans le sol. Ils dégradent ou immobilisent les contaminants (produits phytosanitaires, métaux lourds…) dans le but d'assainir le sol et préserver sa fertilité. Les micro-organismes du sol, bien qu'invisibles à l'œil nu, sont les architectes de la fertilité. Du fait de leur grande diversité, ils assurent des fonctions clés qui renforcent la productivité agricole tout en favorisant des pratiques durables et résilientes face au changement climatique.

Les bio-indicateurs et leur interprétation

Si la qualité des sols est liée à ses habitants et aux pratiques agricoles, il est important de pouvoir évaluer la densité de population présente et/ou son activité. Pour ce faire, plusieurs indicateurs sont disponibles. Certains sont simples à mettre en œuvre et peu onéreux, d'autres sont plus coûteux et requièrent des analyses en laboratoire. Voici la liste de quelques indicateurs permettant de mesurer la densité ou l'activité des organismes du sol :

-Test moutarde (n°1 sur photo 5) : dénombrer les vers de terres présents. C'est l'un des plus simples à mettre en œuvre. Il consiste à arroser des zones de la parcelle avec de la moutarde diluée dans de l'eau. Irrités, les vers de terre remontent à la surface. Il ne reste plus qu'à les récolter, les compter et les identifier.

-Test du Bait lamina (bandelettes appâtées) (n°2 sur photo 5) : mesurer l'activité de la mésofaune à l'aide de lamelles d'appâts. Le principe est d'observer l'activité d'alimentation des invertébrés de la macrofaune et de la mésofaune du sol.

-Test du LevaBag, du sachet de thé ou du slip en coton : évaluer l'activité microbienne des sols via la mesure au champ de la dégradation de la matière organique et cela à l'aide d'outils soit commercialisé et normalisé (n°3 et 4 sur photo 5) soit non normalisé (n°5 sur photo 5).

-Analyse de terre (n°6) : mesurer la biomasse microbienne et son activité en laboratoire.

-Analyse moléculaire (n°7) : mesurer la biodiversité microbienne du sol à partir de l'analyse de l'ADN total microbien (biomasse, activité et diversité).

Étude de cas : les indicateurs issus de mon analyse de sol

Nous comparons et interprétons ici des résultats d'analyses de terre réalisées sur deux secteurs de Côte-d'Or (Auxois et Plaine dijonnaise – photo 6).
Dans un premier temps, on constate que le taux de MO dans ces deux sols varie de 57 %. Cela est dû notamment aux caractéristiques des deux types de sol. Ensuite, dans la première parcelle (Saint-Prix-Lès-Arnay), on constate que la biomasse microbienne est très faible, mais que l'activité microbienne est importante. Elle est mesurée ici par la vitesse de minéralisation du carbone et de l'azote (MO libre). Cela peut s'expliquer par le contexte de la parcelle : apport annuel de lisier de bovin-lait et MO libre riche en carbone. Cela permet aux bactéries de fonctionner à plein régime. En résumé : le sol présente un petit moteur mais avec un carburant de bonne qualité, engendrant une vitesse élevée de minéralisation.
Dans la seconde parcelle (Tart-le-Bas), la biomasse microbienne est satisfaisante, mais son activité est plutôt faible (indices de minéralisation faibles). L'explication peut également venir du contexte : fort taux d'argile, apports de fumier de bovin composté tous les 4 ans et une MO libre plus pauvre en carbone. En résumé : le sol présente un gros moteur mais alimenté avec un carburant de moins bonne qualité apporté moins régulièrement, la vitesse de minéralisation en est donc ralentie.

Le saviez-vous ?
Pour la MO libre, un C/N rapport massique carbone sur azote) élevé indique une MO riche en énergie, donc efficace pour stimuler l'activité biologique du sol. Dans le cas du C/N de la MO totale, s'il est élevé, cela indique une activité microbienne faible, car elle n'a pas bien consommé l'énergie disponible.



L. Thibault, CA21

Turricules de ver de terre dans un champ de colza.

// POIS ET FÉVEROLES DE PRINTEMPS

Combiner les moyens pour désherber

Avec les semis en cours ou bientôt réalisés pour les pois et féveroles de printemps, il est temps de prévoir votre stratégie de désherbage en fonction de la flore connue sur la parcelle.

Une application en prélevée : une solution sécurisante

Dans les situations de fortes infestations en dicotylédones concurrentielles (gaillet, renouées, matricaire) ou difficiles à maîtriser uniquement en post-levée (éthuse, arroche, renouée des oiseaux), une stratégie « tout en prélevée » offre un choix de produits plus large pour sécuriser la culture, mais reste plus onéreux.

La prélevée doit s'effectuer au plus près du semis, sur des semences recouvertes de terre et un sol rappuyé, afin de limiter les risques de phytotoxicité. Excepté dans les sols battants, un roulage est conseillé afin de bien recouvrir la graine avant toute intervention.
Un sol frais au moment du traitement et une légère pluviométrie dans les jours qui suivent sont les conditions idéales pour une bonne efficacité. Dans le cas de relevées d'adventices ou d'efficacité insuffisante (sol sec), un rattrapage en post-levée est possible.
Pour rappel, la féverole possédant moins de solutions de rattrapage en post-levée que le pois, la prélevée est importante pour assurer une bonne maîtrise des adventices.

Une application en post-levée seule

Dans le cas de parcelles à faible infestation et/ou de flore connue, le choix d'une intervention unique en post-levée peut être suffisant. Veiller à intervenir sur des adventices jeunes (stade cotylédon à 2-3 feuilles), dans des conditions poussantes et en dehors de fortes amplitudes thermiques.
Certains programmes peuvent se fractionner afin d'augmenter l'efficacité contre certaines adventices. Espacer alors les deux interventions de 10-15 jours minimum.

Un programme de prélevée et post-levée

Un programme complet (pré+post) permet de maîtriser de très fortes infestations ainsi que des levées échelonnées d'adventices tout en maîtrisant le coût de son désherbage. Les adventices les plus difficiles à contrôler orientent le choix du ou des produits appliqués en prélevée.

Pour maîtriser les coûts, appliquer le produit de prélevée à une dose inférieure à la dose homologuée (3/4 de celle-ci), puis appliquer en post-levée sur des adventices jeunes des produits à faible dose.
Pour rappel, les différents produits à base de pendiméthaline, imazamox et bentazone ne sont plus mélangeables. Leur application dans un même programme en post-levée doit se faire en 2 applications – se référer aux délais de rentrée des différentes spécialités pour recomposer l'association initialement visée (voir encadré).

Nouveauté, historiquement restreint en plages d'utilisation, Bismark CS est désormais utilisable en prélevée (BBCH00 à BBCH07) des pois et féverole quelle que soit la date d'implantation de ces cultures.

Gestion des graminées

Problématique montante dans les parcelles de protéagineux de printemps, la gestion des graminées ne doit pas être négligée. Les bases de pendiméthaline en prélevée telles que le Nirvana S et le Prowl 400 présentent une efficacité modérée et compléteront l'action d'un antigraminée à action foliaire.

Les antigraminées à action foliaire ont une bonne efficacité en l'absence de résistance aux Fop et Dime.

Désherbage mécanique : une solution efficace en conditions sèches

Avec des printemps parfois secs, le désherbage mécanique peut apporter une aussi bonne efficacité que certains programmes chimiques. Également, les stratégies mixtes associant prélevée chimique et post-levée mécanique sont des solutions efficaces si la météo est favorable. Elles sont moins onéreuses et faciles à mettre en œuvre, d'autant plus pour la féverole qui présente peu de solutions chimiques de rattrapage. Pour rappel, les interventions mécaniques gagnent en efficacité si elles s'effectuent avec 2 journées de beau temps avant et après.
Pois de printemps : Le désherbage en plein et la bineuse céréales sont possibles tant que les vrilles ne sont pas trop développées (4-5 feuilles max).
- **Avant la levée :** un passage de herse étrille est possible, à l'aveugle, dès que la portance du sol est suffisante, sur des adventices jeunes et donc faciles à détruire.
- **À la levée :** la houe rotative est la plus sélective sur les pois à ce stade. Elle est particulièrement adaptée aux sols limoneux. Son efficacité est liée au stade des adventices (fil blanc à 2 feuilles maximum).
- **Après la levée :** effectuer un passage avec la herse étrille avant le stade 5 feuilles. Ne plus intervenir dès que les vrilles du pois sont développées ; les risques de pertes de plantes par arrachage sont élevés.
Féverole de printemps : Les passages mécaniques peuvent s'opérer jusqu'à tard, notamment pour la bineuse, tant que la hauteur du couvert le permet. Généralement, passé 6 feuilles, le risque de casse de tige augmente. Les interventions sont donc à bien raisonner passé ce stade. Aux stades antérieurs, la herse étrille peut présenter de bons résultats sur des adventices jeunes. La houe rotative ayant une efficacité moindre, est à réserver plutôt aux sols limoneux qui valoriseront sa fonction d'écroûteuse. L'intérêt de la bineuse est de pouvoir intervenir sur des adventices plus développées.
Pour les féveroles semées à grand écartement (plus de 45 cm), la combinaison d'un herbicide localisé sur le rang avec un binage réalisé en différé quand les pédoclimatiques sont idéales présentera une très bonne efficacité pour une charge maîtrisée.

Agathe Penant, Bastien Remurier, Fanny Vuillemin et Gwénola Riquet, Terres Inovia.

Maison Ferry
Chatillon-sur-Seine

« Avec nos Aguirre, nous avons sécurisé nos semis. »

La maison Ferry exploite 1000 ha de céréales, répartis sur deux sites dans le Chatillonnais et un troisième dans l'Aube. La ferme compte 2 salariés et 2 associés dont Antoine Schmith, depuis le 1er janvier dernier. Un tiers de l'assolement est destiné au blé, un tiers à l'orge de printemps semée entre la mi-novembre et la fin février, le dernier tiers est réparti entre le colza, les pois de printemps et les tournesols.

La maison Ferry ne laboure plus depuis 30 ans, remplacé par le déchaumage profond. *« Nous cherchons en permanence à maitriser nos charges : nombre de passages, consommation de carburant, interventions phytosanitaires… »* explique Antoine Schmith *« Depuis quelques années, nous décalons nos semis afin de limiter le désherbage. Évidemment, lorsqu'on sème nos blés fin octobre-début novembre ou les orges de printemps dans l'hiver, les fenêtres météo sont parfois très courtes et on se trouve à la merci de l'humidité, du tassement ou même de l'impossibilité de semer. »* Jusqu'en 2020, la maison Ferry semait ses céréales avec un semoir à disques de 12 m. Seulement voilà, ce semoir montrait ses limites en conditions humides. À cette période, la maison Ferry reprend une ferme qui possède un semoir Aguirre *« C'est comme cela qu'on a découvert cette marque. »* Les céréaliers investissent dans un semoir porté de 7,20 m qui leur donne satisfaction : le débit de chantier est maintenu grâce à une vitesse d'avancement supérieure (10-12 km/h), les dents fines TD de 12 mm au carbure de tungstène, avec 160 kg de pression à la pointe, ne perturbent pas le sol, le semoir est peu tirant et permet des économies de carburant avec une consommation de seulement 2 à 3 l/ha, la rampe de semis sur parallélogramme en 3 éléments assure un suivi de sol idéal et par conséquent, une régularité de la profondeur de semis. *« Les semoirs Aguirre sont des machines simples, faciles à régler avec peu de paramètres. Chaque doseur est réglable indépendamment électriquement et en cas de problème, un simple levier à basculer remet le semoir en entrainement mécanique et évite d'interrompre le chantier. Et c'est surtout un semoir qui passe très bien en conditions tardives ou en semis direct d'opportunité. »* constate Antoine Schmith. Récemment, c'est un Aguirre 9 m trainé, Isobus, qui a rejoint l'exploitation pour remplacer le 12 m à disques. Comme sur le 7,20 m, les agriculteurs ont choisi un espacement des dents semeuses tous les 16 cm, réparties sur 4 rangées. L'Aguirre 9 m a semé ses premiers hectares d'orge. Avec sa trémie de 9000 l, cloisonnable 60/40, le semoir embarque de 6 à 7 t de semences et avec un semis à 175 kg/ha, une autonomie de 33 ha est assurée. Le ravitaillement au godet est rapide et facilité par la forme de trémie bien adaptée.

Peu de puissance de traction nécessaire

Les deux semoirs Aguirre assureront donc les semis de céréales pour les 4 ou 5 prochaines années, les têtes d'assolement restant semées au semoir de précision. La maison Ferry préfère renouveler ses équipements régulièrement, afin de garder un parc matériel toujours entretenu et fonctionnel. Côté puissance, l'Aguirre 7,20 est associé à un tracteur de 200 cv compact, tandis que le 9 m trainé est tracté par un 250 cv. Antoine Schmith le reconnait *« Nous avons attelé le semoir au 250 cv parce qu'il est équipé du télégonflage et que nous descendons la pression des pneus à 0,8 bars. Mais un tracteur de 150 cv suffirait amplement, d'autant plus que nous avons peu de pentes. »* La relation entre Aguirre et la maison Ferry semble partie pour durer. Et si dans un futur proche, le constructeur espagnol proposait un 12 m, l'exploitation chatillonnaise serait sans doute la première à l'essayer.

Publi-reportage



Antoine Schmith au centre devant le semoir TDT 900, Marcel Reddé, agent commercial, et Philippe Toussaint, responsable commercial régional Aguirre.

// CONTEXTE SANITAIRE

21

Sécuriser sa mise à l'herbe au temps de la FCO et de la MHE

La mise à l'herbe qui se profile s'entoure toujours d'un grand nombre de précautions mais 2025 aura un relief particulier : sous la triple menace des FCO 3, 8 et de la MHE, les éleveurs vont devoir faire preuve d'une vigilance accrue. Explication avec Gilles Rabu, du GDS de Côte-d'Or.



La triple menace représentée par les variants de FCO 3 et 8, et la MHE impose aux éleveurs une vigilance particulière lors de leur mise à l'herbe.

Un étau : c'est l'image qui vient à l'esprit lorsqu'on suit sur une carte de France la progression des Fièvres catarrhale ovines (FCO 3 et 8) : la Bourgogne-Franche-Comté subit, par le nord et le sud-ouest, une menace multiple. Celle-ci impose, plus que jamais, aux éleveurs, de s'interroger sur la préparation sanitaire de la remise à l'herbe de leurs animaux. Bien évidemment, et comme le préconisent les Groupement de défense sanitaire (GDS) il importe en premier lieu de procéder à des vaccinations préventives, avant que la sortie aux pré ne se traduise par une circulation renouvelée des vecteurs de ces maladies, en l'occurrence des moucherons. « *Nous avons beaucoup insisté sur le message suivant,* précise Gilles Rabu, du GDS de Côte-d'Or : *il faut bien préparer sa mise à l'herbe cette année pour éviter ou limiter une éventuelle recrudescence des maladies vectorielles.* »

Pour ce technicien, sur le sud de la Côte-d'Or, cette recrudescence paraît inévitable, au moins sur les FCO 3 et FCO 8. Sur le sérotype 8, le nord du département n'a jusqu'alors quasiment rien vu.

« Pas de boule de cristal »

En ce qui concerne la MHE, le contexte est plus incertain et compliqué à évaluer : « *l'an dernier,* constate Gilles Rabu, *la maladie ne s'est décalée que d'une centaine de kilomètres, alors que nous pensions qu'elle allait traverser la France. Ça n'a pas été le cas. Toutefois, nous n'avons pas de boule de cristal et la progression de la MHE est imprévisible. Impossible de dire si nous serons touchés en 2025, 2026, 2027… ou jamais ! Mais une chose est sûre : en tant que GDS, nous ne pouvons pas tenir un discours qui consisterait à dire « Tout va très bien, madame la marquise » et faire l'impasse sur la prévention ou la vaccination. C'est impossible !* »

Dans un tel contexte sanitaire, la mise à l'herbe, cette année, prend un relief particulier. Les agriculteurs vont devoir être vigilants sur la gestion des moucherons. « *Une bonne gestion des vecteurs,* précise le technicien du GDS21, *passe par un repérage et une gestion de leurs zones de reproduction (zones humides, eaux stagnantes…).* » Deuxième étage de la fusée : la protection des animaux. « *Cela passe par l'utilisation d'insecticide, en injectables ou sous d'autres formes. L'objectif c'est bien de réguler la population de moucherons qui, en piquant des animaux, mourront du fait de la présence d'insecticide et, au moins, n'iront pas en piquer d'autres. On n'empêchera pas la maladie, mais, au moins, on en limite la diffusion, on la ralentit, on contribue à diminuer l'impact parce qu'il faut savoir que l'observation clinique de la maladie montre que celle-ci est proportionnelle au nombre de piqûres par des moucherons infectés.* »

Influence climatique

La vigilance à la remise à l'herbe s'impose d'autant plus que l'évolution climatique entraîne une moindre mortalité des vecteurs de pathologies. Une réalité là aussi confirmée par Gilles Rabu : « *le nombre de jours d'inactivité vectorielle ne cesse de baisser avec l'augmentation de la température moyenne. Il faudrait des périodes assez longues de températures inférieures à 8° pour limiter la reproduction des moucherons. Or, c'est de plus en plus rare. Par exemple, dans le département de l'Aveyron, l'an dernier, cette période d'inactivité vectorielle n'a été que d'une semaine !* »

Berty Robert

// EN BREF

Prairies et assurance-récolte
Une lettre ouverte à la ministre de l'Agriculture

Quatre organisations d'éleveurs(1) ont publié le 17 février, une lettre ouverte à la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard. Elles dénoncent l'insuffisance et « *les lacunes* » de l'outil indiciel satellitaire qui pénalise les éleveurs. En 2023, « *l'outil n'a pas été en mesure de détecter l'ampleur des pertes subies par les producteurs, qui ont donc été laissés sans solution, alors qu'ils faisaient face à l'une des pires sécheresses de la décennie* », indiquent-ils. En 2024, ce même outil indiciel n'a pas été en « *mesure de détecter les pertes liées aux excès d'eau et inondations* ». C'est pourquoi, les éleveurs de ruminants demandent à la ministre de « *mettre en place, dès la campagne 2025, une réelle procédure de recours appuyée sur des expertises de terrain mandatées dans les départements* ». Lors de son dernier congrès à La Rochelle, le président de la Fédération nationale bovine (FNB) avait demandé « *la mise en place des fermes de référence* » et des contrôles sur place, directement dans les exploitations.

(1) Fédération nationale bovine (FNB) : Fédération nationale des éleveurs de chèvres (FNEC) ; Fédération nationale ovine (FNO) et Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL)



Votre exploitation repose sur vous.
En cas de problème nous serons là pour prendre le relai.
Arrêt de travail, invalidité, décès, service de remplacement : renseignez-vous auprès d'un conseiller ou sur groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats.
Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex – 379 906 753 RCS Strasbourg – Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris Cedex 09- Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr) - crédits photos : ©Aurélien Chauvaud - 01/2025

// DÉGÂTS DE SANGLIERS DANS LES PRAIRIES

Un sujet toujours complexe

Un éleveur du canton d'Arnay-le-Duc évoque les dégâts de sangliers sur prairies : une problématique qui n'a jamais été simple à traiter durant toute sa carrière.

Il est aujourd'hui retraité mais donne encore quelques coups de main à Dominique, son frère. Michel Boulmier, rencontré la semaine dernière à Clomot, accepte volontiers de parler de dégâts de gibier, une *« notion »* qu'il connaît bien : *« Ici nous sommes en zone noire, les populations de sangliers et donc les dégâts sont globalement en constante augmentation, je dirais depuis quinze ans. Avant, il y avait quelques trous par-ci, par-là, mais rien de comparable à la situation d'aujourd'hui »*.

Des chardons en pagaille

Si, en grandes cultures, la gestion de cette problématique trouve *« plus ou moins »* ses solutions, celle des dégâts dans les prairies est beaucoup plus complexe : *« dans les champs, il y a souvent de la casse deux semaines avant la récolte. Les problèmes sont assez facilement identifiables et quantifiables. La parcelle, elle, est remise d'aplomb après la moisson. Dans les prés, c'est tout autre chose… Les sangliers se manifestent sur une période beaucoup plus longue et aléatoire, de septembre à avril. Il est beaucoup plus compliqué d'estimer les dégâts et de prendre une décision pour intervenir »*. La réparation du sinistre est tout aussi délicate selon Michel Boulmier : *« après la visite de l'expert, il est exigé de resemer, chose que nous avons toujours faite avec notre herse rotative. Mais il faut pouvoir le faire ! Quand on resème en fin d'hiver ou au printemps, les conditions ne sont jamais très bonnes, les sols sont encore humides et nous refaisons des dégâts par-dessus, ce n'est pas la meilleure des choses… Et automatiquement, les sangliers reviennent aussitôt remuer le semis. Le résultat de l'opération ? Zéro ! Et que l'on resème ou non, les mauvaises herbes prennent toujours le dessus, je pense notamment aux chardons. Rappelons que si nous ne resemons pas comme demandé, l'indemnisation ne marche pas »*.

Les regains oubliés

Le niveau des indemnisations est toujours sous-évalué dans les prairies observe le Côte-d'orien : *« si cela est toujours le cas aujourd'hui, le taux de pertes considéré par la Fédération des chasseurs est limité à 5 t/ha de fourrages. Certaines années, nous sommes en capacité de récolter davantage et tout ce que nous aurions pu avoir en regains n'est pas comptabilisé. Même dans les cas où le semis repart bien, une prairie met du temps à se régénérer : cela n'est pas pris en compte dans les indemnisations. La réglementation est paraît-il plus souple aujourd'hui mais avant, il ne fallait surtout pas surestimer ses dégâts, sous peine d'être pénalisé par l'expert… Cela ajoutait de la complexité à cette gestion de dégâts de sangliers »*. L'éleveur retraité cite également la casse de matériels : *« il y en a souvent, dans les prairies. Les dents de la faneuse, c'est un grand classique. Nous y avons même laissé une roue, un jour… Un jour, mon frère et moi, nous nous sommes même posé la question s'il fallait continuer ou non de récolter les fourrages dans les prés qui posent le plus de problèmes, souvent situés à la limite d'un bois. Je suis aujourd'hui retraité et tout cela est derrière moi. C'est sûr, ce n'était pas mon travail préféré ! »*.

AG

On croise les doigts

Michel Boulmier nous l'a précisé d'emblée : les dégâts à la date du 28 février sont les plus faibles jamais enregistrés depuis ces dix dernières années : *« cela n'inverse pas la tendance de la dernière décennie, et il ne faut jamais crier victoire trop vite. Mais c'est vrai, c'est plutôt très calme depuis plusieurs mois, il faut le reconnaître. Je ne sais pas si cela est lié aux nombreux glands tombés à l'automne et/ou à la forte humidité qui inciteraient les sangliers à rester dans la forêt »*.

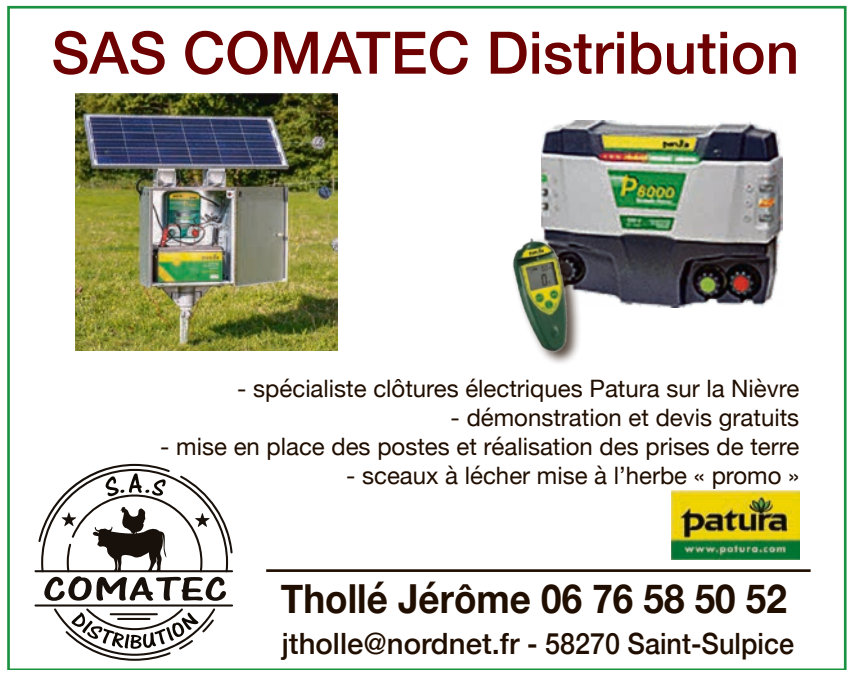


Michel Boulmier, le 28 février à l'EARL du Charmoy.



Regardez-nous sur YouTube





// ACCÈS

Tous les chemins mènent à l'herbe...

Les chemins d'accès aux prairies sont des éléments importants à prendre en compte dans une logique d'optimisation du temps de travail. Il est question ici de confort des animaux mais aussi des facilités d'accès pour les engins agricoles.

Selon une enquête réalisée en élevages en Bretagne, la moitié du temps d'astreinte de l'éleveur relatif au pâturage correspond au temps de trajet entre les pâtures et le bâtiment. D'où l'importance de chemins bien aménagés pour améliorer les conditions de circulation, en réduire la durée et optimiser la saison de pâturage : le changement climatique permet de disposer d'herbe tôt en saison et en arrière-saison, deux périodes à risque en termes de pluviométrie, limitant souvent l'accès aux prairies. Un réseau de chemins bien aménagés permet de s'affranchir de la portance des parcelles et d'allonger de quelques jours, voire plus, la durée annuelle de pâturage. Sans compter des effets bénéfiques sur la production (meilleure efficacité du pâturage), la santé et le confort des vaches (moins de boiteries), leur propreté (synonyme de gain de temps à la traite)… Mais avant tout investissement, il convient d'organiser son pâturage, de définir le nombre de parcelles à desservir selon qu'on ait opté pour du pâturage tournant, du tournant dynamique… Il faut par ailleurs prendre en considération les modalités d'utilisation, qui diffèrent selon le type d'animaux et les effectifs pâturants : un cheptel de plus de 75 vaches laitières déplacées plusieurs fois par jour nécessitera des chemins plus soignés. À intégrer également : le passage éventuel d'engins agricoles, les contraintes pédoclimatiques… Répondre à ces critères va conditionner la largeur des chemins, leur forme, la structuration des couches, le type de matériaux adaptés…



Temps de trajet, santé et bien-être des animaux, propreté et production des laitières : des chemins bien aménagés et soignés ont un rôle non négligeable.

Réussir Lait

Quelle largeur ?

On considère une largeur moyenne de 3 mètres pour un cheptel de moins de 80 vaches laitières (VL), de 4 m entre 80 et 110 VL, 5 mètres au-delà. Sachant qu'en sortie de bâtiment et début de parcours, les chemins doivent être assez larges pour assurer une bonne fluidité de circulation. En position terminale, le chemin peut se réduire, surtout s'il est stabilisé. Pour des allaitantes, on visera 2-3 mètres pour des troupeaux de moins de 75 vaches, 4-5 m de 75 à 100 têtes et 5-7 m au-delà. À noter : la stabilisation n'est pas obligatoire sur la largeur totale du chemin. Au-delà de la largeur du chemin, le plus important est la largeur des portes des paddocks.

Limiter la stagnation des eaux de pluie

L'eau ruisselante ou stagnante est le principal obstacle à la pérennité des chemins, avec la formation de zones boueuses, de nids-de-poule, de fissures… Pour éviter ces situations, deux profils de chemins sont conseillés : bombé au centre (sur relief plat, pente de 2 à 3 % de part et d'autre) avec évacuation de part et d'autre, ou en pente latérale (de 3 à 5 %) pour une évacuation sur le côté. L'effet drainant de ces pentes peut être renforcé par le choix des matériaux adaptés pour la couche de surface du chemin, des rainures (ou simples stries reliées au fossé latéral d'évacuation) de certains matériaux de surface (exemple : chemin en béton).

Un système d'évacuation rapide de l'eau en périphérie des chemins (ex : fossés) va par ailleurs assurer une meilleure pérennité de ces derniers. Certains préconisent aussi de planter des haies le long de l'accès pour absorber l'eau qui s'écoule. Enfin un chemin en plein soleil séchera forcément plus vite après la pluie.

Multicouches

La structure du chemin doit comprendre des couches « clés » pour conforter sa résilience et un entretien limité. Une couche de fondation ou remblai (de 20 à 40 cm d'épaisseur) est essentielle pour assurer la stabilité à moyen et long termes. Elle se compose de matériaux plus ou moins grossiers (calibre 0 à 100 mm) coulés avec un matériau très fin (sable humide) pour une meilleure cohésion du matériau principal (terre, tout-venant, graviers, béton concassé finement…). Il est conseillé de bien damer la couche au fur et à mesure de son remplissage.

Géotextile : pas obligatoire

Afin de limiter les remontées d'humidité et de terre issues du sol dans la couche de remblai de base, la pose d'un géotextile peut être envisagée mais compte tenu de son coût (2 à 3 €/m² hors main-d'œuvre), elle ne se justifie que sur des chemins en zones humides et/ou soumis à fortes charges. Dans ce mille-feuille, la couche intermédiaire de stabilisation (1 à 3 cm) va assurer le bon contact entre les couches superficielles de finition et de remblai. Elle aide également à amortir les chocs sur le chemin.

Peu onéreuse mais essentielle (hormis pour les chemins conçus avec dalle bétonnée ou caillebotis), elle se compose de petits graviers ou béton de brique finement concassés. Enfin, c'est la couche de finition superficielle (3 à 10 cm d'épaisseur selon le matériau) qui garantit la pérennité du chemin comme le confort des animaux, et par conséquent le retour sur investissement du chemin. Elle peut être composée de matériaux très variés mais fins, très cohérents et non abrasifs : béton, caillebotis de récupération, dalles alvéolées, sable humide… Soumise aux aléas climatiques comme aux poids des animaux et des engins, un entretien tous les trois-quatre ans est recommandé.

Actuagri

Sources : Guide « Accéder aux parcelles », réseau Herbe et Fourrages Centre-Val de Loire ; « Aménager des chemins d'accès stabilisés au pâturage » Fidocl conseil élevage ; « Des chemins qui mènent à l'herbe », Ecovégétal.

Quels matériaux ?

- Les chemins à base de matériaux calcaires (craie de la ferme ou marne locale avec incorporation de chaux/ciment) sont généralement simples, économes à mettre en place et durables si le calcaire est de bonne qualité. Le coût peut aller de 4 € à 20 € du m².
- Les chemins en béton peuvent être ou non associés à un chemin en terre. Ces solutions robustes sont cependant plus coûteuses.
- Chemins à base d'autres matériaux : les voies en copeaux de bois sont rapides à aménager, permettant de valoriser des ressources sur la ferme mais sont peu durables (chemin compostable). Une autre solution, coûteuse mais drainante et garantie 20 ans, consiste à installer des dalles Ecoraster (en matériaux recyclés).





// PRODUCTION LAITIÈRE

Atout pâturage

Le retour au pâturage constitue une solution stratégique pour les éleveurs de la filière lait pour répondre aux attentes sociétales croissantes, maîtriser les coûts et améliorer la rentabilité. Les récents travaux du collectif de Bourgogne-Franche-Comté COM'Lait démontrent qu'il est possible d'allier productivité et respect de l'environnement.

La filière lait traverse une période de profonde transformation. L'augmentation de la taille des cheptels, couplée à l'essor de la robotisation de la traite, remet en question les pratiques traditionnelles de conduites d'élevage qui s'appuient sur le pâturage. Pourtant, cette pratique ancestrale présente des avantages indéniables. En premier lieu, elle permet de maîtriser les coûts alimentaires, en limitant fortement les dépenses liées à l'alimentation complémentaire, tout en favorisant l'autonomie fourragère. Cela assure aux exploitations une précieuse indépendance alimentaire. Cerise sur le gâteau, le pâturage contribue à améliorer le bilan carbone de chaque litre de lait ainsi produit, car il repose sur des pratiques agricoles durables, favorables au bien-être animal (en fournissant une alimentation riche et variée) et à la biodiversité, par l'entretien de milieux naturels complexes.

Répondre aux attentes sociétales

Face à une demande sociétale de plus en plus pressante pour une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, le pâturage est devenu ces dernières années une obligation inscrite dans de nombreux cahiers des charges. La nécessité d'une diversification des ressources et d'une adaptation des pratiques agricoles s'impose progressivement dans les esprits, dans un contexte de conditions climatiques devenues changeantes et aléatoires. C'est dans cette optique que le collectif Com'Lait, soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), a décidé d'intensifier sa communication sur l'importance du pâturage. Grâce à une série de vidéos et tutos disponibles en lignes sur une chaîne youtube dédiée, ses partenaires proposent aux éleveurs des outils pratiques et des conseils adaptés à leurs besoins.

Communication innovante

L'originalité de l'approche adoptée par le collectif réside dans la création de 24 vidéos et tutos commentés, traitant de thématiques variées et pertinentes pour les éleveurs. Parmi les sujets abordés, on trouve la gestion de l'herbe sur pied, des conseils pour valoriser l'herbe pâturée, ainsi que des informations sur le pâturage avec de grands troupeaux et les équipements permettant de pâturer tout en intégrant la robotisation. Ces ressources ont été mises à disposition sur la chaîne YouTube de la Chambre régionale d'agriculture BFC (playlist Com'Lait), ce qui permet une large diffusion des connaissances.

Équilibre entre productivité et vivabilité

La restructuration de la filière laitière ne se limite pas aux questions de pâturage ; elle soulève également des défis en matière de productivité et de conditions de travail. Conscient de ces enjeux, le collectif Com'Lait a abordé ces problématiques en produisant des vidéos informatives sur des thématiques essentielles telles que le calcul du coût de revient, la conciliation entre efficacité économique et gestion du temps de travail, ainsi que les stratégies de volume contre la différenciation. L'objectif de ces initiatives est de fournir des repères actualisés sur les niveaux de productivité qui peuvent être à la fois pertinents et vivables, tout en induisant un changement positif dans les exploitations. Les exploitations laitières se trouvent à la croisée des chemins, qu'il s'agisse de privilégier le volume de production ou d'opter pour une stratégie basée sur la marge. Les éleveurs, qu'ils agissent par conviction ou par opportunité, ont la possibilité de tirer profit de leur savoir-faire pour préserver leur autonomie, garantir leur indépendance décisionnelle et rester maîtres de leur destin.



Les atouts agro-économiques du pâturage sont nombreux : même avec de grands troupeaux, il est possible d'en tirer partie.

Marie-Christine Pioche,
Chambre d'agriculture de Haute-Saône

Un collectif novateur

Le collectif Com'Lait, soutenu par la Région BFC, a adopté une approche novatrice en produisant des contenus vidéo sur le pâturage et la productivité dans la filière laitière, destinés à une diffusion et un partage sur les réseaux sociaux. Il regroupe l'Idele, les Chambres d'agricultures, les Contrôles laitiers et les Cerfrance de la Région. Il bénéficie du soutien financier de la Région. L'originalité de cette approche a été de traiter ces sujets via une diffusion sur internet en ciblant en premier lieu les réseaux sociaux. Sur la thématique du pâturage, le collectif a produit des vidéos et tutos qui mettent en valeur les atouts de cette pratique (gestion de l'herbe sur pied, comment valoriser l'herbe pâturée en diminuant le coût de concentré, pâturage et grands troupeaux, les équipements pour pâturer avec un robot, les clés de la réussite en système pâturant, les nouveaux types de pâturage, l'intérêt du pâturage pour le bilan carbone, la fertilisation des prairies).



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de la récolte des fourrages.

• 58 Varennes Vauzelles	03 86 71 62 90
• 58 St Loup	03 86 26 24 49
• 58 Varzy	03 71 55 00 76
• 58 St. Hilaire	03 86 76 16 87
• 18 Crézancy	02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel	03 86 47 43 62

MALECOT POIRIER AGRI

Faucheuses : ActiveMow / EasyCut
50 modèles de faucheuses frontales, arrières, groupes de fauche ou traînées.

Faneuses : Vendro
25 modèles de faneuses de quatre à dix-huit rotors.

Andaineurs : Swadro
27 modèles d'andaineurs monorotor, centraux ou latéraux.

KRONE



MISE À L'HERBE



25 TONNES DE STOCK DISPONIBLE

JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN

CHAPUIS Frères !
Votre spécialiste en matériel d'élevage
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28 - www.chapuis-freres.fr

1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES

// SÉCURITÉ

« On a la volonté de faire plus »

Le 21 février, le préfet de l'Yonne, Pascal Jean, a annoncé les nouvelles missions qui vont rythmer la sécurité des citoyens au quotidien.

« Dans l'Yonne, il y a une particularité, c'est la création d'un plan de sécurité de proximité en urbanité et en ruralité, mis en place depuis 2023. C'était déjà une préoccupation, qui s'appuyait sur un diagnostic territorial. L'idée c'était véritablement de faire en sorte que la sécurité, devienne non seulement une priorité, à la fois visible par nos concitoyens, mais qui apporte des résultats concrets », annonce Pascal Jan, préfet de l'Yonne, pour commencer les annonces concernant le Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ). L'année 2024 met en avant de bons résultats. *« Globalement, on peut être satisfait du travail et des résultats dans l'Yonne, parce qu'il y a globalement une baisse des délinquances, en zone gendarmerie autant qu'en zone police »*, affirme-t-il, en gardant toujours en ligne de mire, la présence assez grande de violences intrafamiliales sur le territoire icaunais.

Une volonté de proximité avec la population

« En ce qui concerne la délinquance sur les personnes, c'est une stagnation voire une baisse, sachant que sur les violences faites aux personnes, il ne faut pas oublier, qu'environ dans 4 cas sur 10, ce sont des violences intrafamiliales », déclare le Préfet, accompagné du colonel Nicolas Nanni et du commissaire Sébastien Halm.

Présents sur tout le territoire, à travers des services relais, ou des patrouilles au plus proche des concitoyens, le Préfet ainsi que les deux représentants de la Gendarmerie et de la Police, ont conscience des problématiques rurales. *« Depuis maintenant deux ans, il y a une action très volontariste de notre part sur la délinquance routière qui se concrétise par une diminution très sensible du nombre de morts sur les routes icaunaises. On est à - 37 %. On a une légère augmentation du nombre d'accidents, surtout corporels »*, se réjouit-il, tout de même conscient que les défis subsistent.

Concernant les personnes en difficulté, le Préfet prend également en compte la situation des agriculteurs. *« Dans le cadre du plan départemental, j'ai demandé aux compagnies de la gendarmerie nationale d'effectuer des actions en étant au plus proche des agriculteurs. Il y a un certain nombre de problématiques, comme les vols d'essence, les vols de GPS, qui reviennent fréquemment. L'objectif est donc d'aller à la rencontre des agriculteurs qui le demandent. On dispose de relais, l'idée c'est de se reposer sur ces relais pour que l'information et la prévention puissent circuler. Ne serait-ce que d'avoir un chien parfois »*, affirme-t-il conscient des insécurités que peuvent ressentir les agriculteurs.

Pascal Jan revient également sur la question de l'environnement. *« Un point dont je n'ai pas encore parlé, ce sont les infractions à l'environnement. On travaille avec le procureur, avec deux priorités : l'eau concernant la pollution des sols et la question des déchets surtout ceux étant sauvages »*.



De gauche à droite Nicolas Nanni (colonel gendarmerie), Pascal Jan (préfet de l'Yonne) et Sébastien Halm (commissaire de police).

Ces insécurités-là, Pascal Jan le sait, sont souvent liées à la pauvreté. C'est d'ailleurs dans ce cadre, qu'il cible des thèmes précis, comme la lutte contre les violences intrafamiliales, la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, des problématiques souvent liées à la précarité. Il cible également, le suivi rapproché des personnes présentant des troubles psychiatriques et nécessitant une prise en compte des forces de sécurité intérieure, la lutte contre la prostitution des mineurs, la lutte contre la délinquance environnementale, la prévention et le traitement des cybermenaces ainsi que la sécurité routière.

C.S.

// PROJET D'INITIATIVE ET DE COMMUNICATION

Ne pas oublier la sécurité

Dans le cadre de leur Projet d'Initiative et de Communication (PIC), trois élèves de BTS ACSE 2e année du Legta de Challuy ont organisé un événement sur le thème de la sécurité dans le milieu agricole.



Gabin Mathé / Tanguy Ferrand / Ruben Boode.

Gabin Mathé (19 ans), Tanguy Ferrand (19 ans) et Ruben Boode (20 ans), élèves en BTS ACSE 2e année au Legta de Challuy, ont organisé un PIC axé sur la sécurité en milieu agricole. Ici, l'atelier dédié au témoignage d'Éric Guillaumain.

Le 6 février, Gabin Mathé (19 ans), Tanguy Ferrand (19 ans) et Ruben Boode (20 ans), élèves en BTS ACSE 2e année au Legta de Challuy ont mis sur pied une formation sur la sécurité dans le milieu agricole dans le cadre de leur Projet d'Initiative et de Communication. Cet événement était proposé aux 33 élèves de 1re STAV de leur Legta et se tenait au sein même de l'exploitation du lycée « Le Pré des Athénées ». Les trois élèves organisateurs stipulent : *« nous voulions que les 1res puissent avoir des informations sur la sécurité avant leur stage en entreprise, en nous appuyant sur l'outil pédagogique qu'est l'exploitation »*.

Motivations et programme

Tous les trois fils d'exploitants, ils expliquent plus en avant les raisons qui ont motivé leur choix de thématique : *« Nous aidons à la ferme pendant notre temps libre et nous sommes conscients que la sécurité est souvent oubliée par manque de temps ou par habitude. À cause de cela, nous pouvons avoir un accident, plus ou moins grave car les machines avec lesquelles nous travaillons restent dangereuses. De ce fait, il nous semblait important d'exposer les bons gestes à avoir au quotidien pour éviter tout problème »*. Plus en détail, ils reviennent sur le programme de cet après-midi du 6 février articulé autour de trois ateliers : *« Nous avions prévu une intervention de la MSA, avec Audrey Miny, où les jeunes devaient relever les dangers autour d'un tracteur. Puis un point a été fait sur les dangers lors de la manipulation des animaux (animé par Antonin Noizillier, salarié de l'exploitation du Legta, et Alban Ledey, professeur de zootechnie au Legta) et enfin le témoignage d'Éric Guillaumain, enseignant de zootechnie, ayant vécu un accident avec une presse, était prévu »*.

Vigilance concrète

Pour eux, si toutes les interventions *« ont apporté des éléments très importants »* à leurs camarades, un atelier fut très marquant : *« le témoignage a été très poignant, car d'une part nous connaissons Monsieur Guillaumain, et d'autre part car c'est un événement réel. Cela montre qu'un accident n'arrive pas qu'aux autres, et c'est quand quelqu'un nous raconte son vécu que l'on prend conscience de cela »*. En plus de cette prise de conscience, Gabin, Tanguy et Ruben reviennent sur la modification de perception des risques en milieu agricole entre leur génération et les générations précédentes : *« Nous sommes de plus en plus sensibilisés aux risques et les matériels ont évolué depuis nos grands-parents. Par exemple, les tracteurs avec les cabines sont moins dangereux, de même que la présence de ceintures de sécurité qui renforce la sûreté des personnes. Malgré tout, nos métiers ne sont pas aseptisés, il faut toujours faire attention lorsque l'on est dans une exploitation. La vigilance est indispensable pour éviter les fractures, les doigts pincés ou coupés ou encore les écrasements. Et, cela est valable avec le matériel ainsi qu'avec les animaux – car même s'ils sont sympas, ils représentent un risque potentiel »*. Ils concluent : *« nous espérons que notre PIC a apporté quelque chose à nos camarades, et que les éléments évoqués pourront leur servir durant leur stage, mais également pour le reste de leur carrière »*.

Chloé Monget

// FORMATION

Mieux organiser son travail, ça s'apprend !

Face à un contexte professionnel agricole traversé par de profondes mutations, et aux risques de surcharge et de mal-être qui en découlent, Vivea propose de se former. Avec l'objectif de mieux organiser son travail, pour soi ou ses salariés.

Le travail en agriculture a changé : la main-d'œuvre familiale est aujourd'hui remplacée par le salariat, les exploitations augmentent sans cesse en taille, le type de travail à réaliser est aussi en mutation. Tout cela impose aux agriculteurs un nouveau rapport à leur profession et de nouvelles compétences à acquérir. La formation peut être un outil, d'autant qu'elle contribue à « casser » l'isolement parfois créé par la surcharge de travail ou par la difficulté à communiquer au sein de l'exploitation. Les élus du comité Vivea (fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ont donc lancé depuis un an un dispositif spécifique : « L'humain au cœur du travail » qui vise à développer l'offre de formations régionale sur les thèmes de l'organisation du travail, des relations humaines et du bien-être au travail. En 2024, 130 agriculteurs ont pu participer à des formations dans ce cadre, selon des modalités diverses.

Formation sur mesures

Parmi ces bénéficiaires, Marine Seckler, agricultrice à Blanot, en Saône-et-Loire, entre Tournus et Mâcon, a accepté de partager son expérience. Installée seule en 2012, elle a été rejointe par son associé en 2017. Le Gaec gère plusieurs productions en agriculture biologique et vente directe : une quarantaine de vaches allaitantes, une centaine de brebis, 200 poules pondeuses et 50 porcs plein air. En 2024, Marine et son associé ont participé à une formation « Communication et relations humaines dans le travail », organisée par Dev'Agri (centre de formation des Jeunes Agriculteurs de BFC), dans le cadre de l'appel d'offres spécifique de Vivea « L'humain au cœur du travail ». Cette formation a été construite sur mesures pour le Gaec et elle s'est déroulée sur le lieu de l'exploitation. Marine Seckler se forme beaucoup. Elle a suivi des formations techniques pour progresser sur les différents ateliers présents sur la ferme. Elle s'est aussi investie dans des formations plus stratégiques : Agri'Actes en 2023 (formation de responsables professionnels proposée par la Chambre régionale d'agriculture), « Management Practice » en 2024 (formation sur le management organisée par l'Institut Agro Dijon). Elle a fait le lien entre la formation « Communication et relations humaines dans le travail » de Dev'Agri et l'appel d'offres de Vivea « L'humain au cœur du travail » comprenant un volet spécifique sur les relations au sein des collectifs de travail. *« Cette thématique,* explique-t-elle, *a attiré mon attention parce que notre Gaec fonctionnait extrêmement mal à ce moment-là. J'ai pensé qu'une formation pourrait nous aider à apprendre à gérer nos problèmes d'entente. J'ai contacté Dev'Agri pour leur demander de nous organiser une formation personnalisée sur ce thème. Je leur ai suggéré de solliciter une formatrice que j'avais déjà eu l'occasion de voir, il y a quelques années, dans le cadre d'une formation destinée aux administrateurs des JA, et dont j'avais apprécié les compétences. Dev'Agri a monté cette formation et a travaillé avec la formatrice pour affiner les objectifs pédagogiques et le programme de formation à déposer à Vivea. »*



Marine Seckler, agricultrice de Saône-et-Loire, témoigne de l'importance des formations.

L'intérêt du travail *in situ*

Cette formation s'est révélée parfaitement adaptée à leurs attentes. Comme les séances se passaient sur la ferme, la formatrice a pu s'imprégner de leur environnement et de leur façon de travailler, et cerner rapidement leurs besoins. Autre avantage : Marine et son associé ont entendu les mêmes choses au même moment. *« Cela apporte infiniment plus que lorsqu'un des associés va en formation et revient expliquer à l'autre ce qu'il a appris… »* constate l'agricultrice. Le fait d'avoir eu 4 demi-journées réparties sur plusieurs mois permettait également de faire des pauses et prendre le temps de réfléchir, voire de tester des solutions entre les sessions. *« Cette formation,* souligne Marine Seckler, *a grandement amélioré l'ambiance dans le Gaec ! Chacun d'entre nous a retrouvé de la confiance en soi et du bien-être dans le travail en général. Aujourd'hui, nous savons comment réagir l'un envers l'autre lorsqu'un problème apparaît ou qu'une décision importante doit être prise. Nous avons appris à mieux discuter, s'écouter et se comprendre. Cette expérience m'a même donné envie de continuer à approfondir la question du fonctionnement des collectifs. Pour notre Gaec, l'idéal serait que la formatrice revienne environ une fois par an pour suivre nos progrès, et nous aider à maintenir nos acquis, voire les améliorer dans le temps. »* Ce que l'agricultrice de Saône-et-Loire retire de cette expérience, c'est que l'on ne perd jamais son temps en formation, et que l'on apprend toujours quelque chose. *« Je n'ai jamais été déçue. En plus, c'est un moyen idéal pour faire connaissance avec d'autres agriculteurs. Les discussions avec les collègues font aussi partie de la formation et elles sont toujours très riches. Sortir de son exploitation pour échanger avec d'autres permet de se maintenir à jour. C'est indispensable si l'on veut être prêt à s'adapter et à durer face à la complexité des enjeux climatiques et sociétaux actuels. »*

Yolande Moulem, Vivea

Renseignez-vous

Vivea est le fond d'assurance formation des entrepreneurs du vivant. Votre contribution formation, collectée chaque année par la MSA, vous permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de vos formations dans la limite de 3 000 € par an.

- La formation professionnelle a changé : aujourd'hui, toutes les formations sont construites à partir de vos questions et de vos expériences. Elles peuvent avoir lieu en exploitation, sur le terrain, en salle, ou même à distance… Ce sont des moments d'échanges avec d'autres agriculteurs, grâce auxquels vous repartez avec des solutions concrètes.

- Vous n'avez pas d'administratif à gérer : c'est l'organisme de formation qui effectue la demande de financement auprès de Vivea. Vous n'avez pas de dossier à remplir, vous ne faites pas l'avance des frais. Votre rôle est de trouver la formation qui vous convient, et c'est l'organisme de formation qui fait le reste.

Vos contacts :

- Départements 25, 39, 70, 90 : Sylvie Humble - 06 77 15 55 93

- Départements 21, 58, 71, 89 : Yolande Moulem - 06 77 80 31 42

// SERVICE DE REMPLACEMENT

89 Se faire remplacer quand on devient parent, c'est possible

Au domaine Thierry Laffay et Filles, Maïlys a bénéficié d'un remplacement durant son congé maternité, en passant par le Service de remplacement. Grâce à cela, deux personnes sont intervenues au domaine pour combler son absence sans que l'activité soit réduite.



Domaine Laffay & Filles

Maïlys Laffay et Mélanie Laffay du domaine Laffay & Filles.

Au domaine Thierry Laffay et Filles, tout est une histoire de famille. Le papa, Thierry, s'installe en 1978, à Chablis. S'il commence en vendant sa récolte à un négociant, il décide rapidement de faire son propre vin. *« Il s'installe alors dans l'ancienne ferme de ses grands-parents, où il crée sa cuverie »*, raconte Mélanie Laffay, la fille aînée.

Le viticulteur a développé son activité pour arriver à une commercialisation de 25 000 à 30 000 bouteilles par an (pour 7 ha en production : Petit Chablis, Chablis, Chablis premier cru (Vaillons, Mont de Milieu et Côte de Léchet), Chablis Grand Cru (Bougros et Vaudésir) et Chablis Vieilles Vignes).

En 2007, Marie-Ange, la maman, rejoint son compagnon au domaine, à temps complet, pour s'occuper de la partie commerciale et administrative. *« En 2021, ma sœur, Maïlys et moi partons faire un BTS viticulture-œnologie à Beaune (en alternance durant 1 an), avant de rejoindre le domaine familial en 2022. Puis nous avons repris officiellement le domaine le 1er janvier 2024, toutes les deux. Les parents deviennent salariés de l'entreprise »*, poursuit Mélanie Laffay.

Un remplacement qui colle à la réalité

En 2024, le domaine décide de faire appel au Service de remplacement pour remplacer Maïlys, la cadette des filles Laffay, qui attend un (double) heureux événement. *« On a entendu parler de cette possibilité via la MSA. Ainsi Maïlys a pu être remplacée de janvier à septembre 2024 »*, explique Mélanie Laffay. *« On a pu travailler avec deux agents de remplacement : une personne qui faisait 35 heures par semaine, une autre qui était à temps partiel, car Maïlys était remplacée sur 48 heures semaine. Ce qui est bien, c'est cette prise en compte que le gérant fait souvent plus que 35 heures par semaine, cela colle davantage à la réalité »*, conclut-elle.

Le congé maternité, comment ça se passe au SR ?

Lorsque les exploitantes déclarent leur grossesse auprès de la MSA, elles reçoivent un dossier pour être remplacées. Dans ce dossier, il est nécessaire de décrire l'activité, les missions à réaliser par l'agent de remplacement ainsi que le temps de travail. Ce dossier doit être renvoyé à la MSA qui valide ou non la demande de remplacement. Le SR reçoit ensuite l'accord de prise en charge directement de la part de la MSA. À partir de là, le SR prend contact avec l'exploitante pour faire le point sur sa demande et lui propose des agents pour effectuer son remplacement.

Pour un congé maternité, le remplacement est de 16 semaines en tout (pour une grossesse classique ; + 2 semaines de congé pathologique si besoin) : 6 semaines avant l'accouchement et 10 semaines après. Sachant que le congé maternité est pris à 100 % en charge par la MSA, l'exploitante n'a donc rien à payer hormis l'adhésion au SR.

Pour le congé paternité, même cas de figure : la demande doit être faite 1 mois maximum avant la naissance théorique de l'enfant (l'exploitant bénéficie de 25 jours de congé paternité). La différence concerne le reste à charge qui est de 2,11 € net de l'heure pour l'exploitant.

Christopher Levé

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Réaliser son DUER

• 13 mars

À Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Sécuriser sa production fourragère (MAEC BFC)

• 11 mars

Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer des visuels pertinents et accrocheurs avec Canva

• 13 mars

Maitriser la création de visuel avec Canva. Format webinaire (1 h 30) à partir de 12 h 30.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 14 mars

Avoir les clés pour mettre en place son projet : démarches, points de vigilance et conditions de réussite. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer ou optimiser son atelier de meunier à la ferme

• 17 et 18 mars

Avoir les clés pour créer ou améliorer son atelier de meunerie : bonnes pratiques et leviers d'efficacité. Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 4 demi-journées : 18 mars, 29 avril, 11 juin et 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Renouvellement Certiphyto

• 20 mars

Obtenir le renouvellement du « Certificat individuel ». Formation d'une journée. Lieu : Moulins-Engilbert.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Développer mon assertivité

• Les 24 et 25 mars

Le nouveau programme « Développer mon assertivité » proposé par la FDSEA, aura lieu les 24 et 25 mars. À destination de tous les agriculteurs, ce programme de 2 jours (14 heures) a pour objectif de développer l'assertivité et les compétences relationnelles. La FDSEA souhaite, à travers cette formation, donner les outils efficaces qui permettent aux agriculteurs d'apprendre à se connaître, d'analyser plus facilement les conflits et d'en comprendre les origines et les causes pour élaborer des stratégies de résolution.

Inscription auprès de la FDSEA 89 au 03 86 49 48 10

// MAEC-BFC : J'optimise mon engagement dans une mesure autonome fourragère

• Mardi 25 mars

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Éric Bizot au 06 76 20 37 91

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Exploration de fosses pédologiques

• Du 13 au 21 mars

Le service Environnement et productions végétales de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose, dans le cadre d'un travail global portant sur la fertilité des sols et la préservation de leurs structures, trois visites de fosses pédologiques dans les secteurs de l'Auxois, du plateau et de la plaine. Elles auront lieu le jeudi 13 mars à Saint-Prix-les-Arnay, le mercredi 19 mars à Aignay-le-Duc et le vendredi 21 mars à Tart-le-Bas.

Inscription via le QR Code ou en suivant le lien : https://forms.office.com/e/WqeaM9MSCS

// Conférence sur l'intelligence artificielle

• Vendredi 14 mars

Le Village by CA Champagne Bourgogne à Dijon, 16, rue de l'Hôpital, près de la Cité de la Gastronomie, propose une conférence dédiée à l'intelligence artificielle (IA). Un événement 100 % terrain où des experts issus de secteurs clés s'exprimeront. On y abordera notamment l'agriculture. Au programme : Une table ronde avec Dijon Céréales, le cabinet d'expertise comptable Capec, Cpage et une entrepreneuse autrice/éditrice indépendante.

Évènement gratuit mais inscription obligatoire sur ce lien : https://lnkd.in/d-jViSGB

NIÈVRE

// Recensement des chemins ruraux

• 8 et 15 mars

Dans le cadre du recensement des chemins ruraux, le Parc naturel régional du Morvan organise des réunions afin d'expliquer la démarche aux habitants souhaitant s'investir dans ce dernier, dans les mairies : de Saint-André-en-Morvan, le 8 mars à 9 h ; de Chalaux, le 8 mars à 14 h 30 ; de Saint-Martin-du-Puy, le 15 mars à 9 h.

Renseignements : 03 86 78 79 00

// Rencontre avec la restauration collective

• 12 mars

De 9 h à 14 h, le 12 mars, le collège Jean Arnolet de Saint-Saulge accueillera une rencontre entre agriculteurs, éleveurs et gestionnaires d'écoles, collèges, lycées et crèches de la Nièvre. Ce rendez-vous a pour objectif de favoriser l'approvisionnement local pour la restauration scolaire. Ainsi, les gestionnaires des établissements scolaires pourront découvrir les offres des agriculteurs et éleveurs locaux : fruits et légumes de saison, viandes élevées en plein air, produits laitiers artisanaux, farines locales... De leur côté, les producteurs auront l'opportunité de mieux comprendre les besoins spécifiques des cantines et d'adapter leurs offres en conséquence. Inscriptions pour les producteurs intéressés d'ici le lundi 10 mars auprès du Cerd.

Inscriptions et renseignements : cerd@wanadoo.fr ou au 03 86 85 02 10.

// Calendrier de collecte des déchets de soins vétérinaires

• 24, 25 et 26 mars

Le GDS 58 annone le calendrier des tournées de récupération des futs des déchets de soins vétérinaires. Attention, aucune autre possibilité n'est prévue pour 2025. Pour rappel, les deux fûts doivent être remis fermés (inscrire le numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 35,02 €TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société Proserve Dasri, seuls les règlements par chèque seront acceptés.

Lundi 24 mars :

Alligny-Cosne, coopérative Axéréal, Suchet : arrivée 8 h, départ 8 h 45.
Clamecy : coopérative Axéréal, route de Varzy : arrivée 9 h 15, départ 10 h 45.
Corbigny, Sicagemac, route de Saint-Saulge : arrivée 12 h, départ 13 h 45.

Mardi 25 mars :

Montsauche, parking près du Crédit Agricole : arrivée 8 h, départ 9 h.
Château-Chinon, parking municipal Jean Sallonnyer : arrivée 9 h 45, départ 10 h 45.
Moulins-Engilbert, Sicafome, 29 route de Châtillon : arrivée 11 h 15, départ 13 h.
Châtillon, coopérative Axéréal, route d'Aunay : arrivée 14 h, départ 15 h 30.
Guérigny, coopérative Axéréal, ZI Villemenant : arrivée 16 h 15, départ 17 h.

Mercredi 26 mars :

Sermoise, GDS, ZA du Clos Ry : arrivée 8 h, départ 9 h 30.
Decize, parking Gamm Vert, route de Champvert : arrivée 10 h 15, départ 11 h 45.
Cercy-la-Tour, coopérative Axéréal, route de Decize : arrivée 12 h 15, départ 13 h 45.
Luzy, gare – coopérative agricole TEOL : arrivée 15 h, départ 16 H 15.

Renseignements : GDS 58 au 03 86 90 18 90.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/03/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 507 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	5,41	5,63	5,55	
		300-350	5,27	5,61	5,34	- 0,01
		350-400	4,96	5,38	5,19	+ 0,10
		400-450	4,93	5,13	5,02	+ 0,07
		450-500	4,74	4,97	4,84	- 0,03
	R	250-300	5,07	5,47	5,32	+ 0,07
		300-350	5,15	5,26	5,18	
		350-400	4,78	5,06	4,98	+ 0,02
		400-450	4,82	4,92	4,84	
		450-500	4,69	4,77	4,71	
F	U	300-350	4,63	4,85	4,77	+ 0,09
		350-400	4,63	4,87	4,80	+ 0,14

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,50	4,74	4,64	+ 0,01
F	U	400-450	4,56	4,56	4,56	- 0,07
	R	350-400	4,21	4,35	4,29	
		400-450	3,84	3,84	3,84	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 252 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,70	4,10	3,89	- 0,29
		- 5 ans	3,68	3,93	3,78	- 0,10
	U	24 à 36 mois	3,14	3,69	3,40	- 0,08
		- 5 ans	3,14	3,69	3,40	+ 0,04
		5 à 10 ans	3,20	3,72	3,36	+ 0,03
		+ 10 ans	3,01	3,28	3,09	=
	R	24 à 36 mois	3,11	3,11	3,11	
		- 5 ans	2,95	3,23	3,15	+ 0,05
		5 à 10 ans	2,93	3,25	3,13	+ 0,11
		+ 10 ans	2,70	2,98	2,88	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 868 - Taux de vente : 99 %.

Broutards / taurillons : Apports de bonne qualité avec une bonne proportion d'animaux lourds et bien valorisés. Forte demande également dans les sujets de 350 à 450 kg avec une nouvelle progression des tarifs.

Laitonnes / génisses : Offre insuffisante pour satisfaire les nombreuses commandes de nos acheteurs.

Vaches / génisses 30 mois : Les besoins sont toujours aussi forts dans le gros bétail maigre et préparé. L'offre ne suffit toujours pas à couvrir la demande et les cours progressent légèrement de nouveau. Vente rapide.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/03/2025

Effectif : 516

Broutards :	**(285 - 360 kg)**	**1400 - 1850**	**4,70 - 5,15**
Broutards :	**(375 - 550 kg)**	**1760 - 2500**	**4,48 - 5,15**
Laitonnes :	**(185 - 375 kg)**	**880 - 1640**	**4,39 - 5,28**
Génisses 24 - 36 mois :	**(535 - 760 kg)**	**1830 - 2650**	**3,31 - 3,69**
Taureaux :	**(850 - 1040 kg)**	**2450 - 3030**	**2,88 - 2,94**
Vaches légères :		**1600 - 1990**	
Vaches entre deux :		**2060 - 2260**	
Vaches lourdes :		**2300 - 2870**	

Apports plus importants en broutards et de belle qualité. Cours fermes en broutards légers, en hausse pour les sujets de plus de 420 kg. Pas de relève.

Placement rapide et global en laitonnes. Hausse significative en femelles légères, tarifs facilement reconduits en lourdes.

Commerce actif en vaches, les herbagères sont plus recherchées, pas d'invendu, cours en hausse.

Divers : forte demande

Broutards Limousins et croisés :	**(205 - 355 kg)**	**1060 - 1880**	**4,85 - 5,58**
Broutards Limousins et croisés :	**(370 - 450 kg)**	**1900 - 2410**	**4,79 - 5,33**
Laitonnes Limousines et croisées :	**(290 - 390 kg)**	**1290 - 1750**	**4,39 - 4,55**
Laitonnes Limousines et croisées :	**(440 - 710 kg)**	**1750 - 2810**	**3,54 - 4,00**

Plus de sorties ce mois en femelles et mâles limousins, salers et croisés. Forte demande permettant un placement rapide et global à des cours en hausse dans l'ensemble des catégories.

Bovins gras : 2

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/02/2025

Effectif : 38

Agneaux :		**206 - 221**	**(4,42 - 4,80)**

Tarifs reconduits dans l'ensemble des catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/03/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 195 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,20	5,40	5,27	
		de 38 à 44 kg	5,30	5,70	5,47	+ 0,04
		de 44 à 50 kg	4,73	5,16	5,16	- 0,19
		+ de 50 kg	3,71	4,99	4,37	
	R	de 32 à 38 kg	4,77	4,97	4,86	+ 0,14
		de 38 à 44 kg	4,40	5,11	4,89	+ 0,23

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,33	2,70	2,03	
F	U	+ de 60 kg	2,00	2,34	2,22	+ 0,14
	R	+ de 60 kg	2,01	2,03	2,01	+ 0,33

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 8 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	120	122	122	- 13,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 101 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,56	5,89	5,64	+ 0,08
		+ de 44 kg	5,14	5,49	5,43	+ 0,06
	R	de 38 à 44 kg	5,41	5,44	5,42	- 0,02

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : ? - Vente : ? %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		57	86	65	

OBSERVATIONS

Effectif global : 359 - Taux de vente : 99 %

Marché de saison. Seulement 3 invendus. Bonne demande et cours facilement reconduits dans toutes les catégories.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/02/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 288 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,00	5,32	5,24	- 0,14
		de 38 à 44 kg	5,12	5,65	5,28	- 0,08

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 57 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,62	2,06	1,88	+ 0,14

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 58 - Vente : 98 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		12	74	51	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 47 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	90	154	126	

OBSERVATIONS

Effectif global : 450 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : Beaucoup d'agneaux gris cette semaine, la qualité n'est pas au rendez-vous mais le peu de laitons présentés se valorisent facilement à des cours rémunérateurs.

Brebis : Peu d'apports, cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/02/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 96 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Limousins M	U	250-300	5,41	5,41	5,41	
		400-450	5,08	5,30	5,12	
Charolais M	U	350-400	4,92	4,99	4,96	- 0,08
		400-450	4,78	4,87	4,85	- 0,14
Charolais F	U	300-350	4,30	4,45	4,36	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 46 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,93	3,21	3,11	- 0,06
		+ 10 ans	2,78	3,05	2,97	

OBSERVATIONS

Effectif global : 142 - Taux de vente : 97 %

Broutards : Les volumes apportés trouvent preneurs rapidement, le nombres de limousins présentés cette semaine nous permet d'établir une cotation. Cours reconduits qui tend à se stabiliser.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : La demande est toujours aussi forte mais les volumes présentés ne permettent pas de fournir les acheteurs présents. Cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

03 Mars 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Toujours une bonne demande, de la fermeté dans les cours.

Bovins maigres : Les cours restent orientés à la hausse, et l'offre demeure réduite face à la bonne demande.

POLITIQUES

A l'occasion d'un déplacement en Inde la semaine passée, la Présidente de la Commission européenne U. von der Leyen a confirmé sa volonté de voir les négociations concernant l'accord de libre-échange se conclure en 2025. Loin de revoir son ambition, la Présidente continue sa course à toujours plus d'accords, sans pour autant avancer concrètement sur la mise en œuvre de mesures de réciprocité des normes de production sur les produits qui entrent en Europe. A quand la prise de conscience ?!

SANITAIRE

Lors de notre rencontre avec la DGAl (Direction générale de l'Alimentation) au SIA 2025, nous avons réitéré notre demande concernant la prise en compte des veaux non bouclés. La DGAl nous a assuré avoir entendu nos préoccupations, et nous attendons désormais un retour sur ce point. Enfin, nous avons échangé sur les suites à donner aux travaux sur la gouvernance sanitaire et les Assises du sanitaire. Des réunions impliquant la DGAl et les autres acteurs concernés seront organisées d'ici fin mars.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

En réaction aux agissements des distributeurs dans le cadre des négociations commerciales, la FNB, la FNEC, la FNO et la FNPL ont publié un communiqué de presse lors du Salon de l'agriculture, le 27 février dernier, afin de rappeler la non-négociabilité des matières premières agricoles. Ainsi, les quatre associations spécialisées "ruminants" ont fermement dénoncé "*la guerre des tarifs sur le dos des producteurs*" à laquelle se livraient les distributeurs. C'était également l'occasion de rappeler que, bien que des hausses de prix aient été constatées, le coût de production devait être *« un minimum pour garantir un revenu décent aux éleveurs »,* et plus particulièrement pour les vaches dont le prix n'est toujours pas au niveau du prix de revient.
Comme indiqué dans le communiqué de presse, *« il est du devoir des distributeurs de participer à la souveraineté alimentaire ! »*

FAIT DE LA SEMAINE

Cette nouvelle édition du Salon de l'Agriculture a été l'occasion pour la FNB de défendre les éleveurs de viande bovine française et de rappeler l'importance de notre modèle d'élevage durable. Au chef de l'Etat et aux différents Ministres, nous avons présenté les dossiers prioritaires : prix et rémunération des éleveurs, crise sanitaire, gestion des risques climatiques prairies, PAC… Il a aussi été rappelé l'importance de la réciprocité des normes et l'opposition au Mercosur. L'élevage doit retrouver sa grandeur !

FOCUS

Une victoire sur le dossier de défense de nos productions animales face aux substituts qui usurpent les termes du secteur de la viande.
Le Tribunal a condamné la société américaine BEYOND MEAT à cesser d'utiliser le terme « viande » ainsi que le logo de la vache verte sur l'ensemble de leurs emballages, et cesser immédiatement toute communication assimilant leurs produits (à base de végétaux) à de la viande. Interbev avait porté le sujet en justice au nom des enjeux pour notre filière.

CHIFFRE A RETENIR

100%

C'est l'objectif annoncé au Salon de l'Agriculture par Gérald Darmanin pour l'approvisionnement des prisons en produits français à l'horizon 2028. On ne peut que saluer cette annonce qui selon lui provoquerait un surcoût de 5 à 10%, un effort « tout à fait acceptable et compréhensible ». Pour rappel, un rapport publié fin 2024 estimait la part de viandes d'origine française à 64,1% en restauration collective. Il faut donc poursuivre ce travail dans les autres secteurs !

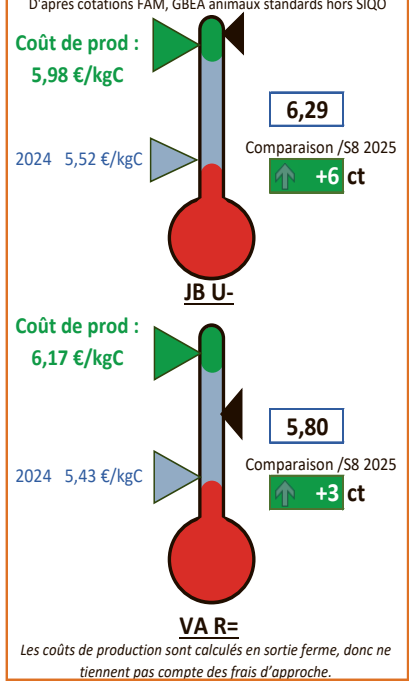
EN REGION

Le Salon de l'Agriculture a de nouveau été un succès en termes de fréquentation avec 607.000 entrées (en légère progression par rapport à 2024). Le Hall Elevage notamment attire toujours autant les visiteurs, ce qui souligne l'intérêt des Français pour nos productions animales. Cette 61ème édition du Salon a été l'occasion de faire de nouveau passer des messages positifs sur le rôle-clé de l'élevage sur les territoires, et mettre en valeur la haute qualité des viandes bovines françaises.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

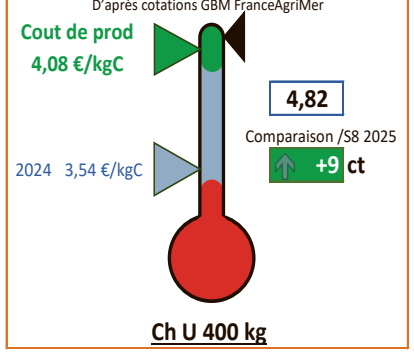
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

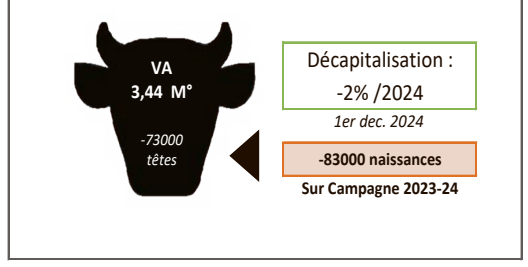
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

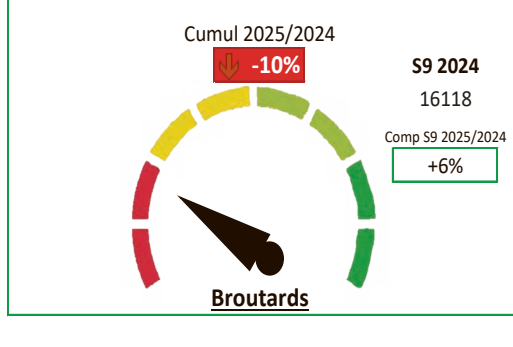
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

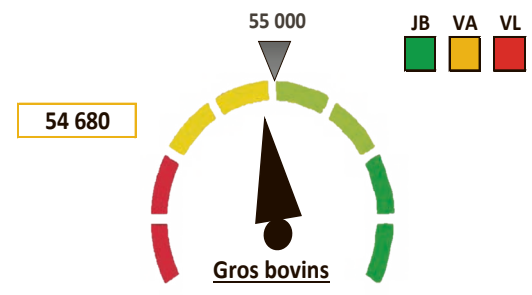
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 09
du 22 au 28 février.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : en semaine 9, c'est de nouveau une hausse généralisée des cours, la demande étant plus forte que l'offre dans la plupart des régions, les prix sont globalement en progression. Les volumes d'animaux mis en vente sont souvent limités, ce qui alimente la hausse des tarifs. La commercialisation est fluide et rapide, notamment pour l'exportation et l'engraissement. En femelles, la demande reste forte et soutenue avec des cours fermes et revus à la hausse. L'offre est également insuffisante pour satisfaire les besoins des acheteurs. Le bon niveau de prix enregistré la semaine passée se confirme cette semaine.

Gros bovins maigres : le marché reste sous tension, dans toutes les catégories et races, l'offre ne parvient pas à satisfaire les besoins des acheteurs, ce qui alimente la hausse des prix ou leur maintien à un niveau élevé. La demande est forte, que ce soit pour l'engraissement ou l'exportation. L'équilibre offre/demande penche clairement en faveur des vendeurs.

Boucherie : les apports sont restreints sur plusieurs marchés, ce qui renforce la tension sur les prix. Les prix progressent dans toutes les catégories, en raison d'une demande très forte et d'une offre insuffisante. Les producteurs bénéficient de cette situation favorable, tandis que les abattoirs peinent à s'approvisionner.

Veaux : le marché des petits veaux reste dynamique avec une offre limitée et une demande globalement soutenue. Les prix progressent dans plusieurs zones, quelques marchés enregistrent une stabilisation, mais sans baisse notable. La tendance commerciale reste favorable, le marché est fluide et actif.

Ovins : en agneaux, la tendance est aussi marquée par une offre trop limitée pour couvrir la demande, ce qui entraîne une hausse des cours dans plusieurs régions. Les agneaux légers sont particulièrement recherchés, et la qualité joue un rôle clé dans la valorisation des lots. Certains marchés restent stables, tandis que d'autres subissent une forte pression haussière. En brebis, les apports ne sont pas conséquents, la demande est soutenue et les cours sont facilement reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

34 - Vends tracteur Deutz 3700,clim, tracteur MF 364,Tecnoma Vinis 800 l, FLORIDA 600 l, Tecnoma porté 400 l + rampe, rotavator Ferrand 14D, broyeur Alma + andaineur, broyeur à marteau, tondeuse, benne 3 000 l.
✆ 04 67 96 72 07 HR
ou 06 81 12 32 90

21 - Vends herse rotative 3 m, Rau combi hydraulique avec herse et dents danoises 4m50, équipement tournesol 4 m, scie à colza Matrot, à monter sur moissonneuse Class. Le tout en bon état. (1002)
✆ 06 24 16 75 48

21 - Vends jeu de herses portées Lévêque 6m, dents carré de 22 mm, 200 €. 2 flèches pour remorque à bois, 2 essieux de 4 roues carré 4 cm, pneus 17x400 HS, tonne à eau Galva 1000 L, à débattre. (1004)
✆ 03 80 93 54 90

ACHETE TRACTEURS



Tout état, toute marque, en panne pour pièces

Tél. : 07 49 88 65 13

Travail du sol

42 - Vends bol RMH combi Seme 3 m roul packer ar foin BR luzern. enr. vêleuse Wick 800 P S. TVA.
✆ 06 87 80 17 76 HR

Récolte

01 - Vends presse MD JD 336 A très bon état entièrement révisée prête à travailler mise en route possible suivant la distance. 3800 euros.
✆ 06 30 65 25 48

38 - Vds round baller Vermer à débattre.
✆ 06 78 89 56 65

57 - Vends Mb TC56, 1999, 4 m, rallonge colza, scie électrique, broyeur, chariot, 3.460 h, curieux s'abstenir.
✆ 06 61 59 90 51

73 - Vends moissonneuse Braud 108 4RGS maïs, 2434 heures. Prix 7000 euros.
✆ 06 12 37 43 75

Distribution

38 - Vends semoir 4 rgs Kuhn maïs tournesol, état neuf à l'abri.
✆ 06 23 62 14 18 le soir

69 - Vends semoir à maïs Monosem NG + 4 R pneumatiques avec insecticide + 3 jeux de disques avec vibro sem de 3 m. avec prise de force.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Forestiers

42 - Vends 100 gros piquets de châtaignier appointés mais pas fendus, 2 mètres, 2 euros.
✆ 06 09 11 39 16

Divers

01 - Vends éléments serre tunnel largeur 5m60x2m15 Ht 2m40 + serre largeur 4mx2m15 Ht 2m.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends foin 2024 balles rondes ; charrue Kuhn trisoc ; pulvérisateur Berthoud 800 l 12 m.
✆ 06 84 47 25 74

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0707)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Cause retraite vends, faucheuse Khun, presse Krone, andaineur, bétaillère, tonne à eau, semoir à engrais, pulvérisateur 800 L, 12 m, aplatisseur FAO, Cornadis 6m Jourdain. (0902)
✆ 06 32 60 95 31

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (1001)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends un lot fil de fer palissage - 1 épandeur engrais Vicon 300 kgs - 1 vibro 24 dents - 1 cover crop trainé 16 D soc rigoleur.
✆ 07 68 15 91 53

26 - Vends serre tonneau 18mX 4,50 acier galvanisé 2 portes AV/AR 2,30X 1,35 aération latérale 40,70 - 800euros.
✆ 04 75 71 61 07

42 - Vends bétaillère, pulvérisateur Berthoud, andaineur, bascule 500 kg + divers matériels.
✆ 04 77 29 10 18

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

55 - Vends pulvé traîné Rau Protector, Dpe, 28 m, année 2011, rampe hydraulique, Tbé, 9 000 € ; semoir Monosem 4 rangs, NG2+, microsem, traceur hydraulique, Tbé, 55 000 € ; tracteur John Deere 6820, année 2003, 9 800 h, clim., pont avant suspendu, bé, 29 000 € ; tracteur JD 6620, année 2006, 8.200 h, clim., pont avant suspendu, relevage avant, Tbé, 32 000 €.
✆ 06 25 10 74 57

58 - Vends 1 boisseau fond conique Ponge, 1,5 m3, 2 boisseaux jumelés SC, 13 m3 chacun. Cellules Privé complètes, démontées et non. BE, petit prix. (1005)
✆ 06.67.28.02.42

67 - Vends silos à grains avec soufflerie possible en 1, 2 ou 3 cellules total 35 t et broyeur céréales avec trémie mélange.
✆ 06 84 10 95 29

68 - Vends cause retraite Carraro TTR 4400HST an 2011-700M. poste reversible relevage AV-AR 15000€ H.T. - broyeur Muratori MT40F-140 attelage frontal-arrière année 2011 3000€ H.T.
✆ 06 71 49 22 16

68 - Recherche roues étroites 270-95-R48, 11-2x48 ou 320-95-R46.
✆ 06 68 48 84 86
ou 03 89 07 31 67 le soir

69 - Recherche tracteurs, presses, moissonneuses batteuses, véhicules télescopiques, machines agricoles, diversification marques et types.
✆ 07 85 44 80 49

70 - Achète matériel agricole, tract, MB, RB, benne et autres. (1008)
✆ 06.07.21.84.68

71 - Vends clapiers ciment, scie à bûche, tonne 500 l, porte entrée, bon état, 2 fenêtres 3 battants, moulin à farine, bétaillère.
✆ 03 85 40 27 14

71 - Vends vieux tractopelle MF-50B, 70 cv, démarre très bien, 3 godets à terre, pneu arrière 50 % usure.
✆ 06 10 12 73 06

Véhicule

Utilitaire

01 - Achète tout type de véhicule en l'état Toyota, 4X4 hilux Mitsubishi L200, Nissan, Suzuki, Mercedes voiture et utilitaire, et autres avec ou sans CT même en panne, enlèvement rapide.
✆ 07 61 91 19 90

26 - Vends 4x4 Ford Ranger Pick-up Plateau Ridelle XLT 4 places 2020 89000 kms TBE Noir GPS BVA.
✆ 06 78 77 88 75

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

69 - Vends renault Kangoo électrique 16 000 km TBE - Bon foin moy dens + 40 balles rondes, 7 balles enrubannage - Epandeur Gilibert 5 T. - Rideau métallique H 3.50 m., larg 3 m. - Cellule à grains 4 T. - Cherche masses de roues pour tracteur.
✆ 06 01 98 73 80

Tourisme

57 - Suite décès, vends C2 diesel, 92 000 km, Ct ok, prix à débattre.
✆ 06 26 39 88 69

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends bois de chauffage coupe en 2 m non fendu chêne acacia prix suivant volume.
✆ 06 82 07 33 68

39 - Vends foin bio 2024 récolté dans de bonnes conditions, 70 euros/t.
✆ 06 07 64 94 97

42 - Vends grosse quantité de foin BR, récolte dans de bonnes conditions, tout stocké à l'abri.
✆ 06 46 10 10 32

43 - Vends paille balles rondes 120x120 + bottes enrubannage + foin bottes 120.
✆ 06 81 62 92 24

57 - Achète paille bonne qualité ; vends New Holland TM140.
✆ 06 11 25 32 27

71 - Scea des Bois Rapillard vend foin bottes de 1.30 de mai de qualité, 170 € livré.
✆ 06 21 26 28 28

Plants, pépinière

05 - Vends graine de sainfoin simple Bio.
✆ 06 70 01 58 65

58 - Achète noyers, cèdre, Douglas, frêne, chênes sur pied ou abattu, diam mini 50 cm. (0904)
✆ 03 86 24 06 60
ou 07 50 95 96 53

Fourrage

01 - Vends regain BR 120x120 an 24 très bonne qualité, rentré bonne condition. Livraison possible.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Vends foin enrubanné mai 2024 + 20 bottes regain 23 euros la botte + motoculteur Honda F660.
✆ 04 74 61 12 88 hr

07 - Vends foin balles rondes prairie naturelle prix bas
✆ 06 42 24 73 46

15 - AV foin prairie naturelle - balle ronde région Saint-Flour.
✆ 04 71 23 71 29
ou 06 74 13 48 26

21 - Vente de luzerne sur pied sur la commune de Flavigny sur Ozerain, 21 ha. (0804)
✆ 06 11 70 68 80

21 - Cause retraite, vends foin récolte 2024, bottes rondes et rectangulaires. (0901)
✆ 06 32 60 95 31

21 - Vends foin luzerné 2ème récolte, BIO, très bonne qualité, botte 680 kg. (1007)
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vends fourrage luzerne en bottes 60/80/200 prix 15 euros la botte.
✆ 06 85 23 19 92

38 - Vends foin de montagne Vercors, 200 balles rondes, 25 euros la botte : 250 kg.
✆ 06 25 24 28 76

38 - Vends foin bottes carrees paille bottes rondes enrubannage de luzerne prend genisses en pension a l herbe
✆ 04 38 49 91 70

38 - Cause retraite vend petites bottes de foin stockées en grange 2.50 euros.
✆ 06 11 73 88 93

57 - Vends bottes enrubannées, mélange herbe, luzerne, foin 2024, secteur Bouzonville/Boulay.
✆ 06 74 33 39 87

71 - Vends foin 2024, HD, 120x70, enrubannage, regain 2024.
✆ 06 24 27 94 30

71 - Vends foin botte carré de 2023 et 2024, 120x90 cm, 100 euros/tonne. Saint-Bérain-sous-Sanvignes.
✆ 06 37 76 78 24

74 - Vends foin pour génisses et chevaux en bottes rondes. Prix à débattre.
✆ 06 32 91 13 53

Bâtiment



Terrain

42 - Vends terrain en nature de pré sur la commune de Luriecq. Superficie : 1 ha 24 a 84 ca. Parcelle desservie par un chemin cadastré et carrossable.
✆ 07 86 68 15 83

69 - Vends vignes ou donne en fermage : Juliénas 1.10 Ha biens situées, bon état, vignes libres.
✆ 06 79 91 46 12

Location

Agricole

74 - Recherche JA ou exproprié pour élevage ovins ou caprins ou petites cultures (maraîchage) pour env. 8 HA, propriété + location pour le printemps. Bonne exposition faible altitude. Nbx bâtiments à entretenir + habitation. Cause retraite. Curieux s'abstenir.
✆ 04 50 44 00 56

Divers

58 - Prise en pension possible du 15/04 au 15/12 de préférence : génisses 2 ans avec taureau dans bons prés, secteur Magny-Cours, sur 8 a 50 ha, formule à déb. Fourrage proche autoroute 150 t, bottes carres 500 kg de foin de bons prés, récolté en bonnes conditions.
✆ 06 24 21 42 52

Mariage

SUISSE - Jeune fille de 44 ans recherche une relation sérieuse et durable avec un homme de 45 à 60 ans, pas sérieux s'abstenir. (1006)
✆ 0041 76 718 33 63

67 - Agriculteur 60 ans DFC avec JF Ukraine et avec enfant pour fonder une famille. Le Paysan du Haut-Rhin 13 Rue Jean Mermoz, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine.
✆ sous la réfénce 107155

67 - Jeune agricultrice désire faire connaissance avec un jeune homme de 28 à 35 ans qui aime l'agriculture et pour partager une vie à deux. Ecrire au journal Le Paysan du Haut-Rhin 13 Rue Jean Mermoz, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine.
✆ sous n°2025003

Animaux

Bovin

01 - Vends mâles Blond Aquitaine 1 à 2 ans, porteurs du gène sans cornes.
✆ 06 77 19 11 44

01 - Propose prise en pension pré pour bovins ou équins du 01/05/25 au 15/11/25 sur prairie ombragée de 11 hectares + 13 hectares de regain après fauchage du foin donc à partir de Septembre pour ces derniers , le tout sur la commune de 01 110 Champdor-Corcelles. Prairie alimentée en eau de source en permanence. Surveillance quotidienne assurée. Nous pouvons, sur cette période, acceuillir entre 15 et 20 bovins ou équins. Prix à convenir et à débattre ensemble. Possibilité également d'un forfait saisonnier.
✆ 06 24 32 65 17

01 - Recherche femelles Abondance ou Tarine 1 à 3 mois pour élevage issues d'IA.
✆ 06 17 79 82 75

01 - Pension estivale pour génisses/vaches allaitantes sur un beau pâturage de 30Ha. Surveillance assurée. Haut-Jura, Longchaumois.
✆ 0664748554

03 - Elevage Lena Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Orly, TGS. (0801)
✆ 06 28 02 04 05

15 - Vends taureau, vaches, génisses blondes d'A inscrits bonnes origines calmes TGS cause décés.
✆ 06 40 52 98 56

18 - EARL Breton vend un bon taureau charolais HBC de 2 ans, avec finesse de cuir et qualité de viande, bons aplombs et bonne race, né sans assistance à 48 kgs, très docile.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - A vendre, 4 taureaux charolais inscrits, 16-17 mois, génotypés dont 1 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Élevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent. (0802)
✆ 06 15 28 77 63

39 - Montmorot - Prends 80 génisses en pâture sur différentes parcelles de 3 à 6 ha chacune. Eau, sel, foin à volonté. Du 15-03-25 au 01-11-25. De + de 18 mois : 1,20 euro/jour. Plus de 12 mois : 1 euro/jour.
✆ 07 89 57 34 84

39 - Vends taureaux adultes de 3 à 5 ans : 1 Aubrac, 1 Angus, 2 Limousins. Indemn. IBR, BVD, besno. Poss. liv.
✆ 06 26 20 05 40

39 - Achète vaches suitées, maigres, génisses, taureaux, cheptel complet ou au détail. Paiement comptant. Enlèvement rapide.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends taureaux charolais 16 mois, génotypés, sans cornes, troupeau 100% IA. EARL élevage Plasse, 42630 Régny.
✆ 06 84 53 10 12

42 - Vends taureau charolais adulte + taureaux charolais 15-16 mois, HBC, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Élevage HBC origine insémination, vds 4 taureaux de 21 mois dt 2 origine Nemo pp, 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de : Mélomane, Oumiou, Orage p, Newmann p, Picasso p et Rodger p, Mister p, Padcorn p, Nuts. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0208)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (0403)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus, sc, hétéro et homozygotes de 12 à 24 mois. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0505)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vds 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)
✆ 06.19.82.08.94

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (0607)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends repro Charolais 1 ou 2 ans TB, origines TGS, Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (0703)
✆ 06.78.59.03.92

58 - Vends 6 taureaux de 2 ans HBC. Gaec Marion, Luzy. (0905)
✆ 06 24 42 29 42
ou 06 07 51 04 99

58 - Vends reproducteurs 2 ans et 15 mois, type viande et mixte. Gaec Pautet, Savigny Poil Fol. (1003)
✆ 06.09.40.50.63

68 - Vends reproducteurs limousin avec ou sans cornes.
✆ 06 73 31 64 28

PETITES ANNONCES

69 - Elevage Limousin inscrit VDS taureaux 15-16 mois et jeunes mâles au sevrage T Bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux charolais, HBC, 2 ans, TGS, livraison. Chatillon JM et M.
✆ 06 15 93 22 70
ou 07 61 15 63 85

71 - Élev. char. HBC vend 20 taureaux 2 ans, type mixte élev. EARL Pacaut Jean-Marc, 71190 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Élevage limousin vend taureaux 16-18 mois, vêlages faciles, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

88 - Vends Taureau Salers sans cornes 4 ans origine LOYAL PP. Calme respectueux.
✆ 06 88 88 33 94

88 - Vends taureaux charolais 14 mois inscrits ou non vêlage facile, calme, livraison poss. Dion
✆ 06 95 52 31 90

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron – Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

55 - Vends volailles à élever, poulets, pintades, dindes, oies, canards, poules pondeuses, livraison possible.
✆ 06 80 42 23 74

Chien

01 - Cause arrêt chasse vends 3 chiens d'arrêt 2F et 1 M, âgés de 2 et 3 ans, mère Epagneul Breton pure race, tatoués vaccinés, très bon chasseurs n° Siret 32689317900019.
✆ 06 26 53 52 86
ou 04 79 42 00 95

42 - Vends chiots type Berger Allemand, nés le 18/12/2024, 1 mâle, 1 femelle, n° mère : 250269811597762.
✆ 06 81 47 85 94

57 - Donne Terrier du révérend Russell, mâle né le 08.06.2018. LOF : 3 P.R.T 27335/2979. Producteur : 542834. Excellent chien de chasse gros gibier, et très affectueux avec les enfants.
✆ 06 62 42 26 32

71 - Vends 7 chiots montagne des Pyrénées (patoux), nés le 12/12/24, pucés vaccinés, n° mère 250268502309258, non lof, siret 532 901 410 00037.
✆ 06 50 41 48 92

73 - Vends chiots de protection Maremme des Abruzzes nés le 25/08/2024 1 M et 1 F, vaccinés, pucés, mère N° 250268780008642.
✆ 06 83 09 40 71

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le GE « des moulins » recherche un salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les animaux. Travail en équipe sur 2 exploitations en polyculture-élevage bovins. Suivi des directives. Soin des animaux en autonomie puis rendre compte régulièrement aux employeurs. Savoir observer les animaux, pratiquer les soins courants et avoir une approche aisée des animaux. Maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements. Bonnes connaissances en agronomie et éventuellement en maintenance et entretiens des bâtiments sont un plus. Assurer des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou Bac agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B. Envoyez CV et lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com.
✆ 06 88 12 72 11

58 - Urgent, recherche salarié agricole polyvalent, H/F, CDI. Scea De Treigny, 58420 Chevannes Changy. (0606)
✆ 06.10.64.01.65

58 - Expl, polycultures, élevage, région Morvan, recherche salarié agricole à temps partiel, de 16 H à 24 H/semaine en CDI. Expérience et connaissance du milieu agricole exigé. (0903)
✆ 06 83 57 20 65

68 - Exploitation agricole et viticole. Cherche Associé, convient à un jeune qui veut s'installer. Région centre Alsace. Le Paysan du Haut-Rhin 13 Rue Jean Mermoz, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine.
✆ sous numéro 2025002

69 - Recherche salarié agricole dans les Monts du Lyonnais sur une exploitation de vaches laitières. Recherche personne pour faire la traite du soir et soins des animaux. Le profil du candidat recherché est d'aimer les animaux. Poste à pourvoir dès à présent si intéressé.
✆ 06 98 68 53 95

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE

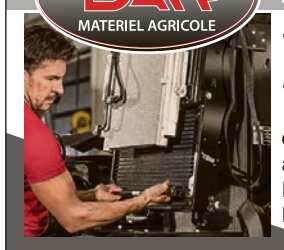
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Regardez-nous sur YouTube

Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

• 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
• 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

INFINITY
SAS au capital de 500 €
Siège social : 6 rue des champs aux feves
21121 Fontaine-lès-Dijon
850 419 524 RCS de Dijon

Par une décision du 02/01/2025, l'associé unique a décidé de :
- Nommer Président M. Jean HUOT , demeurant 8 rue des maisons neuves 21120 Courtivron, en remplacement de M. Julien HUOT, à compter du 02/01/2025.
- Modifier, à compter du 02/01/2025, l'objet social de la société qui devient : le conseil et l'assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification, d'organisation, de recherche de rendement, de contrôle d'information et de gestion ; et pour l'exécution de cet objet, la création et ou l'acquisition par voie d'apport ou autrement, de tous fonds ou établissements dont l'exploitation peut se rattacher à cet objet, ainsi que la prise en location-gérance de tous fonds ou établissements de même nature ; la prise de participations dans toutes Sociétés ou Entreprises ayant un objet similaire ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes, ou pouvant mettre en valeur le fonds sous quelque forme que ce soit.
Mention au RCS de Dijon

AL25017555

MODIFICATIONS DES STATUTS

BAUER ETUDES TECHNIQUES EN BATIMENT
SAS au capital de 40 000 euros
Siège social : 5 rue des Perrières
21000 DIJON
398 060 624 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 17/02/2025, l'Associée Unique a décidé :
- de nommer la société MAISON AURELIEN CORDIER, SARL au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé à 15 B Grande Rue, 90160 DENNEY, immatriculée au RCS de Belfort sous le numéro 882 499 353, en qualité de Présidente en remplacement de M. Aurélien CORDIER, démissionnaire à compter de ce jour.
-de nommer M. Aurélien CORDIER, demeurant 15 B Grande rue, 90160 DENNEY, en qualité de Directeur Général à compter de ce jour.
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale BAUER ETUDES TECHNIQUES EN BATIMENT par BUREAU ETUDES TECHNIQUES EN BATIMENT et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Le Président

AL25017667

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CYCLES LAPIERRE
SAS au capital de 77 035 000 €
Siège social : Rue Edmond Voisenet
21000 DIJON
016 650 996 R.C.S. DIJON

Le mandat de Monsieur Nicolaas LAARMAN de Directeur Général a pris fin le 31 décembre 2024 conformément à ce qui avait été décidé lors de sa nomination suivant décision de l'associée unique du 6 mars 2024.

AL25017774

JUDICIA NOTAIRES JOURDIER - CHERAMY - REROLLE

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Notaires associés
8, rue Carnot 58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse 58000 NEVERS
GROUPEMENT FORESTIER BOIS DES BOULEAUX

Le 06/11/2024 par acte sous seing privé Monsieur Yvan POLUS, gérant du GROUPEMENT FORESTIER BOIS DES BOULEAUX dont le siège social est situé à BEAUNE 2 bis rue du tribunal et immatriculé au RCS de DIJON sous le n°818 087 223 a nommé Gérant Madame Carine THIRY demeurant en BELGIQUE à BRUXELLES, 48 rue Saint-Bernard en remplacement de Monsieur Thierry KISLANSKI démissionnaire.
Pour avis.

AL25017823

// DIVERS

Crédit Mutuel

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DIJON THEATRE MIRANDE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 25 MARS 2025 à 18h00
au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
- Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau
- Adoption des statuts types révisés
- Pouvoirs pour les formalités
- Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon lesmodalités indiquées au point 3) ci-après.
En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 11 AVRIL 2025 à 19h00 à l'adresse suivante :
Maison Diocésaine
9 bis Boulevard Voltaire
21000 DIJON
avec l'ordre du jour suivant :
- Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
- Compte-rendu d'activité
- Présentation du bilan et du compte de résultat
- Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
- Approbation du bilan et du compte de résultat
- Affectation du résultat
- Approbation de la variation du capital social
- Quitus et décharge au conseil d'administration
- Elections au conseil d'administration 2 sièges sont à pourvoir (*).
- Elections au conseil de surveillance 1 siège est à pourvoir (*).
- Réponses aux questions
- Allocution de l'invité(e) d'honneur
- Pouvoirs pour les formalités
- Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 27/03/2025 et le 10/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale.
Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL25017809

AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alexandra ROSENTHAL le 28 février 2025, il a été procédé à l'aménagement de régime matrimonial suivant :
Epoux
Monsieur Arnaud Angelo André GUILLAUME, chef d'entreprise, et Madame Emilie BERNARD, infirmière libérale, demeurant ensemble à SAINT-APOLLINAIRE (21850), 240 rue Saint-Jean.
Monsieur est né à TOULON (83000), le 17 janvier 1970,
Madame est née à LYON 3E ARRONDISSEMENT (69003), le 11 janvier 1979.
Mariés à la mairie de SERRIÈRES (71960), le 9 juin 2001, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Aménagement
Les Epoux conservent pour base de leur union le régime de la séparation des biens, auquel il est adjoint une société d'acquêts ainsi qu'une convention préciputaire.
Oppositions
Domicile élu en l'Office Notarial pour les éventuelles oppositions des créanciers dans les trois mois de la présente.

AL25017832

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 03/03/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Brazey-en-Morvan : parcelles boisées – Urbanisme : RNU 78 a 50 ca 'PIECE SUR LES GRAND BOIS' : E-0135—0136
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/03/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017856

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CUMA DE DANT MARTIN
RCS Dijon : 340 312 024
Siège :
Mairie 21360 CUSSY LA COLONNE

L'AGE de la CUMA DE DANT MARTIN réunie le 15 Décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter de cette date.
Elle a désigné aux fonctions de liquidateur M. TERRAND Philippe lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis Le Liquidateur

AL25017763

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL BELLANG THIERRY
5 RUE DU STAND
21200 BLIGNY LES BEAUNE
SIREN : 491.084.166

Par décision du 26 février 2025, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur BELLANG Thierry, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 25 février 2025.
Radiation au RCS de DIJON

AL25017777

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL FOUCHET
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 82 480 euros
Siège social : La Prée RD 959
21120 TIL CHATEL
341 925 188 RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 31 octobre 2024,l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25017807

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SAS TULIPE
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
921 661 450 RCS DIJON

Selon délibération du 2/12/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Delphine MATTATIA, demeurant 94 Boulevard Flandrin 75116 - Paris 16e Arrondissement, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé chez Madame Delphine MATTATIA, à l'adresse susvisée. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON,en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017839

Expertise-comptable Audit - Conseil

DISSOLUTION ANTICIPÉE

FABRICE CACHOT CONSULTING

L'assemblée générale extraordinaire de la société FABRICE CACHOT CONSULTING SABLIERES ET CARRIERES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est 8 rue Les Longes Plantes, 21850 SAINT APOLLINAIRE,RCS DIJON 921 527 339, réunie le 30/09/2024,
A décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Fabrice CACHOT, demeurant 8 rue Les Longes Plantes,21850 SAINT-APOLLINAIRE, pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis, le liquidateur

AL25017840

// CONSTITUTION

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

BK ENTREPOT
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue des Ateliers
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 21 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale :Société civile immobilière ;
Dénomination sociale :BK ENTREPOT ;
Siège social : 12 Rue des Ateliers, 21000 DIJON ;
Objet social : -l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole,commercial ou industriel; - la mise en valeur,l'administration, la gestion et l'exploitation par bail,location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole,commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés; -éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ;
Gérance : Monsieur Blenart KUKLECI, demeurant 41 Rue du 26 ème Dragons, 21000 DIJON ;
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par une décision des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.
La Gérance

AL25017749

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

MEDIAIMMOBILIER.COM
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 30 Rue Bannelier
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 février2025 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme :Société par actions simplifiée ;
Dénomination :MEDIAIMMOBILIER.COM ;
Siège : 30 Rue Bannelier, 21000 DIJON ;
Durée : quatre-vingt-dixneuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;
Capital : 1000 euros ;
Objet : - Prises de vue aériennes et acquisition de données techniques par drone, en milieu rural et urbain, pour la réalisation de supports de communication (notamment des photos et vidéos évènementiels, des films institutionnels, des publicités et outils de marketing) et la conception de visites virtuelles(notamment la présentation de biens immobiliers,de sites industriels et touristiques) ; -Photographie immobilière, Visite virtuelle, Rénovation virtuelle,Home-staging virtuel, Conception de plans 2Det/ou 3D ; - Marketing digital, Communication aux entreprises, Création de logiciel et de sites web ; -E-commerce (import / export) de détails d'objets divers non spécialisés, drop-shipping ; La participation de la Société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport,de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de prise en location gérancede tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières,civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Shawez ALI,demeurant 23 Rue du Château, 21190 MERCEUIL.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.
Le Président

AL25017769

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 25/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SINERGATIS
Siège social : 10 Rue des Vignes, 21800 QUETIGNY
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, gestion et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, et ce, au moyen de capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Vente exceptionnelle de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière. Gestion de trésorerie et de disponibilités. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI SINERGATIS et cession à titre exceptionnel desdites participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Noëllie BINGGELI épouse BECCU et M. Clément BECCU demeurant ensemble 10 Rue des Vignes, 21800 QUETIGNY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25017772

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 21/02/2025 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : MARTINVEST
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : 25 rue des Contours Bernard 21560 COUTERNON
OBJET : : L'acquisition par voie d'apport en nature, achat ou souscription de toute participation et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion ; L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, l'animation de toute affaire ou entreprise commerciale, industrielle, immobilière ou financière ; La participation directe ou indirecte à toute opération ou entreprise par voie de création de société, outre participation à leur capital ; La réalisation de toutes prestations de services entrant dans le cadre d'une société holding ; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société.
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGRÉMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRÉSIDENT : M. Laurent MARTIN, demeurant 25 rue des Contours Bernard 21560 COUTERNON
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL25017776

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BARBIREY SUR OUCHE du 27/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : B.B.P BOURGOGNE BUSINESS PARTNERS
Sigle :B.B.P
Siège : 13 RUE DU CHAMP BORAN, 21410 BARBIREY SUR OUCHE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital: 1 000 euros
Objet : La prestation de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises des collectivités et autres organismes publics et privés, de conseil, stratégie,management, gestion, systèmes d'information marketing et communication, coaching personnalisé, services de formation, la réalisation d'études et expertises.
Exercice du droit de vote :Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Yannick ROUET, demeurant 13 Rue du Champ Boran, 21410 BARBIREY SUR OUCHE
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS le Président.

AL25017796

Etude de Maître Loïc PROJEAN
Notaire à GRAY (70100)
13 Avenue du Maréchal Lyautey

CONSTITUTION SCI

Suivant acte reçu le 27 février 2025 par Maître Loic PROJEAN, Notaire à GRAY (70100), a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente , la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : BURELLE INVEST.
Siège social: VIELVERGE (21270), 21 rue des Cailloux.
Durée : 99 années.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires exclusivement.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Valentin BURELLE, demeurant à VIELVERGE (21), 21 rue des Cailloux.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON (21).
Pour Avis, Le Notaire.

AL25017833

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 27/02/2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CAKIR IMMO
Siège social : Lotissement les Promenades - 23 rue du Molot - 21170 SAINT USAGE
Objet social : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés et cession à titre exceptionnel desdites participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros (en numéraire)
Gérance : Suayib CAKIR, demeurant Lotissement les Promenades – 23 Rue du Molot – 21170 SAINT USAGE et Recep CAKIR, demeurant 3 A Rue Derrière La Barre – 21170 SAINT SYMPHORIEN SUR SAONE,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant plus des 2/3 du capital
Pour avis
La Gérance

AL25017853

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société BRULEY CORP, SAS au capital de 180 000 euros,
Siège : 39 rue de Cessey, 21560 REMILLY SUR TILLE,
Durée : 99 ans,
Objet :l'acquisition, la propriété, la vente,l'administration, la gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; la réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Le Président de la Société est Madame Valérie BRULEY, demeurant 39 rue de Cessey,21560 REMILLY SUR TILLE.
Le Directeur général de la société est Monsieur Damien BRULEY,demeurant 39 rue de Cessey 21560 REMILLYSUR TILLE.
POUR AVIS - Le Président

AL25017857

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Loic PROJEAN, Notaire à GRAY (70100), 13 Avenue du Maréchal Lyautey, le 24 février 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : GW IMMO.
Le siège social est fixé à : MONTMANCON (21270), 2 rue du Lavoir
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) .
Les apports sont en numéraires.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont :
Monsieur William MAIRET, demeurant à MONTMANCON (21270) 2 rue du Lavoir.
Monsieur Geoffrey SKRAJEWSKI, demeurant à LOS ANGELES (90026) (ETATS-UNIS) 250 N Mountain View Avenue CA.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL25017861

NIÈVRE

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

S.C.I. PHILANE
Société Civile Immobilière
au capital de 100,00 euros
Siège social : 5, route de Saint Georges
58490 SAINT-PARIZE LE CHÂTEL
788 835 304 RCS NEVERS

Le 17.11.2024, les associés ont constaté la démission des fonctions de co-gérante de Madame Anne VALLOT-CROLAND demeurant 32, rue des primevères - Appartement 210 - 03460 TREVOL à compter du 18.02.2025.
Pour avis.

AL25017761

AMCL PARTNERS
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 4, rue Jean Jaurès
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
814 659 264 RCS NEVERS

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 01/02/2025 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 01/02/2025 :
- Président :
ancienne mention : M. Mathias MOREAU
nouvelle mention : M. Christophe CHARACHE dt à CHAMPVOUX (58) – 22, Chemin de la Petite Rue
- Directeur Général :
ancienne mention : M. Christophe CHARACHE susnommé
nouvelle mention : Néant

AL25017762

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

Avocats

CHANGEMENT DE GÉRANT

VOYAGES ET NOUVEAUX HORIZONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 12000 euros
Siège social : 9 Place Guy Coquille
58000 NEVERS
RCS NEVERS 423 226 901

Par PV du 26/02/25, il a été pris acte de la

ANNONCES LÉGALES

démission de Mme Martine BARBIER en qualité de gérante à compter du 26/02/25 et décidé de la remplacer par Mme Marie BARBIER, née le 23/12/1993 à LE CREUSOT, demeurant 1 D impasse Calendini 21600 LONGVIC, pour une durée indéterminée à compter du 26/02/25.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis, la gérante

AL25017785

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS BIB

SAS au capital de 7 157 100 €
Siège social : 11, Rue Emile Regnault
58190 TANNAY
831 309 067 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 02/07/2024 les associés ont décidé à compter du 01/07/2024 :
-d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Acquisition, administration, exploitation par location (meublée ou non meublée) ou autrement, aliénation de tous immeubles et biens immobiliers, biens ruraux, bois, forêts – Vente de bois – Activités financières d'investissement et de gestion des actifs financiers pour compte propre
-de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL25017803

CERFRANCE
Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

TRANSFORMATION

ENTREPRISE MARIO & LONGO

SARL transformée en SAS
Au capital de 250 000 euros
Siège social :
Route de Poucelange les Battants
58700 PREMERY
701 880 023 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 1er Février 2025, l'AGE des associés a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 250 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur Bruno VIATTO, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Bruno VIATTO demeurant Route de Poucelange 58700 PREMERY
Pour avis
Le Président

AL25017805

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L3AP

SAS au capital de 606 000 €
Siège social : 2, rue des Docks
58000 NEVERS
919 400 200 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGOA du 28/11/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : Néant
- nouvelle mention : COMMISSARIAT ET AUDIT sise à CHANGE (53) – Parc Technopole – Rue Albert Einstein (950 453 977 RCS LAVAL)

AL25017806

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LA BOULANGERIE DES DOCKS

SAS au capital de 30 000 €
Siège social : 2, rue des Docks
58000 NEVERS
852 275 684 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 01/07/2023, il résulte la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
- Président :
ancienne mention : M. Lionnel VINCENT
nouvelle mention : L3AP (919 400 200 RCS NEVERS) sise à NEVERS (58) – 2, rue des Docks
- Directeur Général :
ancienne mention : M. Alexis VINCENT
nouvelle mention : Néant

AL25017808

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération des associés en date du 20 décembre 2024, enregistrée au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NIEVRE,le 24 janvier 2025 Dossier 2025 00001616 référence 5804P01 2025 A 00053,
Il a été constaté le transfert du siège social de la SCI DE MARTEAUX NEUFS, société civile immobilière, dont le siège social est à Moulin de Marteauneuf, 58400 NARCY,identifiée au SIREN sous le numéro 487807307 et immatriculée au RCS de NEVERS,
Savoir :Transfert de siège social :
Ancien siège social : Moulin de Marteauneuf - 58400 NARCY
Nouveau siège social : 5, Z.A. Les Bardebouts – 58150 POUILLY SUR LOIRE
Pour avis
Le Notaire

AL25017812

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération des associés en date du 20 décembre 2024, enregistrée au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NIEVRE, le 24 janvier 2025 Dossier 2025 00001617 référence 5804P01 2025 A 00054,
Il a été constaté le transfert du siège social de la SCI LA VALLEE LUDONAT, société civile immobilière, dont le siège social est à Moulin de Marteauneuf, 58400 NARCY, identifiée au SIREN sous le numéro 751 434 648 et immatriculée au RCS de NEVERS,
Savoir :Transfert de siège social :
Ancien siège social : Moulin de Marteauneuf - 58400 NARCY
Nouveau siège social : 6, rue la Vallée Bégat – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Pour avis
Le Notaire

AL25017813

JURIS NOTAIRES
JOURDIER - CHERAMY - REROLLE

AVIS DE MODIFICATIONS

Notaires associés

8, rue Carnot 58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse 58000 NEVERS

SCI DU VERNAIS, dont le siège social est situé à SAUVIGNY LES BOIS (58160) et immatriculée au RCS DE NEVERS sous le numéro 383 513 595.

Par acte authentique en date du 16/12/2024 reçu par Me JOURDIER le capital social a été augmenté de 296 604 euros par apport de diverses parcelles de terre et pré par Monsieur Jean ROBERT de GESNAIS portant le capital social actuel à 341 604 euros.
Par acte reçu le même jour, Me Béatrice BRAC DE LA PERRIERE (demeurant à SAUVIGNY LES BOIS 58160, le vieux Marigny), adonné 1250 parts en toute propriété évaluées à 22 500 euros à Mesdames Mathilde ROBERT de GESNAIS (demeurant à ISENAY 58290, La tuilerie), Madame Guillemette ROBERT de GESNAIS (demeurant à COULANGES LES NEVERS 58660, 6 rue Claude Debussy) et Madame Pauline ROBERT de GESNAIS (demeurant à LIERNAIS 21430, 15 rue de la Grande Pâture) Mr Jean ROBERT de GESNAIS (demeurant à SAUVIGNY LES BOIS 58160, le vieux Marigny) a donné 10636 parts en toute propriété évaluées à 191 448 euros et 7092 parts en nue propriété évaluées à 76 593 euros à Mesdames Mathilde, Guillemette et Pauline ROBERT de GESNAIS.
Pour avis.

AL25017820

CHANGEMENT DE GÉRANT

J & O PRODUCTIONS

SARL au capital de 2.000 €
Siège : BEL AIR 58410 MENESTREAU
913494340 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 19/02/2025, il a été décidé de:
- nommer Gérant Mme MILLER Véronique bel air 58410 MENESTREAU en remplacement de M. GRANDIN Joachim démissionnaire.
Mention au RCS de NEVERS

AL25017834

COGEP AVOCATS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GAEC DE CHANAUX

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 622 800 euros
Siège social : Hameau de Chanaux
58170 FLETY
R.C.S. NEVERS : 428 589 899

Lors de l'AGE du 21/02/2025, les associés ont nommé Mme Laura POUPON demeurant 1 route de Chanaux 58170 SAVIGNY-POILFOL en qualité de cogérante pour une durée illimitée à compter du 21/02/2025. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, la Gérance.

AL25017837

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MARIETTE

Forme juridique : Société Civile
Siège social : 37 rue Saint-Martin
58000 NEVERS
Numéro d'immatriculation :
524 449 923 RCS NEVERS

Suite à l'acte de donation-partage reçu par Maître Sixtine PACAUD le 18 novembre 2024, il a été décidé par la gérance le transfert du siège social à compter de cette date à CUFFY (18150) 12 rue du Pré du Roc.
Modification sera faite au greffe du TC de NEVERS
Pour Avis
Maître Sixtine PACAUD

AL25017847

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCM DU VAL DU SAUZAY

Société Civile de Moyens
Au capital de 40 € ramené à 30 €
Siège social : 7, rue Nicolas Colbert
58210 VARZY
840 805 527 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte SSP du 31/12/2024 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
- Capital social :
Ancienne mention : 40 €*
Nouvelle mention : 30 €
- Gérance :
Anciennes mentions : M. Thomas COILLAC et Mme Vanessa ROY-BAPTISTA
Nouvelle mention : Mme Vanessa ROY-BAPTISTA

AL25017877

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

B & B

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : Moulin du Cholet
58000 SAINT ELOI
351 995 550 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 26/12/2024 les associés ont décidé à compter du 01/01/2025 :
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Acquisition, édification, administration, exploitation par location ou autrement, aliénation de tous terrains, immeubles et biens immobiliers
- Conseil en matière de management, d'organisation, de développement et de stratégie opérationnelle des entreprises
- de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL25017878

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 17/01/2025, concernant la société JFB-CHAUFFEUR, il convient de lire : à compter du : 30/11/2024

AL25017873

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EBM IMPORT EXPORT

SAS au capital de 100€
Siège social
134 route de l'Etang des granges
Route de l'Etang des granges
58200 ALLIGNY COSNE
RCS 878 918 028 NEVERS

L'associé unique, en date du 20/02/2025, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/02/2025, nommé liquidateur M LUPI Damien, 134 route de l'étang des granges, route de l'Etang des granges 58200 ALLIGNY COSNE et fixé le siège de la liquidation au siège social.
Mention au RCS de NEVERS

AL25017718

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AUDIT ECO RENO

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 50 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
58000 NEVERS
920 772 316 RCS NEVERS

Par décisions unanimes des associés prises par acte sous seing privé en date du31.01.2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et mis fin aux fonctions des dirigeants :
Madame Barbara PESCAGLINI, Présidente, demeurant 13 Impasse Bellevue - 58000 NEVERS et Monsieur Franck SALLIEGE , Directeur Général,demeurant 68 boulevard de la République 58000 NEVERS.
Madame Barbara PESCAGLINI, demeurant 13 Impasse Bellevue - 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 50 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL25017740

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LES MARRONNIERS

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
2 685 Avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
Siège de liquidation :
2 685 Avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
507 443 869 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 janvier 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal SIGNORET, demeurant 2 685 Avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 2 685 Avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Le Liquidateur

AL25017747

DISSOLUTION

SCI MVA

SCI en liquidation
Au capital de 1 600 €
Siège Social : Les Champs
58110 TAMNAY EN BAZOIS
481 396 844 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/11/2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2024 et sa mise en liquidation amiable.
Mme Véronique VINCENT dt à TAMNAY EN BAZOIS (58) – Les Champs a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017764

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DU PAVILLON

Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital de 5 400 euros
Siège social : Le Pérou 58270
SAINT JEAN AUX AMOGNES
Siège de liquidation : Le Pérou 58270
SAINT JEAN AUX AMOGNES
348 283 144 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 30.06.2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent MADELENAT demeurant à Saint-Jean-Aux-Amognes (58270), Le Péou, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL25017784

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AG du 18/12/2024 de la SARL MELET-ROBIN, au capital de 7?622,45 euros, siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), Port Aubry SIREN 394908990 de NEVERS, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Emmanuel MELET Port Aubry58200 COSNE COURS SUR LOIRE de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL25017786

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une AG du 18/12/2024, la SCI ROBIN-MELET, au capital de 762,25 euros, siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), La Beaubutaine, SIREN 394961148 de NEVERS, Monsieur Bernard ROBIN demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), la Beaubutaine a été nommé liquidateur de ladite société.
Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2024.
Le siège de liquidation a été fixé à COSNE-COURS-SUR-LOIRE(58), La Beaubutaine.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25017792

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS FREDERIC CHAPEAUX

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Route des Chaboureaux
58310 BITRY
825 366 628 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE en date du 25/02/2025, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur SEHEUX Fréderic de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 01/01/2025.
La société sera radiée RCS de Nevers.
Pour avis
Le liquidateur.

AL25017800

NON DISSOLUTION

LA BOULANGERIE DU BOULEVARD

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 46, Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
978 370 096 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 28/11/2024, l'Associée Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL25017802

DISSOLUTION ANTICIPÉE

STYL'MODE

EURL
Capital : 100€
Siège social : 6 route de cosne
58310 ST AMAND EN PUISAYE
Siren : 820 595 940 RCS : NEVERS (58)

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé Madame GUILLOT Angélique demeurant 102 route de cosne 58310 ST AMAND EN PUISAYE en qualité de liquidateur e lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé à 102 route de cosne 58310 ST AMAND EN PUISAYE
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis

AL25017859

CLÔTURE DE LIQUIDATION

STYL' MODE

EURL en liquidation Amiable
Capital social : 100€
Siège social : 6 route de cosne
58310 ST AMAND EN PUISAYE
Siren : 820 595 940 RCS NEVERS

Par décision en date du 31/12/2024 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé GUILLOT Angélique 102 route de cosne 58310 ST AMAND EN PUISAYE, liquidateur, de son mandat et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS

AL25017858

DISSOLUTION ANTICIPÉE

FRANCK DEPAN RENOV

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 275, rue Achille Millien,
58600 GARCHIZY
984 541 029 RCS NEVERS

Le 28.02.2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Noémie JARNO demeurant 4, rue du Dcoteur Tixier - 58000 NEVERS, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
Pour avis.

AL25017836

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La Crêpe dans les Etoiles du Morvan

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 Rue du Commerce
58170 LUZY
Siège de liquidation : Domaine de Laleuf
58110 OUGNY
837 610 955 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2024, l'Associée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargée de son mandat de liquidateur, s'est donnée quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017838

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 25/02/2025, il a été constitué une SCI dénommée:OZ
Objet social : Location immobilière
Siège social : 1 Rue Romain Rolland 58500 CLAMECY
Capital :100 euros
Gérance : Monsieur PIER-HENRY LEGLAY demeurant 1 rue de la fontaine 58190 TALON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25017765

IMMO PATRIMOINE
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Domaine de Fleury
58110 TINTURY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TINTURY du 25 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : IMMO PATRIMOINE
Siège social : Domaine de Fleury, 58110 TINTURY
Objet social : L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. CHAMPIONNAT Clément, demeurant Domaine de Fleury, 58110 TINTURY
Clauses relatives aux cessions de parts :
- dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant- agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL25017773

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24.02.2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : NIVERNAISE DE L'AMENAGEMENT ET DU TERRASSEMENT
Capital social : 100 euros
Siège social : 4, La Font Couverte - 58240 SAINT-PIERRE LE MOUTIER
Objet : - La fabrication, la pose et la vente de tous produits d'enrobés, ou matériaux de terrassement, assainissement, travaux publics, - L'activité de terrassement – réseaux.
Président : Monsieur Nathanaël RAYNAUD demeurant 4, La Font Couverte - 58240 SAINT-PIERRE LE MOUTIER
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25017788

Comptafrance
03 86 93 98 30 - nevers@comptafrance.fr
www.comptafrance.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à CHAMPLEMY du 27/02/2025, constitution de la Société par Action Simplifiée :
Dénomination : MG BOIS
Siège : 9 Route de Corvol, 58210 CHAMPLEMY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Achat, transformation, abattage et vente de bois
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Agrément pour tout tiers ; agrément donné par les associés en assemblée
Président : Monsieur GAUTHIER Marc, demeurant 9 Route de Corvol,58210 CHAMPLEMY
Immatriculation RCS NEVERS
POUR AVIS
Le Président

AL25017860

YONNE

// MODIFICATION

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KUZKO FORMATION.

Forme : SAS.
Capital social : 6000 euros.
Siège social : 7 Rue DES ENTREPRENEURS
89300 JOIGNY.
985089853 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2025, les actionnaires ont décidé, à compter du 25 février 2025, de transférer le siège social à 55 Rue Dranem, lieu-dit Rue Neuve, 89110 MONTHOLON.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL25017768

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

MODIFICATION DU CAPITAL

DULION CHARPENTE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 250 000 euros
Porté à 350 000 euros
Siège social : 10 chemin de Ronde
89160 ANCY-LE-FRANC
RCS AUXERRE 414 434 886

Par décision unanime des associées en date du 22 février 2025 il a été décidé d'augmenter le capital social de 100 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000 €)
Nouvelle mention :»Le capital social est fixé à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000 €).

AL25017770

MODIFICATIONS MULTIPLES

SAS SG Travaux Forestiers

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 4 rue Traversière
89310 MOLAY
RCS AUXERRE 979 155 363

Aux termes des décisions de l'associé unique du 14/01/2025, il résulte qu'à compter du 14/01/2025 :
- le siège social a été transféré 1 Route de Vezinnes 89700 DANNEMOINE
- la nouvelle adresse de M. Sauvan SOLTANI, Président, est la suivante : 16 rue des Grelonnes 89113 CHARBUY.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.

AL25017787

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL DIDIER AVRILLON
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 14, rue Lucile Cormier – 89130 TOUCY
438 470 866 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 01/02/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/02/2025 :

ANNONCES LÉGALES

- Gérant :
ancienne mention : M. Mathias MOREAU
nouvelle mention : M. Christophe CHARACHE dt à CHAMPVOUX (58) – 22, Chemin de la Petite Rue

AL25017818

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ERMITAGE SAINTE-VAUBOURG

SARL au capital de 148 600 euros
12 Chemin de la Vallée de Valvan
89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 788 534 329

Le 25/02/2025, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à la location de courte durée de voitures et véhicules automobiles légers, et notamment de quadricycles légers à moteur type FIAT TOPONIMO.
Mention en sera faite au R.C.S de AUXERRE
Pour avis.

AL25017819

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SAS SG Travaux Forestiers

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Route de Vezinnes
89700 DANNEMOINE
RCS AUXERRE 979 155 363

Suivant décisions de l'associé unique du 31/01/2025, il a été décidé, à compter du 31/01/2025, d'adopter la dénomination sociale suivante :
FRS TRAVAUX FORESTIERS.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.

AL25017849

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EDEN 89

Société par actions simplifiée
Au capital de 56 720 euros
Siège social : 11 rue du Commerce
Z.I. des Sablons - 89100 SENS
321 338 071 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 26 février 2025, il résulte que les mandats de la SOCIETE ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Didier CUCHE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de Commissaires aux Comptes.
POUR AVIS
La Présidente

AL25017854

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 11/10/2024 concernant LES GALLOTS. Il fallait lire : Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de SENS, et non au TC de MELUN.

AL25017756

RECTIFICATIF

A l'annonce publié le 21/02/2025 relative à la constitution de la SAS Taxi Auxerre :
A la rubrique objet : suppression de la mention « colis »

AL25017779

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 17/01/2025, concernant la société JFB-CHAUFFEUR, il convient de lire : à compter du : 30/11/2024

AL25017829

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAGNY
Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0025 du 7 février 2025
une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 5 ha et d'une puissance totale de 5,34MWc sur le territoire de la commune de MAGNY, déposée par la SAS FRANSOL 37 (société KRONOS SOLAR), sera ouverte à la mairie de MAGNY, **du lundi 3 mars 2025 (9 h) au lundi 7 avril 2025 (17 h), soit une durée de 36 jours consécutifs.**
Sont désignés Monsieur Michel BREUILLÉ, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, e tMonsieur René MOREAU, ingénieur travaux publics de l'État en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,pour diligenter l'enquête.
Le dossier de demande du permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 3 mars 2025 (9h) au lundi 7 avril 2025 (17 h), à la mairie de MAGNY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 3 mars 2025 au 7avril 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante:
pref-photovoltaique-magny@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de MAGNY(89200), 4 rue de la Cure
ou
- courrier adressé à la mairie de MAGNY (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de MAGNY :
- lundi 3 mars 2025 de 9 h à 12 h,
- samedi 15 mars 2025 de 9 h à 12 h,
- lundi 7 avril 2025 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de MAGNY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de :
Monsieur Romain BARRÈS, responsable du projet pour le groupe KRONOS SOLAR - 29 rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT-email :romain.barres@kronos-solar.com
Tel : 06.24.35.90.42

AL25017543

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BLÉNEAU
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0029
Une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 40 ha et d'une puissance totale de 34,03 MWc **sur le territoire de la commune de BLÉNEAU**, déposée par la SAS CS DE BLÉNEAU (groupe VALECO), **sera ouverte à la mairie de BLÉNEAU, du lundi 24 mars 2025 (9 h) au lundi 28 avril 2025 (17 h)**, soit une durée de 36 jours consécutifs.
Sont désignés Madame Sylvie LAFORGE, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Madame Jacqueline LAROSE, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante, pour diligenter l'enquête.Le dossier de demande du permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 24 mars 2025 (9 h) au lundi 28 avril 2025 (17 h), à la mairie de BLÉNEAU, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, RubriquesEnvironnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques)**, ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public 24 mars 2025 au 28 avril2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-bleneau@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- **soit par écrit** :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de BLÉNEAU (89220), Place de la Libération
ou
- courrier adressé à la mairie de BLÉNEAU (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,à la mairie de BLÉNEAU :
- lundi 24 mars 2025 de 9 h à 12 h,
- vendredi 11 avril 2025 de 13 h 30 à 17 h,
- lundi 28 avril 2025 de 13 h30 à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de BLÉNEAU, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Madame Laura DEFLANDRE, responsable du projet pour le groupe VALECO – 8E rue Jeanne Barret – 21000 DIJON - email : lauradeflandre@groupevaleco.com - Tel : 06.67.73.92.69

AL25017782

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEL-GÉRARD
Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0031 du 28 février 2025
une enquête publique relative à la demande de cinq permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 34,83 ha et d'une puissance totale de 28,16 MWc sur le territoire de la commune de CHÂTEL-GÉRARD,déposée par la SAS CHÂTEL SOLAIRE ÉNERGIE (groupe VOLTALIA),sera ouverte à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD, du **lundi 24 mars 2025 (14h) au vendredi 25 avril 2025 (12 h)**, soit une durée de 33 jours consécutifs.
Sont désignés Monsieur Pascal FOUGÈRE, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Gilles PEYLET,en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête.
Le dossier des demandes de permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 24 mars 2025(14 h) au vendredi 25 avril 2025 (12 h), à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques)**, ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public 24 mars 2025 au 25 avril 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-chatel-gerard@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD (89310), 7 rue de la mairie
ou
- courrier adressé à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD :
- lundi 24 mars 2025 de 14 h à 17 h,
- mardi 8 avril 2025 de 14 h à 17 h,
- samedi 19 avril 2025 de 9 h à 12 h,
- vendredi 25 avril 2025 de 9h à 12h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de CHÂTEL-GÉRARD, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de
- Monsieur Jean-Baptiste HANOTTE, responsable du projet pour le groupe VOLTALIA - 84 Boulevard SÉBASTOPOL - 75003 PARIS
email : jb.hanotte@voltalia.com - Tel : 07.63.71.76.09
- ou auprès de Monsieur Laurent LAMOUR, Responsable de Territoire pour le groupe VOLTALIA - 84 boulevard SEBASTOPOL- 75003 Paris -
email : l.lamour@voltalia.com - Tél : 07.84.29.26.56.

AL25017824

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SARRY
Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0032 du 28 février 2025
une enquête publique relative à la demande de trois permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 46,06 ha et d'une puissance totale de 37,04 MWc sur le territoire de la commune de SARRY, déposée par la SAS SARRY SOLAIRE ÉNERGIE (groupe VOLTALIA),sera ouverte à la mairie de SARRY, **du lundi 24 mars 2025 (9h) au vendredi 25 avril 2025 (17 h)**, soit une durée de 33 jours consécutifs.
Sont désignés Monsieur Gilles PEYLET, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Pascal FOUGÈRE,en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête.
Le dossier des demandes de permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 24 mars 2025 (9 h) au vendredi 25 avril 2025 (17 h), à la mairie de SARRY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques)**, ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public 24 mars 2025 au 25 avril 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-sarry@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de SARRY(89310), route d'Annoux
ou
- courrier adressé à la mairie de SARRY (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de SARRY :
- lundi 24 mars 2025 de 9 h à 12 h,
- jeudi 10 avril 2025 de 9 h à 12 h,
- mercredi 16 avril 2025 de 14 h à 17 h,
- vendredi 25 avril 2025 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de SARRY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de
Monsieur Jean-Baptiste HANOTTE, responsable du projet pourle groupe VOLTALIA - 84 Boulevard SÉBASTOPOL - 75003 PARIS-
email : jb.hanotte@voltalia.com - Tel : 07.63.71.76.09
ou auprès de Monsieur Laurent LAMOUR, Responsable de Territoire pour le groupe VOLTALIA - 84 boulevard SEBASTOPOL- 75003 Paris
email : l.lamour@voltalia.com - Tél : 07.84.29.26.56.

AL25017826

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Christelle SIGNORET
7 rue Alexandre Marie
89000 AUXERRE
Tel : 03 86 72 01 52
Maître C. BOUCHET
Selarl BASSET-BOUCHET-HANGEL,
Immeuble Le Segment
508 Avenue Hélène Boucher
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
Résidence le 7ème Art
13 Rue Rivoire
42600 MONTBRISON
Tel 04 77 36 40 57

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - AVIS PRINCIPAL

A JOUX-LA-VILLE (Yonne), 4 Rue de Nitry Lieu-dit Oudun,
Cadastré section AH n° 105 et AH n° 106
Une maison à usage d'habitation d'une surface habitable totale de 212,35 m², élevée d'un étage avec :
-Sous-sol : partie garage et atelier
,-Rez-de-chaussée : wc, salon-salle à manger, cuisine ouverte, cellier, 5 chambres, wc, salle de bains,
-A l'étage : palier desservant 3 chambres dont 1 chambre avec salle de bains attenante, placard et wc,
ACTUELLEMENT LOUEE
MISE A PRIX : 53.700,00 €,CINQUANTE-TROIS MILLE SEPT CENTS EUROS outre frais et charges
Le bien peut être visité le mardi 8 avril 2025
De 11h à 12h
L'ADJUDICATION AURA LIEU à l'audience des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, au Palais de Justice **le vendredi 18 avril 2025 à 14 heures.**
PROCEDURE :Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences de la Société dénommée CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, dont le siège social est 26/28, Rue de Madrid 75008 PARIS, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° B 379 502 644, diligences de son représentant légal en exercice domicilié de droit audit siège, venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE France CENTRE EST, Société Anonyme dont le siège social est situé 8 B Rue Jeanne Barret, BP 67845, 21078 DIJON CEDEX, et ayant son siège administratif à NANCY, 2 Place de la République, 54000 NANCY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 391 691 607, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social.Nota : pour plus amples renseignements et pour enchérir, s'adresser soit à Maître SIGNORET, Avocat poursuivant, soit à l'un des Avocats inscrits au Barreau d'AUXERRE. Les enchères ne pourront être portées que par les Avocats inscrits au Barreau d'AUXERRE.Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (service des ventes ; le cahier des conditions de la vente est déposé sous le numéro RG 23/00014) ou au Cabinet de Maître SIGNORET.
Pour extrait : Catherine BOUCHET

AL25017842

// MARCHÉS PUBLICS

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Sur le volet mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État - Région (CPER) 2021-2027
Le préfet de la région et la présidente de la Région procèdent à une consultation publique sur le projet de volet mobilités du CPER de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027 et à son évaluation environnementale. La consultation est organisée conformément aux dispositions de l'article L123-9du Code de l'Environnement. Au terme de la consultation et des éventuels ajustements qui pourraient en résulter, un projet d'avenant sera soumis à approbation du conseil régional, avant sa signature par les représentants de l'État et de la Région.
La consultation s'effectue par voie électronique, elle est ouverte à tous et se déroulera du **24 mars 2025 au 23 avril 2025 inclus.**
Un dossier complet sera mis à disposition du public à compter de l'ouverture de la consultation et sera composé :
· du CPER 2021-2027 de Bourgogne-Franche-Comté signé le 23 février 2022 ;
· du protocole d'accord relatif au volet mobilités 2023-2027du CPER - et ses annexes - signé le 19 juin 2024, ainsi que l'avis du CESER BFC du 17 octobre 2023 y afférent ;
· de l'évaluation stratégique et environnementale du volet mobilités, et son résumé non technique ;
· de l'avis de l'Autorité Environnementale et du mémoire en réponse à cet avis.
L'ensemble de ces documents sera consultable :
- Sur le site internet de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté :
https://www.prefectures-regions.gouv.fr/Bourgogne-Franche-Comte/Actualites/Consultation-du-public-volet-mobilite-du-CPER-2021-2027
- Sur le site internet de la Région Bourgogne-Franche-Comté :
https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/consultation-cper-mobilites-2023-2027/
- Dans les préfectures des huit départements de la région,sur demande préalable et selon les horaires d'accueil du public.
Les observations du public, les demandes de renseignement et les questions pourront être formulées pendant la période de consultation :
- En adressant un message électronique à :
sgar-cper-consultation@bfc.gouv.fr
- Ou sur un registre papier en cas de demande préalable de consultation des documents en préfecture.
À l'issue de cette procédure, un bilan de la consultation du public sera mis à disposition sur les sites Internet précités.

AL25017863

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 24/02/2025 arrêtant le plan de cession totale de la Sàrl BELTRAMELLI chemin des Lames 89360 Butteaux (construction, travaux publics), RCS AUXERRE 392324935 au profit de la Sàrl à associé unique ALPHA R (RCS DIJON 849 138 060) et de la SAS à associé unique GUY (RCS DIJON 518 985 577). Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. CIP 4862.

AL25017766

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/02/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la Sàrl BELTRAMELLI chemin des Lames 89360 Butteaux (construction, travaux publics). RCS Auxerre 392324935. CIP 4862. Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25017767

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Marseille en date du 27/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique EURL LAETITIA GEOFFROY 24 rue de Seignelay 89470 Monéteau (enseignement de la conduite), RCS MARSEILLE 894.355.072. Date de cessation des paiements : 27/01/2025. Les créances sont à déclarer entre les mains du Mandataire judiciaire : la SCP J.P. Louis & A. Lageat prise en la personne de Me J.P. Louis, 30, Rue Cours Lieutaud 13001 Marseille, ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de Commerce, dans les deux mois à compter de la présente publication au Bodacc.

AL25017852

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

ENVOI EN POSSESSION

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 20 avril 2016, Monsieur Yves-Marie Jean Gaston LANDRIER, demeurant à AUXERRE (89000), 17 rue Paul Armandot, né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), le 4 novembre 1951, décédé à CLAMECY (58500), le 13 juin 2024.
A institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de dépôt de testament, reçu par Me Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (89000), 18-20 du Bd du 11 Novembre, CRPCEN 89003, le 11/07/2024. Un acte de contrôle de la saisine a été reçu par ledit Notaire le 07/02/2025 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les certificats de réception desdits PV et acte de contrôle de la saisine ont respectivement été reçus par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, les 16/07/2024 et 26/02/2025.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire susnommé, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le tribunal Judiciaire des expéditions du PV d'ouverture et de dépôt du testament, et de l'acte de contrôle de la saisine et de la copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

AL25017798

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 29 août 2019,Monsieur Jean Marius René DUMONT, en son vivant Prêtre, demeurant à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) Résidence Saint Loup 19 bis, avenue Joséphine de Normand.
Né à FLEURY-LA-VALLEE (89113), le 12 juillet 1925.
Célibataire.Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) (FRANCE), le 3 novembre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 21 février 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400) 75 Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017795

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 octobre 2013.
Madame Hélène SERGIEL, en son vivant Retraitée, demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) 2 Avenue Wilson.
Née à SAINT-FLORENTIN (89600), le 31 août 1939.
Veuve de Monsieur Pierre André GUIDON et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) (FRANCE), le 26 septembre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 25 février 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400) 75 Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017794

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, CRPCEN 89001,
Le 26 février 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Maurice Gervais HOLLARD, né à CHATEAU-CHINON (VILLE) (58) le 12 juin 1948, et
Madame Catherine Ginette FLEURIET, née à AUXERRE (89000) le 6 octobre 1952, demeurant ensemble à VALLAN (89), 7 grande rue.
Mariés à la mairie de CHAMPS-SUR-YONNE (89), le 8 juin 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, lequel n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertionLe notaire.

AL25017795

ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Par testament olographe du 1er octobre 2014, Madame Lydie MAIRRY née BRIERE en son vivant, retraitée, demeurant à SAINT LEGER VAUBAN (Yonne) 15 place Vauban, veuve, née à BUSSIERES (Yonne) le 3 juin 1929, décédée à AVALLON (Yonne) le 8 octobre 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Mathieu THAVAUD suivant procès-verbal en date du 14/01/2025 dont le récépissé du greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE a été établi en date du 21 janvier 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Mathieu THAVAUD, 26 rue Jean-Jacques Collenot - 21140 SEMUR EN AUXOIS.
Pour avis.
Me Mathieu THAVAUD

AL25017814

Crédit Mutuel

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL AUXERRE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 08 AVRIL 2025 à 10h00
au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
- Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.

ANNONCES LÉGALES

- Adoption des statuts types révisés.
- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du conseil de surveillance et de l'inspection.
- Présentation du projet d'apport partiel d'actif.
- Approbation de la convention d'apport partiel d'actif et attribution de parts sociales en rémunération de l'apport.
- Modifications statutaires consécutives à l'apport partiel d'actif.
- Pouvoirs pour les formalités.
- Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 24 AVRIL 2025 à 19h00

à l'adresse suivante :

le Silex
7 rue de l'île aux plaisirs
89000 Auxerre

avec l'ordre du jour suivant :

- Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
- Compte-rendu d'activité
- Présentation du bilan et du compte de résultat
- Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
- Approbation du bilan et du compte de résultat
- Affectation du résultat
- Approbation de la variation du capital social
- Quitus et décharge au conseil d'administration
- Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance
- Elections au conseil d'administration 6 sièges sont à pourvoir (*).M METIER FRANCIS , MME GAUFFRENET KARINE , MLE MILLOT SEVERINE , MME TRIPIERMARILYNE , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
- Elections au conseil de surveillance 3 sièges sont à pourvoir (*).MME GRONNIER BEATRICE , élue sortante, sollicite le renouvellement de votre confiance.
- Pouvoirs pour les formalités
- Réponses aux questions
- Clôture de l'assemblée générale

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 09/04/2025 et le 23/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL25017851

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SENS TRAVEL

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 15 rue des Grahuches
Zone des Vauguillettes
89100 SENS
Siège de liquidation :
1 Chemin de la Hurée
89150 ST VALERIEN
902 730 423 RCS SENS

L'AGE réunie le 31/01/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jérôme CORDIER, demeurant 1 Chemin de la Hurée 89150 ST VALERIEN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Chemin de la Hurée 89150 ST VALERIEN.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS , en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL25017564

DISSOLUTION ANTICIPÉE

La société « SARL LE FOURNIL DE JACQUES ET DE NADINE »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000,00 €uros
Siège social : 46, route Nationale
89580 GY L'EVEQUE
R.C.S. AUXERRE 509 823 993

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 20 février 2025, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 février 2025et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé : 3, rue du Crochet, CHASSAYGNE à OUROUX EN MORVAN 58230, siège de la liquidation.
Il a nommé comme liquidateur, Monsieur TOUSSAINT Jacques, domicilié 3, rue du Crochet, CHASSAYGNE à OUROUX EN MORVAN 58230, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

AL25017841

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ROAD

SARL au capital de 7500 €
Siège social :4 RUE PAUL CEZANNE
89240 Villefargeau
449 279 934 RCS d' Auxerre

Aux termes de l'AGO en date du 30/09/2024 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. FLAMENT HUBERT, demeurant 4 RUE PAUL CEZANNE 89240 Villefargeau pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre.
Radiation au RCS d' Auxerre

AL25017775

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GARAGE ZOUGAR

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
23 B route de Joigny
89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON
Siège de liquidation :
5 rue André Gibault
89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON
Liquidateur : M. Mohamed ZOUGAR,
demeurant 5 rue André Gibault
89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON
388 963 878 Rcs SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour.
Les actes, pièces et comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Le liquidateur.

AL25017815

LDS GROUPE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ENTREPRISE KALWAK

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 4 Bis rue de Cléreau
COURCELLES,
89570 NEUVY SAUTOUR
Siège de liquidation :
4 bis rue de Cléreau
Courcelles
89570 NEUVY SAUTOUR
410 353 254 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 15 février 2025 au 4 bis rue de Cléreau Courcelles 89570 NEUVY SAUTOUR a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Daniel KALWAK,demeurant 3 Chemin du Vieux Moulin LINANT 89570 TURNY, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017822

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU GUE DE LA BAUME

Au capital de 762,25 €
Siège social à GURGY (89250)
12 quai du Gué de la Baume
413 080 128 RCS AUXERRE

Le 13 décembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL25017846

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BATI T.2M

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège : 1 Lieudit La Bouloie
89240 PARLY
842 475 337 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21février 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21 février 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thomas DE OLIVEIRA, demeurant 1 bis Lieudit La Bouloie – 89240 PARLY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 1 Lieudit La Bouloie – 89240 PARLY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25017850

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE SUR YONNE du 10/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif ;
Dénomination sociale : BB ;
Siège social : ZI Rue Gutenberg, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE ;
Objet social : L'acquisition du bien immobilier situé à St Georges d'Oléron (Charente Maritime) 17190, 161 bis Rue de l'Océan, «L'ileau» ; La location meublée, l'administration, la gestion de tout autre biens immobiliers ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;
Capital social : 100 000 euros ;
Associés en nom : Monsieur Thomas BARRE, demeurant Les Sauqueux 89330 ST JULIEN DU SAULT, Monsieur Mickaël BOUILLET, demeurant 41 Rue Charles de Gaulle 89140 MICHERY, La société FINANCIERE TM2B, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé ZI Rue Gutemberg 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE ;
Gérance : Monsieur Thomas BARRE, demeurant Les Sauqueux 89330 ST JULIEN DU SAULT et Monsieur Mickaël BOUILLET, demeurant 41 Rue Charles de Gaulle 89140 MICHERY.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis, les cogérants

AL25017560

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 02/01/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LA FERME D'ELISE
Objet social : L'élevage, la transformation et la commercialisation de produits issus de l'agriculture, la production de céréales et autres végétaux.La vente de tout produit issus de l'agriculture, sur place ou en itinérant (marchés, foires, salons, etc) La location de bâtiments et terrains dans le cadre de séjours à la ferme, séjours insolites, camping-caravaning, etc
Siège social : LE BAS DE POILLY, CIDEX 302, 89110 POILLY SUR THOLON
Capital : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SENS
Président : Madame MARSAUCHE CLAUDETTE, demeurant 2 CHEMIN DE LA LISIERE, CIDEX 302, 89110 POILLY SUR THOLON
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
LE PRESIDENT
CLAUDETTE MARSAUCHE

AL25017771

ETUDE DE MAITRE LAURENCE PAGET
NOTAIRE A CHEROY (YONNE)
16 RUE DE LA REPUBLIQUE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laurence PAGET, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CHEROY (Yonne), 16, rue de la République, les 24 et 26 février 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : SCI CCMS.
Siège social : SENS (89100), 17, rue Paul Malluile.
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)
Apports en numéraire : Madame Stéphanie DUFAUD la somme de 490,00 euros, Madame Camille LAIVIER la somme de 490 euros, Madame Charlotte CHRZAN la somme de 10,00 euros, Madame Manon LAIVIER la somme de 10,00 euros.Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés
Les gérants de la société sont : Madame Stéphanie DUFAUD demeurant à SENS (89100) 4, rue du Général Dubois et Madame Camille LAIVIER demeurant à WATERLOO (Belgique) 39, avenue Lord Uxbridge .
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
Le notaire.

AL25017799

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26 février 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
2S INVEST
Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis à 4 voie des Préaux 89310 NITRY, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement
Siège social : 4 voie des Préaux 89310 NITRY
Capital : 1000 euros
Gérance : Me Sonia BOUCHENY demeurant 10 rue Pierre Larousse 89290 VINCELLES et Mr Sylvain BOUCHENY demeurant 9 rue Carnot 89310 NITRY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de AUXERRE

AL25017801

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société «Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial» dont le siège est à SENS (89100, 28 Avenue Georges Pompidou, le 27 février 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI 2C2L
Siège social : PARON (89100), 20 Rue du Haut des Fondrières
Durée : 99 années à compter de son immatriculation
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Apports : en numéraire
Objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus
Co-gérants : Madame Christelle Eliane CIROT épouse POUTEAU, née à SENS (89100), le29 janvier 1974, demeurant à GISY-LES-NOBLES (89140), 34 Grande Rue, et Madame Laura Cécilia Nadège FRERE épouse JACQUET, née à NANCY (54000), le 6 décembre 1988,demeurant à PARON (89100), 20 Rue du Haut des Fondrières
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SENS (89100).
Pour avis
Le notaire.

AL25017835

Fox's design

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 février 2025, à VILLEBLEVIN.
Dénomination : FOX'S DESIGN.
Enseigne : LE CABINET DES RENARDS
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : La location de matériel de réception et de décoration, principalement en événementiel, le conseil en décoration d'intérieur, dont florale, le décor d'intérieur, le commerce de matériels,décoration, fleurs, et marchandises de décoration et de réception.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Siège social : 51 Rue de la Croix Saint Vincent,89340 VILLEBLEVIN.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Gérant : Madame Cécilia ROBERT, demeurant 51 Rue de la Croix Saint Vincent, 89340 VILLEBLEVIN
Gérant : Monsieur Alexandre ROBERT, demeurant 51 Rue de la Croix Saint Vincent, 89340 VILLEBLEVIN
Pour avis.
La gérance

AL25017844

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009

BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

☐ pour 1 an 63 € par revue

☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE ☐ LA CHÈVRE ☐ VOLAILLES ☐ PÂTRE ☐ PORCS

☐ GRANDES CULTURES ☐ FRUITS et LÉGUMES ☐ LAIT ☐ VIGNE ☐ BIO numérique

// EMPLOI

21 Groupama cherche à attirer des expertises

Groupama Grand Est, qui couvre notamment la Côte-d'Or, vient d'être certifié Top Employeur pour la troisième année consécutive. C'est un facteur d'attractivité pour une entreprise qui, dans le secteur viticole notamment, peut proposer un cadre de travail ambitieux.



Hacim Kocali, responsable du développement de Groupama sur la Côte-d'Or (à gauche) en compagnie d'un ancien étudiant de la BSB qui effectue aujourd'hui un parcours de carrière intéressant en visant une fonction de manager à terme.

Hacim Kocali, responsable du développement Groupama en Côte-d'Or, le reconnaît : le milieu de la banque et de l'assurance est confronté à un important « turn-over » des effectifs salariés et, parfois, à un réel déficit d'attractivité sur ses métiers. L'obtention, par Groupama Grand-Est (qui regroupe douze départements dont la Côte-d'Or), pour la troisième année consécutive, du label Top Employeur, peut constituer, de ce point de vue, un précieux levier. *« On a du mal à attirer des talents,* précise-t-il, *mais ce label nous aide à nous différencier en termes de marque employeur. On montre que nous avons des pratiques, au niveau du management ou des ressources humaines, qui font de Groupama une entreprise différente dans ce secteur, en plus de notre modèle mutualiste. »*

Regard sur l'évolution des carrières

Pour obtenir le label, la manière dont l'entreprise forme et accompagne les personnes est scrutée avec attention. La mise en avant de l'évolution des carrières est aussi un critère important. Hacim Kocali prend l'exemple d'un conseiller recruté en 2018 : *« il était étudiant au sein de la Burgundy school of business (BSB) à Dijon, avec laquelle Groupama Grand Est a un partenariat. Venu pour un stage découverte de six mois nous l'avons finalement recruté. Il est resté dans l'entreprise pour faire un master en alternance de deux ans. On lui a proposé un CDI avant la fin de son master, sur l'agence de Gevrey-Chambertin et, fin 2023, il a évolué sur un poste d'attaché viticole. On se sert de l'alternance pour repérer des gens et servir de tremplin. Cette personne ambitionne d'évoluer vers une fonction de manager et on va l'aider pour cela. »* Le secteur viticole est un cadre idéal pour permettre à des salariés de l'assureur de monter en compétence. Damien Cépéda est chargé de clientèle viticole à Nuits-Saint-Georges. Il décrit les fonctions qui donnent une dimension supplémentaire à ce métier d'assureur : *« dans notre travail nous nous appuyons sur des techniciens de terrain (des Animateurs technico-commerciaux - ATC) qui aident sur des problématiques d'assurance plus spécifiques (valeur d'un stock de vin, d'une propriété, couverture sur l'organisation d'une fête viticole…) Ces fonctions sont très qualitatives et peuvent attirer des candidats. »*

Une quête d'expertise qui fait école

Groupama compte aussi dans ses rangs des experts marchés, spécialisés sur le vin. Leur rôle est de permettre à l'ensemble des services commerciaux de connaître les subtilités qui peuvent se rattacher à un village viticole ou à une région. *« Ces appuis techniques nous aident à monter des dossiers,* poursuit Damien Cépéda, *sur des sujets simples ou plus complexes. Nous sommes en capacité de travailler sereinement sur des terrains très diversifiés. »* Cette quête d'expertise est reconnue, au-delà des frontières de notre région : *« nous avons des climats viticoles qui sont différenciés dans nos contrats. C'est un dispositif aujourd'hui élargi à toutes les régions viticoles de France, mais qui est issu de notre travail. Nuits-Saint-Georges a été une agence pionnière pour sensibiliser sur la nécessité de différencier les vignobles dans les contrats d'assurance. C'est notre slogan : « La vraie vie s'assure ici » qui reflète un travail en lien étroit avec la réalité de notre terrain… »*

Berty Robert

// MACHINISME

58 Tour de chauffe à Magny-Cours pour Massey Ferguson

Le Massey Ferguson Expérience Tour 2025 a fait étape sur le circuit nivernais de Magny-Cours. Ces évènements permettent d'aller à la rencontre des agriculteurs en partenariat avec les concessionnaires.

Le 18 février, le Massey Ferguson Expérience Tour s'est invité sur le prestigieux circuit de Magny-Cours, près de Nevers, en partenariat avec les établissements Mortier (basé à Censerey, en Côte-d'Or) et Bazolles Motoculture qui avaient, pour l'occasion, convié une trentaine de leurs clients. Depuis 2019, Massey Ferguson sillonne l'Europe avec ses évènements baptisés MF Expérience Tour. Deux semi-remorques équipées pour accueillir les visiteurs parcourent le continent et assurent une trentaine de dates par an de présentation de la gamme. Durant quelques jours, les infrastructures d'accueil permettent, pour 250 à 300 agriculteurs, clients ou non des concessions, de se familiariser avec la marque rouge. Des sessions rassemblant des invités sont programmées sur des demi-journées. L'évènement de la mi-février sur le circuit de Magny-Cours s'inscrivait dans ce cadre.

Informations et essais

Cinq ateliers encadrés par les équipes du constructeur étaient proposés aux visiteurs. Certains permettaient de s'informer : financement Agco Finance, solutions MF Technologies (guidage, connectivité, terminaux…), gamme récolte (fenaison, presses et moissonneuses), pneus Michelin, partenaires de cette opération. Les ateliers petites puissances et manutention (MF 5S, MF 5M et MF 6S) et moyennes et fortes puissances (MF 7S, MF 8S et MF 9S) proposaient d'essayer les engins. Les participants ont pu tester les nouveaux MF 9S, une gamme de 6 modèles de 285 à 425 CV, lancée début 2024. Ces tracteurs sont équipés des moteurs Agco Power 6 cylindres et 8,4 l de cylindrée et de la transmission Dyna-VT. Le système All-In-One, breveté Massey Ferguson, contrôle les émissions afin de répondre aux normes Stage V sans avoir besoin d'une vanne EGR. Les MF 9S arborent aussi le concept exclusif MF Protect-U qui isole la cabine des vibrations tout en améliorant la visibilité. Le bruit en cabine est réduit à 69 dBa. Les MF 9S sont équipés, en plus des systèmes MF Guide et MF Connect de série, de nouvelles options : MF AutoTurn, AutoHeadland, la technologie TIM et le système de télégonflage des pneumatiques. Côté petite puissance, le MF 5M remplace le 5700 M. 6 modèles de 95 à 145 CV composent cette nouvelle gamme, à la capacité de réservoir à carburant augmentée à 198 l. Ils arborent un nouveau design et une cabine grise. De série, tous les modèles sont dotés de la transmission Dyna-4 (4 gammes et 4 vitesses sous charge) permettant de rouler à 40 km/h à 1 850 tr/min. Les 5M sont dotés de moteurs quatre cylindres de 4,4 litres. Destinés aux polyculteurs-éleveurs, ils reçoivent de série le toit Visio, utile à la manutention, et des feux de travail à led.

Premier événement Mortier depuis l'agrandissement de secteur

Pour Alexandre et Guillaume Mortier, qui dirigent la concession éponyme, cette étape du Massey Ferguson Expérience Tour est le premier évènement organisé depuis la signature de leur partenariat avec Bazolles Motoculture. Traduction des changements de dimension des réseaux de distribution, Bazolles Motoculture, dirigée par Philippe Debailleul, est devenu agent des Ets Mortier pour les gammes MF, à l'automne dernier. Une nouvelle organisation commerciale a été mise en place. Maxime Gaudet a en charge le sud de la Nièvre (axe Luzy, Fours, Cercy-la-Tour), depuis la base d'Etang-sur-Arroux (71). Le nord du secteur est couvert par Augustin Mortier, le fils d'Alexandre, qui fait son entrée dans l'entreprise. Bazolles Motoculture continue de distribuer ses marques historiques comme Vicon, Kverneland, Altec… Sur le plan technique, Bazolles Motoculture continue d'assurer le service après-vente de son parc. Désormais, en cas d'augmentation d'activité, les ateliers de Mortier peuvent intervenir en renfort.



Les ateliers du MF Expérience Tour : une occasion d'échanger autour des gammes du constructeur.

// CYCLISME

58 Le Paris-Nice fait étape à Nevers

Le Paris-Nice fera sa 3e étape dans la Nièvre, le 11 mars, pour le contre-la-montre par équipe. Le départ aura lieu au Circuit de Nevers Magny-Cours et se terminera le long du parc Roger Salengro, en passant par les communes de Challuy et Sermoise-sur-Loire pour un parcours total de 28,4 km, avec un dénivelé positif de 250 m. Yannick Talabardon, directeur adjoint d'ASO, détaille : *« Le chrono sera mis sur le 1er coureur, ce qui se fait peu sur les autres courses. Ce format différent permet de mettre en lumière que le cyclisme est vraiment un sport individuel se pratiquant en équipe. Et, je pense qu'il y a de grandes chances pour que cela soit impressionnant, avec un départ digne des lettres de noblesse de la F1. Enfin, cette 3e étape sera un grand rendez-vous où des écarts commenceront à se creuser entre les équipes »*. Des animations sont prévues toute la journée au Parc Salengro dont un marché de producteurs de La Belle Nièvre. Pour rappel, la RD 907 (côté sud) sera barrée depuis la voie d'accès à la ferme du Marault jusqu'au Pont de Loire. Pour l'échangeur n° 38, dans le sens Moulins-Nevers, la sortie sera fermée à tous les véhicules, et, dans l'autre sens, seuls les véhicules légers sont autorisés. Des interdictions de stationnement et de circulation dans Nevers sont aussi à prévoir.

Chloé Monget

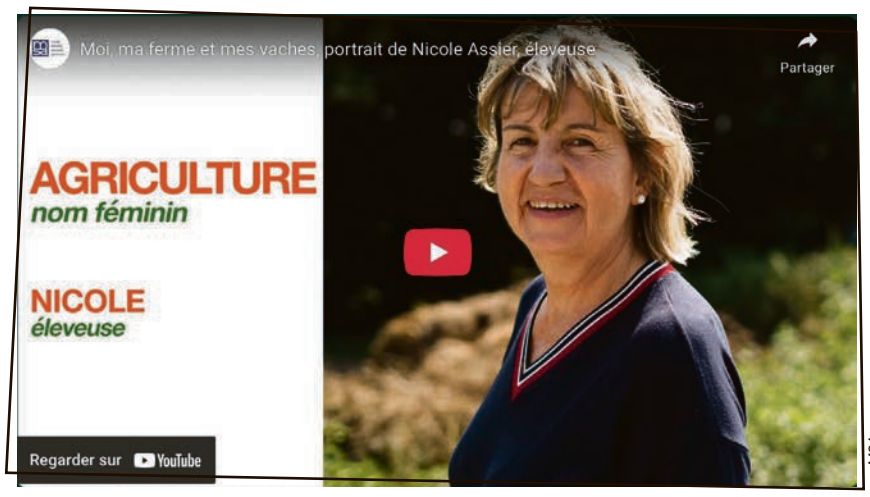


La conférence de presse s'est déroulée le 25 février au Circuit de Nevers-Magny-Cours, en présence (de gauche à droite) de Katia Favaretto (membre du directoire du Circuit de Nevers Magny-Cours), Lionel Lecher (vice-président du Conseil départemental en charge des relations avec le monde associatif et des sports), Yannick Talabardon, et Manuel De Jesus (vice-président de l'agglomération de Nevers en charge de la délégation : Sports et Culture).

// « AGRICULTURE : NOM FÉMININ »

Quand les agricultrices se racontent

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la MSA lance une série de films intitulée « Agriculture : nom féminin ». Cette collection de portraits met en lumière le parcours et le quotidien de cinq femmes du monde agricole. À travers leurs histoires, cette série de films explore la place des femmes dans un secteur encore largement masculin, tout en célébrant leur engagement et leur résilience.



Découvrez le quotidien de Nicole, entre défis et victoires, et d'autres portraits.

Des parcours uniques, une passion commune

Chaque film de la série dresse le portrait d'une agricultrice au parcours singulier mais dans lequel beaucoup peuvent se reconnaître. En donnant la parole à ces femmes du monde agricole, la série « Agriculture : nom féminin » offre un certain regard sur l'agriculture et met en lumière le rôle essentiel des femmes dans ce secteur. Elles y partagent leurs expériences, leurs ambitions, les difficultés personnelles et professionnelles qu'elles rencontrent et leur engagement dans un métier qui les passionne.
Nicole, éleveuse de vaches limousines et de brebis dans le Tarn, poursuit toujours son activité à 67 ans avec l'ambition de remporter un jour le Concours général agricole. Marie-Laure, ancienne ingénieure reconvertie en productrice de graines dans l'Aube, a repris la ferme familiale avec l'envie d'innover et d'affirmer sa place dans ce milieu. Marion, éleveuse et fromagère dans la Somme, jongle entre plusieurs rôles : cheffe d'entreprise, comptable, communicante, juriste mais aussi maman. Cindy, vigneronne, a quant à elle rassemblé les femmes de sa cave pour créer une cuvée 100 % féminine, signe d'un fort engagement pour une meilleure visibilisation. Quant à Cynthia, qui travaille dans l'élevage porcin, elle explique son choix du salariat pour un meilleur confort de vie.

Rendre visibles les femmes du monde agricole

« Qu'elles soient exploitantes, salariées ou cheffes d'entreprise, les femmes sont le visage et l'avenir de la profession agricole », affirme Jean-François Fruttero, président de la MSA. Cette série de films s'inscrit dans l'engagement de la MSA pour une meilleure reconnaissance des femmes du monde agricole.
Une étude Vérian/MSA publiée en février 2024 révèle que 93 % des femmes du secteur se disent passionnées par leur métier mais qu'elles restent en quête de reconnaissance, tant par la société que par leurs pairs. De plus, 66 % estiment qu'il est plus difficile pour une femme d'exercer dans l'agriculture que pour un homme, et 83 % constatent des inégalités de traitement.

D'après communiqué MSA

Retrouvez la série de films « Agriculture : nom féminin » sur msa.fr/agriculture-nom-feminin

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 8 et 9 mars

// Vente des vins de Nuits-Saint-Georges

Autour de la traditionnelle vente aux enchères caritative des vins du Domaine des Hospices qui se tiendra le 9 mars au Clos de Vougeot, profitez d'un week-end riche en dégustations et en animations à Nuits-Saint-Georges. Vous pourrez aussi participer au semi-marathon et à la course de 10 km organisés à cette occasion.

10ansdesclimats.com et semi-nuits-st-georges.com

• Jusqu'au 9 mars

// Au MuséoParc d'Alésia

Le MuséoParc Alésia, à Alise-Sainte-Reine propose un programme de vacances d'hiver consacré aux jeux et jouets de la Rome antique, avec des Visites guidées top chrono de 15 minutes pour découvrir les grandes dates de l'histoire d'Alésia, mais aussi une expo-atelier jeux et jouets antiques, pour apprendre à jouer comme les enfants, les adultes et même les dieux de l'Antiquité ! À partir de 6 ans.

www.alesia.com

• Jeudi 13 mars

// Artistes à découvrir à Beaune

Découvrez les nouveaux talents du Tremplin Émergences 2024 en concert à la Lanterne Magique, 19, rue Poterne, à partir de 19 heures. Cette soirée mettra en lumière les lauréats de la promotion 2024, qui viennent interpréter les créations originales qu'ils ont enregistrées au studio La Musiquerie avec Fred Mostacci. Un CD compilation regroupant les titres enregistrés par cette nouvelle promotion sera mis en vente lors de cette soirée. Depuis 2023, la ville de Beaune porte le dispositif Tremplin Émergences, destiné à encourager la création et à valoriser la scène musicale locale.

Concert gratuit. Réservation obligatoire sur la billetterie en ligne : www.beaune.fr

• Samedi 15 mars

// Fête du Crémant et Tape-Chaudrons à Châtillon-sur-Seine

Châtillon-sur-Seine ouvre le bal des fêtes à l'approche du retour des beaux jours avec la 25e édition de la fête du Crémant et Tape-Chaudrons. Ce sera aussi l'occasion de célébrer le 50e anniversaire de l'appellation Crémant de Bourgogne. Le Tape-Chaudrons est une tradition qui remonte à l'époque où nos ancêtres chassaient symboliquement les rigueurs de l'hiver en tapant sur leurs chaudrons. Au programme : un carnaval avec 18 chars et 14 viticulteurs exposants, nombreuses animations et dégustations.

• Jeudi 20 mars

// Table-ronde sur l'aligoté à Beaune

Une table-ronde est proposée à 18 heures à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne sur le thème suivant : « L'aligoté d'un passé glorieux à un avenir radieux ? » L'occasion de découvrir toutes les facettes de ce vin, son origine, son histoire, ses terroirs. Avec la participation de Pierre de Benoist, vigneron, Jean Rosen, directeur de recherche au CNRS et président de l'association « Rencontre des cépages modestes », François Vannier, géologue, et Sylvain Pataille, vigneron et membre de l'association Les Aligoteurs. La table-ronde sera suivie d'une dégustation de deux vins du cépage aligoté.

Tarif : 6 euros (la conférence et les deux verres de dégustation). Tarif étudiant : 3 euros. www.citeclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

• 8 et 9 mars

// Projection documentaire

À l'occasion de la sortie du long-métrage documentaire « Destinée, la transmission de la ferme familiale », deux projections publiques sont prévues au Foyer Rural de Rouy (58) en présence de la réalisatrice, Rose-Marie Loisy, et de ses parents exploitants : le samedi 8 mars à 20 h et le dimanche 9 mars à 16 heures.

• 22 mars

//Jugement de bétail JA

Les JA de Lormes orchestreront un jugement de bétail, le 22 mars à Brassy (plus de renseignements prochainement).

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire).

Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/

• 6 avril

// Marché de la butte

Dans le cadre de la 42e édition de la Marche de Nevers-Montenoison, l'association AVEC Montenoison propose son « marché de la Butte », qui regroupera producteurs et artisans locaux (de 9 h à 18 h). Pour la randonnée, divers parcours sont proposés : 9 et 5 km (départ à partir de 13 h 30 / 14 h). Restauration et buvette sur place.

Renseignements : avecmontenoison@outlook.fr ou au 06 25 00 40 63.

// DIVERSIFICATION

CBD : une filière en plein boum

En développement, la production de CBD apparaît comme une culture de diversification intéressante à plus d'un titre. L'Association française des producteurs de cannabidoïdes réclame toutefois un cadre mieux défini, pour valoriser les engagements de la filière nationale en termes de qualité et de traçabilité.



© RR-AFPC

L'Association française des producteurs de cannabinoïdes rassemble quelque 350 producteurs de cannabinoïdes en France.



© RR-AFPC

Raphaël Régis, vice-président de l'AFPC.

Gabrielle Lantes

Installé dans les Alpes-de-Haute-Provence depuis une dizaine d'années, Raphaël Régis s'est mis au chanvre à actifs (CBD) voilà maintenant trois ans, pour diversifier son activité agricole, centrée sur la châtaigne et le maraîchage. *« C'est une plante qui me plaît et une filière où il y a tout à faire. La production est pleine d'opportunités, et j'ai le sentiment d'être au bon endroit, au bon moment »*, témoigne le vice-président de l'Association française des producteurs de cannabinoïdes (AFPC).

Si la culture est aujourd'hui présente un peu partout en France, l'arc méditerranéen s'y prête plutôt bien, la plante appréciant les climats plutôt chauds et secs. La production se développe particulièrement bien en Occitanie, qui figure parmi les premières régions productrices au niveau national. L'AFPC y compte une cinquantaine de producteurs adhérents, contre une petite trentaine côté Provence-Alpes-Côte d'Azur. Faute de recensement officiel, il est néanmoins difficile d'avoir des données précises. Si l'AFPC réunit un total de près de 350 producteurs, elle estime qu'ils sont 900 à 1 000 dans le pays. Et leur nombre continue de croître. *« Il y a un vrai boom sur la production, et l'association reçoit tous les jours des demandes de renseignements »*, assure Raphaël Régis. *« Certains ont besoin de se diversifier pour atténuer les risques de production, d'autres pour faire de la trésorerie rapidement, d'autres encore y voient une opportunité. Quelques-uns ne font que ça. Mais pour les agriculteurs déjà en activité, c'est une bonne voie de diversification »*, poursuit-il.

Une culture simple et peu coûteuse

La culture est notamment intéressante en rotation, car *« elle crée beaucoup de biomasse, qui régénère le sol, et a une racine pivot profonde, qui a un effet de décompaction »*, présente le producteur. *« Pour peu qu'on ait un bout de terrain et l'irrigation, c'est une production qui demande un faible investissement à l'installation et à l'entretien. Les semences sont accessibles et la plante est peu gourmande en eau, en engrais ou en pesticides »*, développe l'agriculteur. Au volet sanitaire, les deux principales problématiques sont la noctuelle de la tomate, une chenille défoliatrice qui peut poser un problème, et le risque de Botrytis quand vient la récolte à l'automne, en conditions humides.

« Ce n'est vraiment pas une culture compliquée. On peut très bien essayer sur une petite surface. Une fois passée l'étape délicate de la germination, la plante est résistante et s'adapte à tous types de sol, ce qui apporte un effet terroir et permet de proposer beaucoup de diversité dans les produits. On la cultive à hauteur d'homme, pour faciliter le travail, et il n'y a pas besoin de beaucoup de désherbage », défend Raphaël Régis.

De multiples perspectives

Le produit offre par ailleurs différentes possibilités de transformations. Fleurs et feuilles peuvent être utilisées en produits à fumer, encore plébiscités par les consommateurs, mais aussi en tisane ou en huile sublinguale, pour leurs vertus décontractantes. De plus en plus, le chanvre à actifs se décline aussi en préparations alimentaires, en sirop ou en gelée, pour parfumer vinaigre, chocolat, pâtisseries... La cosmétique est par ailleurs un marché qui tend à se développer, avec des baumes et onguents pour la peau par exemple, ou des produits de récupération, pour les sportifs. Enfin, le « feed » apparaît comme une voie d'avenir. *« Le chanvre CBD peut aussi être utilisé pour nourrir les animaux d'élevage et aide à les détendre. C'est un circuit dont le potentiel est très important. On sait que la consommation fumée va avoir tendance à diminuer à l'avenir. Mais la diversité des produits a permis de démocratiser d'autres modes de consommation, ce qui laisse de grandes marges de croissance, car les gens sont en recherche de bien-être de manière générale »*, explique Raphaël Régis.

« Tout peut se faire de manière artisanale », précise-t-il. Du séchage à l'extraction. Cette dernière pratique nécessite pourtant des installations coûteuses et encombrantes, et nombre de producteurs préfèrent se tourner vers des laboratoires dédiés qui, s'ils ne sont pas très nombreux, ont d'importantes capacités de production.

« Là encore, le secteur est en pleine expansion et on voit des labos se monter chaque année », note Raphaël Régis. Les perspectives commerciales sont aussi jugées ouvertes. *« Il y a 2 ans, la production française ne pesait que 20 % du marché national. Il y a donc un marché de proximité à conquérir »*, souligne le vice-président de l'AFPC.

Pour une rentabilité optimale, la vente directe sera privilégiée mais réclame temps et énergie. Les producteurs peuvent aussi passer par des grossistes ou des industriels. *« Le marché a été un peu saturé par les produits de l'étranger, avec une tendance à surproduire. Mais il y a de la place pour tout le monde et pour tous les profils de production, quand on est prêt à travailler pour trouver ses débouchés »*, estime Raphaël Régis.

Besoin de reconnaissance

L'AFPC tient justement à représenter et à défendre les différents modèles de production à l'échelle nationale, et à distinguer le CBD français sur un âpre marché international. Dans cet esprit, l'association milite pour un cadre réglementaire mieux défini, qui permette de mieux mettre en valeur l'engagement de la profession, sur la traçabilité et la qualité des produits en particulier. *« Pour investir et continuer à se développer, la filière a besoin de garanties. Là, on a juste un arrêté ministériel qui nous autorise à produire. Rien n'est jamais gravé dans le marbre, mais il nous faut davantage de stabilité par rapport aux évolutions réglementaires. On a besoin de reconnaissance au niveau national, et d'équité au niveau européen »*, plaide Raphaël Régis.

Dans un souci de qualité, la filière demande également l'élargissement du catalogue des variétés autorisées, pour introduire des variétés spécifiquement dédiées à la production de CBD, ainsi que l'autorisation de bouturer pour une meilleure adaptation des plants aux terroirs. La profession réclame par ailleurs l'augmentation de la limite du taux de THC à 1 %, comme en Suisse ou en République tchèque. *« Aucune étude ne montre des effets psychoactifs ou addictifs au-delà des 0,3 % qui sont la règle en France. Faute d'une politique qui s'empare sérieusement du sujet, on suit la Pac au niveau national, alors qu'on pourrait faire des produits plus qualitatifs et plus compétitifs »*, soutient Raphaël Régis.

Pour porter plus haut et plus fort ses revendications, l'AFPC met en avant le sens des responsabilités de la filière et ses intérêts. *« Au sein de l'AFPC, on est 90 % à être en bio, on travaille pour une production respectueuse de l'environnement. Alors qu'il n'y a pas d'obligation légale, on fait des analyses régulières, pour s'assurer d'être dans les clous sur les taux et la qualité des produits. On veut porter une filière d'excellence, avec une traçabilité irréprochable »*, poursuit-il. Avant de conclure : *« Il faut vraiment différencier les produits récréatifs de nos produits CBD, pour enfin les traiter comme n'importe quelle autre culture végétale. On a besoin d'un discours global et cohérent, qui colle aux réalités du métier. On est sur un marché porteur, c'est le moment d'y aller ! Si on a la production et le cadre réglementaire, on peut aller loin»*.



Fleurs, feuilles et même racines peuvent être utilisées.

Pas si compliqué

Contrairement à certaines idées reçues, rien n'oblige un producteur de CBD à se déclarer auprès des forces de l'ordre, même si l'Association française des producteurs de chanvre recommande de faire une déclaration volontaire auprès de la gendarmerie du secteur et/ou de sa mairie, pour se faire connaître et éviter tout malentendu. Les deux seules obligations légales à respecter pour cultiver du chanvre à actifs en France sont : être agriculteur ; planter les variétés inscrites au catalogue national, dont le taux de THC ne dépasse pas 0,3 %.